

Société Générale Marocaine de Banques

NOTE D'INFORMATION



**EMISSION OBLIGATAIRE SUBORDONNEE COTEE ET NON COTEE
DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
MONTANT MAXIMUM DE L'OPERATION : 800 000 000 MAD
MATURITE : 10 ANS**

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée	Tranche C Cotée	Tranche D Non Cotée
Plafond	800 000 000 MAD			
Nombre de titres	8 000 obligations subordonnées			
Valeur Nominale / prix d'émission	100 000 MAD			
Taux	Taux fixe	Taux fixe	Révisable annuellement	Révisable annuellement
	Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 3,25% , augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,00% et 4,10%	Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 3,25% , augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,00% et 4,10%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 2,38% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,03% et 3,18% pour la première année	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 2,38% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,03% et 3,18% pour la première année
Prime de Risque	[75-85] pbs	[75-85] pbs	[65-80] pbs	[65-80] pbs
Maturité	10 ans			
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Remboursement	In fine			
Période de souscription	Du 19 juin au 21 juin inclus			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B			

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information

ORGANISME CONSEIL	ORGANISME CENTRALISATEUR ET CHARGE DU PLACEMENT	ORGANISME CHARGE DE L'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION
 الشركة العامة SOCIETE GENERALE	 الشركة العامة SOCIETE GENERALE	 Sogécapital Bourse  الشركة العامة SOCIETE GENERALE

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visée par l'AMMC en date du 11/06/2018 sous la référence n° VI/EM/011/2018

ABREVIATIONS

ACP	Agences de Clientèle Patrimoniale
AIMR	Association for Investment Management and Research
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
Bdt	Bons du trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CBAO	Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale
CBI	Crédit Bail Immobilier
CCD	Compte courant débiteur
CCH	Compte chèques
CD	Certificat de dépôt
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGI	Code Générale des Impôts
CIB	Corporate and Investment Banking
CIC	Crédit Industriel et Commercial
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CLICOM	Clientèle commerciale (clientèle entreprise)
CLIPRI	Clientèle privée (particulier)
CLIPRO	Clientèle composée de profession libérale et de très petite et moyenne entreprises
CLT	Crédit à Long Terme
CNIA	Compagnie Nord Africaine et Intercontinentale d'Assurances
CNRO	Coût Net du Risque Opérationnel
CMT	Crédit à Moyen Terme
CRM	Customer Relationship Management
CT	Court Terme
CVAR	Conditional Value At Risk
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAP	Dotations aux amortissements et provisions
DAT	Dépôt à terme
DCF	Discounted Cash Flow
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
Dh	Dirhams
DVA	Debit Valuation Adjustment
ECS	Europe Computer Systems
EGP	Espace de Gestion de Patrimoine
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ETIC	Etat des Informations Complémentaires



EUR	Euro
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GLT	Global Leaders for Tomorrow
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HB	Hors Bilan
HEC	Hautes Etudes Commerciales
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
KRI	Key Risk Indicators
LMV	La Marocaine Vie
LT	Long Terme
M	Millions
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
ONA	Omnium Nord Africain
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCR	Organisme de Placement en Capital Risque
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P/B	Price to Book
P/E	Price to Earnings
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPI	Prêt Personnel Immobilier
PPO	Prêt Personnel Ordinaire
PRC	Provision pour risques et charges
RCAR	Régime Collectif d'allocation Retraite
RH	Ressources Humaines
RO	Risque Opérationnel
ROA	Return On Assets (résultat net de l'exercice n / total bilan moyen des exercices n, n-1)
ROE	Return On Equity (résultat net de l'exercice n / fonds propres moyens des exercices n, n-1)
S.A	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SF	Société de Financement
SG	Société Générale
SGF	Sogefinancement
SGCIB	Société Générale Corporate and Investment Banking
SGMA	Société Générale Maroc
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SP	Surveillance Permanente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
US\$	Dollar américain
Var	Variation
Vs	Versus



SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques	8
II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques	9
III. L'Organisme Conseil Financier.....	17
IV. Le Conseil Juridique.....	18
V. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine De Banques	19
VI. Coordonnées de l'agence de notation	19
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	21
I. Cadre de l'opération.....	22
II. Structure de l'offre	22
III. Objectifs de l'opération	23
IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre	23
V. Cotation en Bourse.....	32
VI. Calendrier de l'opération	33
VII. Organisme chargé du placement et intermédiaires financiers.....	33
VIII. Modalités de souscription des obligations subordonnées	34
IX. Modalités de traitement des ordres	35
X. Modalités de règlement et de livraison des titres	37
XI. Modalités d'enregistrement	37
XII. Modalités de publication des résultats de l'opération.....	38
XIII. Fiscalité	38
XIV. Charges relatives à l'opération (supporté par l'émetteur).....	39
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES.....	40
I. Renseignements à caractère général	41
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur	44
III. Marché des titres de Société Générale Marocaine de Banques.....	46
IV. Notation (extraits).....	51
V. Organes d'administration et de surveillance	53
VI. Organes de direction.....	54
VII. Gouvernement d'entreprise	59
PARTIE IV. ACTIVITE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	62
I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques	63
II. Appartenance de Société Générale Marocaine de Banques au groupe Société Générale.....	67
III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques	78
IV. Activité.....	121
V. Organisation.....	134
VI. Contrôle Interne.....	139
VII. Politique Qualité de la Banque	142
VIII. Stratégie de développement	143
PARTIE V. SITUATION FINANCIERE : COMPTES DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	145
I. Présentation des comptes consolidés IFRS 2015-2017.....	146
PARTIE VI. PERSPECTIVES	167
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES	169
PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS.....	179
PARTIE IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	181
PARTIE X. ANNEXES	183



AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objets de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'organisme de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni Société Générale Marocaine de Banques n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par les intermédiaires financiers.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.



Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Société Générale Marocaine de Banques conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC, prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournies par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les procès verbaux des Conseils de Surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les procès verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports de gestion pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports de contrôle interne relatifs à la période étudiée ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de Société Générale Marocaine de Banques au 55, Boulevard Abdelmoumen, 20 100 Casablanca. Tél : 05.22.43.88.88 ;
- Disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs de Casablanca et sur son site internet.





PARTIE I. *Attestations et Coordonnées*



I. Le Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine De Banques
Représentant légal	Ahmed EL YACOUBI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.88.88
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	ahmed.elyacoubi@socgen.com

Attestation

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Société Générale Marocaine de Banques ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ahmed EL YACOUBI
Président du Directoire



II. Les Commissaires aux Comptes de Société Générale Marocaine de Banques

Coordonnées des Commissaires aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Ernst and Young	Deloitte Audit	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	Abdeslam BERRADA ALLAM Associé	Fawzi BRITEL Associé	Faïçal MEKOUAR Associé
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	288, Boulevard Mohamed Zerkouni - Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 95 79 00	05.22.22.47.34	05.22.54.48.00
Numéro de télécopieur	05 22 39 02 26	05.22.22.47.59	05.22.29.66.70
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2008	2014	2017
Date de renouvellement du mandat / désignation	AGO du 14/05/2014	AGO du 17/05/2017	AGO du 17/05/2017
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information relative à l'émission obligataire subordonnée de Société Générale Marocaine de Banques : comptes sociaux au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de Société Générale Marocaine de Banques.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte audit et Ernst & Young au titre des exercices 2015 et 2016 et par nos soins au titre de l'exercice 2017.

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé



Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 890 902 dont un bénéfice net de KMAD 761 238.

Responsabilité de direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 avril 2018

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12.099.704 dont un bénéfice net de KMAD 505.518.

Responsabilité de direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 3 avril 2017

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banques, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 11.720.162 dont un bénéfice net de KMAD 448.321.

Responsabilité de direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la Société Générale Marocaine de Banques a acquis, au cours de l'exercice 2015, des parts dans le capital de la société ECOPARC DE BERRECHID à hauteur de 20%.

Casablanca, le 26 mars 2016

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé



Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la note d'information relative à l'émission obligataire subordonnée de Société Générale Marocaine de Banques : comptes consolidés en normes IFRS au 31 décembre 2015, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés selon les normes IFRS audités du Groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte audit et Ernst & Young au titre des exercices 2015 et 2016 et par nos soins au titre de l'exercice 2017.

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé



Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10 987 388 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 972 866.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prends en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 avril 2018

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10.255.217 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 856.276.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prends en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 3 avril 2017

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé



Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joint de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9.737.322 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 706.858.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Les choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prends en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 mars 2016

ERNST & YOUNG
Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé



III. L'Organisme Conseil Financier

Coordonnées des organismes Conseil

Organisme conseil	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	M. Hamza BEKKALI
Fonction	Directeur de la Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen. 20 100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.86.11
Numéro de télécopieur	05.22.43.10.55
Adresse électronique	hamza.bekkali@socgen.com

Attestation de l'Organisme Conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Société Générale Marocaine de Banques à travers :

- Les commentaires, les analyses et les statistiques fournies par le management de Société Générale Marocaine de Banques et recueillis lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession, afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les liasses comptables et fiscales de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les comptes consolidés de Société Générale Marocaine de Banques pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 (comptes consolidés IFRS) ;
- Les procès verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les procès verbaux des Conseils de surveillance pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les procès verbaux des réunions du Directoire pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports de gestion pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 (comptes sociaux et consolidés IFRS) ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017.
- Les rapports de contrôle interne relatifs à la période étudiée ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

La Direction du Conseil fait partie de Société Générale Marocaine de Banques. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Hamza BEKKALI
Directeur du Conseil
Société Générale Marocaine de Banques



IV. Le Conseil Juridique

Raison sociale	KETTANI LAW FIRM
Représentant légal	Nadia KETTANI
Fonction	Partner
Adresse	8, rue Lahcen El Basri, 20000. Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.89.00
Numéro de télécopieur	05.22.20.59.25
Adresse électronique	nadia@kettlaw.com

Attestation du Conseiller Juridique

L'opération, objet de la présente note d'information est conforme aux dispositions statutaires de Société Générale Marocaine de Banques et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

L'opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt. Toutefois, en cas de liquidation de Société Générale Marocaine de Banques, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

KETTANI LAW FIRM SCP
Nadia KETTANI
Partner



V. Le responsable de l'information et de la communication financière de Société Générale Marocaine De Banques

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Responsable de la communication	Alami HICHAM
Fonction	Responsable de la Direction financière
Adresse	55, Bd Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.43.84.93
Adresse électronique	hicham.alami@socgen.com

VI. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	Fitch
Adresse	60 Rue de Monceau, 75008 Paris
Numéro de téléphone	+33 (0)1 44 29 91 24
Numéro de télécopieur	+22 (0)1 44 29 91 49
Adresse électronique	emeaclientservices@fitchsolutions.com





PARTIE II. Présentation de l'opération



I. Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17/05/2017, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire et toute personne dûment habilitée par lui à cet effet de procéder à une ou plusieurs émissions obligataires régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 telle que modifiée par la loi 78-12 sur les sociétés anonymes, dans la limite d'un milliard deux cent cinquante millions de Dirhams (1.250.000.000,00) ou sa contre-valeur en devises. Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31/12/2019.

L'assemblée Générale Ordinaire limite le montant de chaque émission au montant souscrit.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95, telle que complétée et modifiée par la loi n°78-12 sur les sociétés anonymes, au Directoire et à toute personne dûment habilitée par lui tous pouvoirs à l'effet :

- de fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émission(s) obligataire(s) autorisée(s) par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/05/2017 ;
- de réaliser définitivement la ou lesdites émissions (s) ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Dans le cadre de cette délégation de pouvoir, le Directoire lors de la réunion tenue le 07/06/2018 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonnée d'un montant global de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD). Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information et a délégué avec les pouvoirs les plus étendus à son Président à l'effet d'accomplir toutes formalités matérielles nécessaires à l'émission des obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et à l'admission des obligations des tranches A et C qui seront cotées à la Bourse de Casablanca.

Les modalités et caractéristiques définitives dudit emprunt obligataire, sont présentées dans la présente note d'information.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que présentés dans la présente note d'information.

II. Structure de l'offre

L'opération objet de la présente note d'information porte sur un montant global de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD).

Société Générale Marocaine de Banques envisage l'émission de 8 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams cotées à la Bourse de Casablanca et non cotées.

Ces obligations se décomposent en quatre tranches :

- Une tranche A à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100.000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100.000) dirhams ;
- Une tranche C à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche D à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD) et d'une valeur nominale unitaire de cent mille (100.000) dirhams ;

Le montant total adjugé au titre des quatre tranches ne devra en aucun cas dépasser la somme de huit cent millions de dirhams (800 000 000 MAD) étant entendu que les tranches A et B seront adjugées prioritairement aux autres tranches.



Cette émission obligataire est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain.

Le montant de l'opération sera arrêté au montant réellement souscrit.

III. Objectifs de l'opération

La présente émission obligataire a pour principaux objectifs de :

- Renforcer les fonds propres de Société Générale Marocaine de Banques suite à l'acquisition de 34,95% du capital social d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding ;
- Financer le développement de l'activité de Société Générale Marocaine de Banques ;
- Suivre la dynamique de croissance de crédits que connaît le pays ;
- Diversifier les sources de financement à long terme et d'améliorer les coûts de financement ;
- Permettre à Société Générale Marocaine de Banques de se préparer à des opportunités de financement long terme ;
- Consolider l'image de Société Générale Marocaine de Banques vis-à-vis des principaux partenaires ainsi que son positionnement en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques des titres de la Tranche A : Obligations subordonnée à taux fixe cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admise aux opérations du dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Au porteur
Procédure de 1 ^{ère} cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Plafond de la tranche	800 000 000 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000,00 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 19 juin au 21 juin inclus
Date de jouissance	28/06/2018
Date d'échéance	28/06/2028
Prime de risque	Entre 75 pbs et 85 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000,00 Dh.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A, sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des titres de la tranche A.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche A seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 25/06/2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OSOGD.



	Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et C doit être supérieur ou égal à 20 Mdh. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué aux tranches A et C est inférieur à 20 Mdh, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 3,25%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,00% et 4,10%. La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par SGMB, au plus tard le 28 juin 2018.
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 28 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	SGMB s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, SGMB se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche A, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission les prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination.



	L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Maintien du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par la SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide de désigner Mohamed HDID, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription. Le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

Caractéristiques des titres de la Tranche B : Obligations subordonnées à taux fixe non cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées, entièrement dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admise aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Cotation	Non cotée à la Bourse de Casablanca
Plafond de la tranche	800 000 000 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 19 juin au 21 juin inclus
Date de jouissance	28/06/2018
Date d'échéance	28/06/2028



Prime de risque	Entre 75 pbs et 85 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse.) Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.
Taux d'intérêt facial	Taux fixe Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 3,25% , augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,00% et 4,10% . La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par la SGMB, au plus tard le 28 juin 2018.
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 28 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	SGMB s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, SGMB se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, SGMB doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche B, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission les prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.



Rang de l'emprunt	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Maintien du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide de désigner Mohamed HDID, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription. Le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

Caractéristiques des titres de la Tranche C : Obligations subordonnées à taux révisable cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admise aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Procédure de 1^{ère} cotation	La cotation de la tranche C sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Plafond de la tranche	800 000 000 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 19 juin au 21 juin inclus



Date de jouissance	28/06/2018
Date d'échéance	28/06/2028
Prime de risque	Entre 65 pbs et 80 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000,00 Dh.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche C, sont librement négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des titres de la tranche C.
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche C seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 25/06/2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OSOGE. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et C doit être supérieur ou égal à 20 Mdh. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué aux tranches A et C est inférieur à 20 Mdh, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Taux d'intérêt facial	<u>Taux révisable annuellement</u> Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al-Maghrib en date du 04/06/2018, soit 2,38%. Ce taux est augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,03% et 3,18%. Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par la SGMB, au plus tard le 28 juin 2018. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque (sera fixée à l'issue de la clôture de la période de souscription) et sera communiqué à la Bourse au moins 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales au moins 4 jours de bourse avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)} - 1) \times 360/k$; où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Paie ment du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 28 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : nominal x taux facial x nombre de jours exact / 360.



Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 28 juin de chaque année ou le premier jour ouvré si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Le nouveau taux sera communiqué à la Bourse de Casablanca au moins 5 jours de bourse avant la date anniversaire de l'emprunt par l'émetteur. Le taux révisé fera l'objet d'une annonce au bulletin de la cote de la Bourse de Casablanca et dans un journal d'annonce légale.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	SGMB s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, SGMB se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.
Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche C, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission les prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Maintien du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation,



	sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par la SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Juridiction compétente	
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide de désigner Mohamed HDID, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription. Le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

Caractéristiques des titres de la Tranche D : Obligations subordonnées à taux révisable non cotées à la Bourse de Casablanca

Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées, entièrement dématérialisées par inscription en compte auprès des affiliés habilités et admise aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear).
Forme juridique	Au porteur
Cotation	Non cotée à la Bourse de Casablanca
Plafond de la tranche	800 000 000 Dhs
Nombre maximum de titres à émettre	8 000 obligations subordonnées
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Maturité de l'emprunt	10 ans
Période de souscription	Du 19 juin au 21 juin inclus
Date de jouissance	28/06/2018
Date d'échéance	28/06/2028
Prime de risque	Entre 65 pbs et 80 pbs
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 Dh.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse.) Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.
Taux d'intérêt facial	<u>Taux révisable annuellement</u> Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 2,38% . Ce taux est augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,03% et 3,18% . Le taux d'intérêt retenu sera publié dans un journal d'annonces légales par la SGMB, au plus tard le 28 juin 2018. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la



	courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés. Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque (sera fixée à l'issue de la clôture de la période de souscription) et sera communiqué aux investisseurs au moins 4 jours ouvrés avant la date d'anniversaire et fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales au moins 4 jours de bourse avant la date d'anniversaire.
Paielement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 28 juin de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $\text{nominal} \times \text{taux facial} \times \text{nombre de jours exact} / 360$.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact})} - 1) \times 360 / k$; où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 28 juin de chaque année ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Le nouveau taux sera communiqué, par l'émetteur dans un journal d'annonces légales au moins 4 jours ouvrés avant la date anniversaire.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire subordonné de SGMB, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de SGMB intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de SGMB. Le remboursement du principal est en cas de mise en liquidation subordonnée à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	SGMB s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations subordonnées objet de la note d'information. Toutefois, SGMB se réserve le droit de procéder, après l'accord de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib. En cas d'annulation, SGMB doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.



Clauses d'assimilation	Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées, qui seront émises au titre de la présente émission, aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la SGMB émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la tranche D, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Rang de l'emprunt	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts. En cas de liquidation de la SGMB, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par SGMB tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant, le cas échéant.
Maintien du rang de l'emprunt	SGMB s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés du présent emprunt.
Garantie de remboursement	Les obligations subordonnées émises par SGMB ne font l'objet d'aucune garantie de remboursement.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Droit applicable Juridiction compétente	Droit marocain avec comme juridiction compétente le tribunal de commerce de Casablanca
Représentant de la masse des obligataires	Le Directoire décide de désigner Mohamed HDID, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D. De plus, le Directoire s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires et ce dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription. Le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C et D lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

V. Cotation en Bourse

Les obligations subordonnées de la tranche A et de la tranche C émises dans le cadre de cet emprunt seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

Date d'introduction et de cotation en Bourse	25/06/2018
Ticker	Tranche A : OSOGD Tranche C : OSOGE



Taille minimum de blocs	Tranche A : 100 obligations Tranche C : 100 obligations
Cycle de négociation	Au fixing
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement centralisateur	Société Générale Marocaine de Banques
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Sogécapital Bourse

VI. Calendrier de l'opération

Ordres	Etapes	Date
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	08/06/2018
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	11/06/2018
3	Obtention du visa de l'AMMC	11/06/2018
4	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	11/06/2018
5	Publication de l'avis relatif à l'opération au Bulletin de la cote	12/06/2018
6	Publication de l'extrait de la note d'information par SGMB dans un journal d'annonces légales	13/06/2018
7	Ouverture de la période de souscription	19/06/2018
8	Clôture de la période de souscription	21/06/2018
9	Allocation des titres par l'Organisme Placeur	21/06/2018
10	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'émission obligataire et du taux retenu par tranche, avant 10h	22/06/2018
11	- Admission des obligations - Enregistrement de l'opération en Bourse - Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la cote	25/06/2018
12	Règlement / Livraison	28/06/2018
13	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération et du taux retenu dans un journal d'annonces légales	28/06/2018

VII. Organisme chargé du placement et intermédiaires financiers

Types d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller et Coordinateur Global de l'opération	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Organisme Centralisateur et en Charge du Placement	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Etablissement assurant le service financier de l'émetteur	Société Générale Marocaine de Banques	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse	Sogécapital Bourse	55, Bd Abdelmoumen. Casablanca



VIII. Modalités de souscription des obligations subordonnées

VIII.a. Période de souscription

La période de souscription à la présente émission obligataire subordonnée débutera le 19/06/2018 et sera clôturée le 21/06/2018 inclus.

VIII.b. Souscripteurs

Les souscripteurs visés sont les investisseurs qualifiés de droit marocain tels listés ci-après¹ :

- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- les compagnies financières visées par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- les établissements de crédit visés par le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi 17-99 portant code des assurances ;
- la Caisse de Dépôt et de Gestion ; et
- les organismes de retraite et de pension.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie de souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.c. Identification des souscripteurs

L'organisme chargé du placement doit s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. A cet effet, il doit obtenir une copie du document qui l'atteste et le joindre au bulletin de souscription.

L'organisme chargé du placement doit s'assurer que le représentant bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

Pour chaque catégorie de souscripteur les documents d'identification à produire se présentent comme suit :

Catégorie des souscripteurs	Documents à joindre
OPCVM de droit marocain	▪ Photocopie de la décision d'agrément, et en plus : ✓ Pour le fonds communs de placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; ✓ Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs qualifiés de droit marocain hors OPCVM (cf. liste en VIII.b)	▪ Modèle d'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité.

¹ Sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.



VIII.d. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant, la nature de la tranche souscrite et le taux souscrit en pourcentage par pallier de prime de risque (1 point de base). Celles-ci (les demandes de souscription) sont cumulatives quotidiennement par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles. Les souscripteurs adresseront leur demande de souscription à leurs dépositaires respectifs (sans avoir besoin d'ouvrir un compte auprès de SGMB). Ces derniers se chargeront de les transmettre à SGMB, seul organisme chargé du placement.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations subordonnées objet de la présente note d'information dans la limite du montant de l'opération, soit 800 000 000 MAD (huit cent millions de dirhams).

Chaque souscripteur pourra soumissionner pour les tranches cotées et/ou non cotées, à taux fixe et/ou révisable.

SGMB est tenue de recueillir les ordres de souscription auprès des dépositaires de chaque souscripteur à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en annexe.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

SGMB s'engage à ne pas accepter d'ordres de souscription collectés en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscriptions.

Durant la période de souscription, le souscripteur devra (avant 16h) :

- formuler son (ses) ordre(s) en spécifiant le nombre de titre, le montant et la tranche souhaitée
- remettre un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de SGMB ou l'envoyer par fax au numéro suivant : 05 22 22 36 39.

Le souscripteur est tenu de confirmer la transmission de son ordre via une communication téléphonique enregistrée au numéro suivant : 05 22 43 84 14.

Tout bulletin de souscription doit être signé et daté par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme chargé du placement. Toutes les souscriptions se feront en numéraire, doivent être exprimées en montant et en nombre de titres en faisant référence à la tranche souhaitée.

Tous les ordres de souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

IX. Modalités de traitement des ordres

IX.a. Modalités de centralisation des ordres

SGMB doit recueillir les ordres de souscription à l'aide d'un bulletin de souscription ferme et irrévocable (modèle joint en Annexe).

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions reçues pendant la journée sera préparée par SGMB.

En cas de non - souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention «Néant».

A la clôture de la période de souscription soit le 21/06/2018, SGMB devra établir un état récapitulatif, définitif, détaillé et consolidé de toutes les souscriptions reçues.



Il sera alors procédé le 21/06/2018 à 16h30, au siège de l'émetteur à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation des obligations subordonnées selon la méthode définie ci-dessous.

IX.b. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations subordonnées sera effectuée à la clôture de la période de souscription qui s'étale du 19/06/2018 au 21/06/2018 inclus.

Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 800 000 000 de dirhams, le montant adjugé pour les quatre tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser 800 000 000 de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité aux tranches A et B (à taux fixe), puis aux tranches C et D (à taux révisable annuellement).

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et B (à taux fixe) est supérieur ou égal au montant global de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches C et D. Ainsi, la quantité demandée retenue pour le calcul du taux d'allocation sera égale aux souscriptions reçues pour les tranches A et B (à taux fixe).

Si le montant total des souscriptions est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour les tranches A et B (à taux fixe). Le reliquat sera alloué aux tranches C et D (à taux révisable annuellement) dans la limite du montant maximum de l'émission, soit 800 000 000 de dirhams.

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations subordonnées se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déroule comme suit : L'organisme en charge du placement retiendra les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. L'organisme en charge du placement fixera alors le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs taux, les demandes retenues exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées au taux le plus élevé feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée au taux le plus élevé »

Le taux retenu sera égal au taux le plus élevé des demandes retenues et sera appliqué à tous les souscripteurs retenus ;

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec un seul taux à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à ce taux, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité offerte / Quantité demandée retenue »



Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par palier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et C est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.

Dans ce cas, une nouvelle allocation des souscriptions reçues sera faite après annulation des souscriptions aux tranches A et C se fera conformément aux modalités d'allocation décrites ci-dessus.

Le montant de l'opération est limité aux souscriptions effectivement reçues.

A l'issue de la séance d'allocation, un procès-verbal d'allocation sera établi par l'organisme chargé du placement.

IX.c. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information, et plus généralement à toute disposition légale ou réglementaire applicable à la présente émission, est susceptible d'annulation par l'organisme chargé du placement.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription pour cette émission.

X. Modalités de règlement et de livraison des titres

X.a. Règlement livraison

Le règlement livraison entre SGMB et les teneurs de comptes des souscripteurs se fera dans le cadre de la filière ajustement en ce qui concerne les tranches A et C cotées et se fera dans le cadre de la filière de gré à gré de Maroclear à la date de jouissance en ce qui concerne les tranches B et D non cotées, prévue le 28/06/2018.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement le 28/06/2018 et inscrit sur le compte du souscripteur le jour même.

SGMB se chargera à la date de jouissance de l'inscription en compte des obligations subordonnées.

X.b. Domiciliaire de l'émission

Société Générale Marocaine de Banques est désignée en tant que domiciliaire de l'opération, chargée d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission incluant la commission du dépositaire ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeurent à leur charge.

XI. Modalités d'enregistrement

L'Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées A et C est la société de Bourse Sogécapital Bourse.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100 000 dirhams par obligation pour les deux tranches.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titre le jour du règlement/livraison.



XII. Modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés au bulletin de la cote par la Bourse de Casablanca, le 25/06/2018, ainsi que dans un journal d'annonces légales par SGMB, le 28/06/2018.

XIII. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XIII.a. Revenus

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas soit à l'IR, soit à l'IS.

Personnes résidentes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés à l'IS retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de Placements en Capital-Risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

Personnes résidentes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du Bénéfice Net Réel (BNR) ou le régime du Bénéfice Net Simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
 - leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

XIII.b. Plus-values

Personnes morales résidentes

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créances sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.



Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, y compris des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cessions et ou acquisition.

XIV. Charges relatives à l'opération (supporté par l'émetteur)

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés au maximum à près de 0,05% hors taxes du montant de l'opération.

La nature de ces frais est détaillée ci-dessous :

- Le Conseil Juridique ;
- Le Placement ;
- La centralisation des titres ;
- La communication ;
- La Bourse de Casablanca ;
- L'AMMC ;
- Le Dépositaire Central.





PARTIE III.

Présentation générale de Société Générale Marocaine de Banques



I. Renseignements à caractère général

Dénomination Sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Siège social	55, Bd Abdelmoumen. 20100 Casablanca
Téléphone	05.22.43.88.88
Fax	05.22.29.88.09
Site web	www.sgmaroc.com
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit privé marocain régie par la loi N° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05 et par la loi 78-12.
Date de constitution	23 janvier 1964
Durée de vie	99 ans
Numéro d'inscription au registre de commerce	28987 - Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	« La Société a pour objet la pratique des opérations de banque, c'est-à-dire, tant pour son compte que pour le compte ou en participation avec des tiers, au Maroc ou à l'étranger, de toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant intéresser la Banque ou se rattacher directement ou indirectement à son activité, notamment les opérations suivantes dont la liste n'a qu'un caractère énonciatif : 1. Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, productifs d'intérêts ou non, remboursables à vue, avec préavis ou à terme ; 2. Ouvrir à toute personne physique ou morale des crédits d'escompte et, en conséquence, escompter tout effet de commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, warrant, effet, bon et valeur émis par le Trésor Public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et assumer toute sorte d'engagement résultant d'opérations industrielles, agricoles, commerciales ou financières ou d'opérations faites par toutes administrations publiques ou semi-publiques, négociant ou réescompter les valeurs ci-dessus, fournir et accepter tout mandat, lettre de change, billet à ordres, chèque, etc. ; 3. Faire des avances ou ouvrir des crédits, sous toutes ses formes, en vue du financement d'opérations intéressant l'agriculture, le commerce ou l'industrie, notamment faire des avances mobilisables par escompte, de valeurs émises par les entreprises agricoles, industrielles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ; 4. Accepter ou effectuer tout paiement et recouvrement de lettres de changes, billet à ordre, chèque, warrant, coupon d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, action, obligation, part bénéficiaires, etc. ; 5. Accepter ou conférer à l'occasion de prêts ou d'emprunts toute affectation hypothécaire, ou toute autre garantie ; Souscrire tout engagement de



	garanties, caution ou aval ; Opérer toute acquisition, vente immobilière ou mobilière ou tout prise à bail ou location d'immeubles ; 6. Procéder ou participer à l'émission, au placement et à la négociation de tout titre émis par des collectivités publiques ou privées ; Soumissionner tout emprunt de ces collectivités, acquérir ou aliéner tout titre, effet public, action, part, obligation, bon ou effet de toute nature de ces collectivités ; Recevoir en dépôts tout titre, valeur et bien quelconque ; 7. Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de billets à ordre ou de bons à court, moyen ou long terme et au moyen du réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tous les établissements publics ou privés ; 8. Effectuer toute opération de location assortie d'une option d'achat, notamment le crédit-bail mobilier ou immobilier ; 9. Effectuer toute opération de vente avec faculté de rachat ou vente à réméré d'effets et de valeurs mobilières ; 10. Effectuer toute opération d'affacturage ; 11. Effectuer toute opération de change ; 12. Effectuer toute opération sur l'or, les métaux précieux, les pièces de monnaies et toute matière première ; 13. Réaliser les opérations de placement, de souscription, d'achat, de gestion, de garde ou de vente de valeurs mobilières ou de tout produit financier ; 14. Fournir du conseil et de l'assistance en matière de gestion de patrimoine ; 15. Fournir du conseil ou de l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, de traitement de l'information et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, le tout sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice de certaines professions ; 16. Agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en association ou en participation avec toute autre personne physique ou morale et réaliser, directement ou indirectement, au Maroc ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ; 17. Créer au Maroc ou à l'étranger toute succursale, filiale et tout autre établissement de quelle que forme qu'il soit ; Prendre sous toutes ses formes, tout intérêt ou participation dans toute société, groupement ou entreprise, marocaine ou étrangère ; 18. De manière générale, elle peut entreprendre toute opération commerciale, industrielle ou financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. »
Capital social (au 30/04/2018)	MAD 2.050.000.000 composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100.
Documents juridiques	Les documents juridiques de Société Générale Marocaine de Banques et notamment les statuts, les procès verbaux des assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, le registre de commerce et les publications financières peuvent être consultés au siège social de SGMB.



Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	De par sa forme juridique, Société Générale Marocaine de Banques est régie par le droit marocain et la loi n° 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir N° n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05 et par la loi 78-12. De par son activité, Société Générale Marocaine de Banques est régie par : ▪ Le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; De par son appel public à l'épargne, Société Générale Marocaine de Banques est régie par : ▪ Dahir n° 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables modifié par le Dahir 1-08-95 du 20 octobre 2008 portant promulgation de la loi 33-06 relative à la titrisation des créances ; ▪ Le Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété ; ▪ Le règlement général de l'AMMC approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 Juillet 2016 ; ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52-01 et 45-06 et 43 09 ; ▪ Règlement général de la bourse des valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par les arrêtés n°1268-08, 30-14 et 1156-10 ; ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ La circulaire de Bank Al-Maghrib n° 2/G/96 du 30/01/96 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ Le modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux Certificats de Dépôt ; ▪ La circulaire de l'AMMC ;
Régime fiscal	SGMB est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca



II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

II.a. Capital social

Le capital social de Société Générale Marocaine des Banques s'élève au 30 Avril 2018 à MAD 2.050.000.000, divisé en 20.500.000 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

II.b. Historique du capital

Depuis 2007, le capital social de Société Générale Marocaine de Banques a fait l'objet de trois augmentations de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2007 a décidé l'incorporation de MAD 390.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 3.900.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.170.000.000 à MAD 1.560.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 11.700.000 actions à 15.600.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a décidé l'incorporation de MAD 240.000.000 de réserves accompagnée de l'attribution de 2.400.000 actions gratuites, d'une valeur nominale de MAD 100. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.560.000.000 à MAD 1.800.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 15.600.000 actions à 18.000.000 actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a également décidé l'augmentation du capital social d'un montant de MAD 250.000.000 par émission d'actions nouvelles à libérer par apport en numéraire. Cette opération a porté le capital social de la banque de MAD 1.800.000.000 à MAD 2.050.000.000. Le nombre d'actions en circulation est ainsi passé de 18.000.000 actions à 20.500.000 actions.

Date	Capital avant opération	Opération sur le capital				Capital après opération	Nombre d'actions final
		Nature	Nombre d'actions créées	Prix par action (en MAD)	Montant incorporé (en MAD)		
04/2007	1 170 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 900 000	100	390 000 000	1 560 000 000	15 600 000
07/2008	1 560 000 000	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 400 000	100	240 000 000	1 800 000 000	18 000 000
07/2008	1 800 000 000	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en numéraire	2 500 000	300	250 000 000	2 050 000 000	20 500 000

Source : SGMB

II.c. Évolution de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure du capital durant les cinq dernières années:

Actionnaire	2013		2014		2015	
	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote
Société Générale France	11 687 416	57,01%	11 687 416	57,01%	11 687 418	57,01%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 167 788	15,45%	3 167 790	15,45%	3 167 788	15,45%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : SGMB



Actionnaire	2016		2017		30/04/2018	
	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote
Société Générale France	11 687 418	57,01%	11 794 387	57,53%	11 797 494	57,55%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%	5 644 794	27,54%
Divers actionnaires	3 167 788	15,45%	3 060 819	14,93%	3 057 712	14,91%
TOTAL	20 500 000	100%	20 500 000	100%	20 500 000	100%

Source : SGMB

II.d. Structure de l'actionnariat

Le capital de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à MAD 2.050.000.000 au 31/12/2017, composé de 20.500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100. L'actionnariat de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Société Générale France	11 794 387	57,53%	57,53%
Groupe Deveco Souss	5 644 794	27,54%	27,54%
Divers actionnaires ²	3 060 819	14,93%	14,93%
TOTAL	20 500 000	100%	100%

Source : SGMB

II.e. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Société Générale Marocaine de Banques est principalement détenue par la banque française Société Générale et par la Holding familiale Deveco Souss. Ces deux entités se caractérisent par les éléments suivants :

Société Générale France	
Activité	L'activité du Groupe Société Générale se concentre autour de trois grands métiers : ▪ Les Réseaux de détail & les Services financiers ; ▪ Les Gestions d'actifs, Services aux investisseurs ; ▪ La Banque de financement & d'investissement.
PNB au 31/12/2017	23,9 Mds EUR
Résultat Net part du groupe au 31/12/2017	2,8 Mds EUR
Capitaux propres (part du Groupe) au 31/12/2017	59,4 Md EUR
Actionnariat au 31/12/2017 (% du capital)	▪ 5,93% Salariés ▪ 6,20% BlackRock Inc. ▪ 5,27% The Capital Group Companies, Inc. ▪ 2,55% CDC ▪ 79,19% Public ▪ 0,85% Autodétention

Source : Société Générale, AMF

Groupe Deveco Souss	
Activité	Holding de participation
Produits financiers au 31/12/2017	56 MMAD
Résultat Net au 31/12/2017	48 MMAD
Capitaux Propres au 31/12/2017	1 201 MMAD
Actionnariat au 31/12/2017	100% Famille OUNEJJAR MZALI

Source : SGMB

² Divers actionnaires : cette catégorie est composée de plusieurs investisseurs privés marocains.



II.f. Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires liant les actionnaires de Société Générale Marocaine de Banques.

II.g. Restrictions en matière de négociabilité

L'article 12 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière de négociabilité de titres que : « (...) Sont soumises à agrément du Conseil de Surveillance, statuant à la majorité, les cessions d'actions à toute personne morale ou physique considérée comme des tiers étrangers à la société et ne faisant pas l'objet de la cession libre prévue dans les statuts au profit :

- des actionnaires ;
- d'un conjoint parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de succession ;
- d'une personne nommée membre du conseil de surveillance, dans la limite du nombre d'actions nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- d'une personne morale détenant le contrôle de l'actionnaire cédant ou contrôlée par ce dernier au sens des dispositions de l'article 144 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05

La demande d'agrément du cessionnaire est notifiée au Président du Conseil de Surveillance par lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant les noms, prénom et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée ainsi que le prix offert et les conditions de la cession projetée.

L'agrément résulte soit d'une notification adressée au cédant par le Président du Conseil de Surveillance, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Si le Conseil de surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, le Président du Conseil de Surveillance doit notifier par écrit avec accusé de réception le cédant de ce refus.

Dans le cas où le Conseil de Surveillance n'agrée pas le cessionnaire proposé, et que le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le Directoire est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions, soit par des actionnaires ou par des tiers agréés par le Conseil de Surveillance, soit, avec le consentement du cédant, par la Société en vue d'une réduction du capital.

Ce délai peut être prorogé une seule fois et pour une même durée à la demande de la Société par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé.

Le prix des actions est, à défaut d'accord, déterminé par expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par le Président du Tribunal statuant en référé.

Si, à l'expiration du délai légal, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément sera considéré comme donné. »

III. Marché des titres de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Programme d'émission de certificats de dépôt

Le Conseil de Surveillance a autorisé, lors de sa tenue le 30 novembre 2006, l'émission de certificats de dépôt pour un montant global de MAD 1.500.000.000 (un milliard et demi de dirhams). Après avoir procédé à une levée de fonds initiale de MAD 926 millions et pour profiter des conditions de marché favorables, la Banque par le biais du Conseil de Surveillance réuni en date du 27 avril 2007 a autorisé l'extension du plafond de l'émission à un montant global de MAD 3.000.000.000 (trois milliards de dirhams). Ce plafond a ensuite été relevé à MAD 6.000.000.000 (six milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance tenu le 06 mars 2008, puis à MAD 8.000.000.000 (huit milliards de dirhams) par le Conseil de Surveillance réuni le 6 juin 2008, enfin, à 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) par le Conseil de surveillance réuni le 22 mai 2009.

L'autorisation d'émettre des certificats de dépôt à hauteur de 10.000.000.000 (dix milliards de dirhams) a été réitérée par le Conseil de Surveillance réuni le 09 décembre 2009 avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.



Par le biais des pouvoirs qui lui ont été conféré, le Conseil de Surveillance décide lors de sa réunion du 14 mai 2010, l'extension du plafond du programme d'émission de certificat de dépôts à 13.000.000.000 (treize milliards de dirhams) avec la possibilité d'adosser 2.000.000.000 (deux milliards de dirhams) de certificats de dépôt sur des produits structurés.

Caractéristiques du programme	
Nature	Certificats de dépôt
Montant du programme	MAD 13.000.000.000
Montant de l'encours au 30/04/2018	MAD 5 520 000 000
✓ Catégorie A&B ³	MAD 5 520 000 000
✓ Catégorie C ⁴	MAD 0
Valeur nominale des titres	MAD 100.000

Source : SGMB

Dans le cadre de ce programme de certificats de dépôt, les titres non échus présentent les caractéristiques suivantes :

Nombre de titres émis	Date de jouissance	Date d'échéance	Maturité	Taux	Montant
7 000	31/05/2016	31/05/2023	7 ans	3,08%	700 000 000
5 000	31/05/2016	31/05/2021	5 ans	2,81%	500 000 000
2 200	30/06/2016	30/06/2019	3 ans	2,80%	220 000 000
8 000	31/05/2016	31/05/2019	3 ans	2,50%	800 000 000
7 000	30/06/2016	30/06/2018	2 ans	2,62%	700 000 000
5 000	31/05/2016	31/05/2018	2 ans	2,35%	500 000 000
3 000	25/12/2017	25/12/2019	2 ans	2,85%	300 000 000
6 000	22/03/2018	22/03/2020	2 ans	2,80%	600 000 000
6 000	22/03/2018	22/06/2020	27 mois	2,83%	600 000 000
6 000	22/03/2018	22/09/2020	30 mois	2,85%	600 000 000

Source : SGMB

III.b. Emissions obligataire subordonnées

Le tableau ci-dessous présente les émissions obligataires réalisées par Société Générale Marocaine de Banques :

Date de l'émission	Type d'obligations	Montant de l'émission	Encours au 30/04/2018
Décembre 2008	Obligations subordonnées	100 000 000	100 000 000
Mars 2009	Obligations subordonnées	1 900 000 000	1 900 000 000
Décembre 2012	Obligations subordonnées	500 000 000	500 000 000
Juin 2015	Obligations subordonnées	800 000 000	800 000 000

Source : SGMB

Émission Obligataire subordonnée 2008

En décembre 2008, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt subordonné en placement privé pour 100.000.000 dh.

Émission Obligataire subordonnée 2009

En mars 2009, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.900.000.000 dirhams et d'une maturité de 10 ans. Cette émission a été décomposée en quatre tranches non cumulables :

- Une tranche A à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;

³ Catégorie A, à taux fixe / Catégorie B, à taux variable indexée aux Bons du trésor ou TMP JJ.

⁴ Catégorie C, à taux variable indexée à des sous-jacents tels que : Matière première ; Taux ; Action ; Change ; Crédit ; Fonds, etc.



- Une tranche B à taux fixe, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche C à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams;
- Une tranche D à taux fixe, non cotée, d'un plafond d'un milliard neuf cent millions de dirhams (1 900 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

Tranche	Montant de l'émission	Date de l'émission	Nominal en DH	Taux	Prime de risque	Maturité
Tranche A	1.900.000	03/2009	100.000	Révisable annuellement, indexé à la courbe des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 (4,84%)	100 pbs	10ans
Tranche B	1.900.000	03/2009	100.000	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009 (5,60%)	115 pbs	10ans
Tranche C	1.900.000	03/2009	100.000	Révisable annuellement, indexé à la courbe des taux de BDT 52 semaines au 12 janvier 2009 (4,84%)	100 pbs	10ans
Tranche D	1.900.000	03/2009	100.000	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux de BDT 10 ans au 12 janvier 2009 (5,60%)	115 pbs	10ans

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières⁵, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

A l'issue de la période de souscription, seules les tranches B, C et D qui ont été souscrites. Les résultats de souscription ainsi que la répartition des allocations de l'opération se présentent comme suit :

Répartition des souscriptions :

⁵ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.



Nature des souscripteurs	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée	Total
Etablissement de crédit (A)	-	15.000.000	-	11.000.000	26.000.000
OPCVM (B)	-	-	849.100.000	744.200.000	1.593.300.000
Société d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance (C)	-	455.600.000	-	295.000.000	750.600.000
Fonds d'investissement, fonds de pension (D)	-	-	-	-	-
Autres (compagnies financières et la CDG) (E)	-	-	-	-	-
Total	0	470.600.000	849.100.000	1.050.200.000	2.369.900.000

Répartition des allocations :

Nature des souscripteurs	Tranche A Cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non Cotée	Total
Etablissement de crédit (A)	-	12.000.000	-	8.800.000	20.800.000
OPCVM (B)	-	-	680.700.000	596.600.000	1.277.300.000
Société d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance (C)	-	365.300.000	-	236.600.000	601.900.000
Fonds d'investissement, fonds de pension (D)	-	-	-	-	-
Autres (compagnies financières et la CDG) (E)	-	-	-	-	-
Total	0	377.300.000	680.700.000	842.000.000	1.900.000.000

Historique des taux relatifs à la tranche C révisable :

Années	Taux
2009	4,84%
2010	4,66%
2011	4,46%
2012	4,67%
2013	5,23%
2014	4,39%
2015	3,62%
2016	3,39%
2017	3,26%
2018	3,30%

Source : SGMB

Émission Obligataire subordonnée 2012

En Décembre 2012, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500.000.000 dirhams et d'une maturité de 10 ans. Cette émission a été décomposée en deux tranches :

- Une tranche A à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de cinq cent millions de dirhams (500 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, non cotée, d'un plafond de cinq cent millions de dirhams (500 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams ;

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :



Tranche	Montant de l'émission	Date de l'émission	Nominal en DH	Taux	Prime de risque	Maturité
Tranche A	500.000.000	12/2012	100.000	Taux fixe 5,98%	110 pbs	10ans
Tranche B	500.000.000	12/2012	100.000	Taux fixe 5,98%	110 pbs	10ans

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières⁶, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

A l'issue de la période de souscription, la répartition des allocations de l'opération se présentent comme suit :

Allocation par tranche

Tranche	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Taux	Part des montants alloués en %	Taux de satisfaction en %
Tranche A : Obligations à taux fixe cotées	330 000 000	324 200 000	5,98%	65%	98,24%
Tranche B : Obligations à taux fixe non cotées	179 000 000	175 800 000	5,98%	35%	98,21%
Total	509 000 000	500 000 000	5,98%	100%	98,23%

Allocation par catégorie de souscripteurs

Catégorie de souscripteurs	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Part des montants alloués en %
OPCVM	49 000 000	48 100 000	10%
Entreprise d'assurance et de réassurance	360 000 000	353 700 000	70%
Caisse de Dépôts et de Gestion	100 000 000	98 200 000	20%
Total	509 000 000	500 000 000	100%

Émission Obligataire subordonnée 2015

En Juin 2015, Société Générale Marocaine de Banques a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 800.000.000 dirhams et d'une maturité de 10 ans. Cette émission a été décomposée en quatre tranches :

- Une tranche A à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000 dh) dirhams ;
- Une tranche B à taux fixe, non cotée, d'un plafond de huit cent millions de dirhams (800 000 000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000 dh) dirhams ;
- Une tranche C à taux révisable annuellement, cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de huit cents millions de dirhams (800.000.000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000 dh) dirhams ;
- Une tranche D à taux révisable annuellement, non cotée, d'un plafond de huit cents millions de dirhams (800.000.000 dh) et d'une valeur nominale de cent mille (100 000 dh) dirhams.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné :

⁶ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent. Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.



Tranche	Montant de l'émission	Date de l'émission	Nominal en DH	Taux	Prime de risque	Maturité
Tranche A	800.000.000	06/2015	100.000	Taux fixe 4,77%	110 pbs	10ans
Tranche B	800.000.000	06/2015	100.000	Taux fixe 4,77%	110 pbs	10ans
Tranche C	800.000.000	06/2015	100.000	Taux révisable 3,51%	90 pbs	10 ans
Tranche D	800.000.000	06/2015	100.000	Taux révisable 3,51%	90 pbs	10 ans

L'émission a été réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), compagnies financières⁷, établissements de crédit, compagnies d'assurance et de réassurance, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les organismes de pension et de retraite.

A l'issue de la période de souscription, la répartition des allocations de l'opération se présentent comme suit :

Allocation par tranche

Tranche	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Taux	Part des montants alloués en %	Taux de satisfaction en %
Tranche A <i>obligations à taux fixe cotées</i>	540 000 000	238 200 000	4,77%	30%	44%
Tranche B <i>obligations à taux fixe non cotées</i>	295 000 000	130 000 000	4,77%	16%	44%
Tranche C <i>obligations à taux révisable cotées</i>	-	-	3,51%	-	-
Tranche D <i>obligations à taux révisable non cotées</i>	980 000 000	431 800 000	3,51%	54%	44%
Total	1 815 000 000	800 000 000	-	100%	-

Allocation par catégorie de souscripteurs

Catégorie de souscripteurs	Souscriptions en MAD	Montant alloué en MAD	Part des montants alloués en %
OPCVM	1 275 000 000	561 800 000	70%
Entreprise d'assurance et de réassurance	540 000 000	238 200 000	30%
Total	1 815 000 000	800 000 000	100%

Historique des taux relatifs à la tranche D révisable :

Années	Taux
2015	3,51%
2016	2,73%
2017	3,23%

Source : SGMB

IV. Notation (extraits)

⁷ Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent. Sont considérées comme compagnies financières, au sens de la présente loi, les sociétés qui ont pour activité principale, au Maroc, de prendre et gérer des participations financières et qui, soit directement soit par l'intermédiaire de sociétés ayant le même objet, contrôlent plusieurs établissements effectuant des opérations à caractère financier dont un, au moins, est un établissement de crédit.



En mars 2018, la notation crédit attribuée par Fitch Rating à Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :

Note long terme	Note court terme	Perspective de la note	Note de soutien
AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2

La traduction de l'extrait du communiqué de presse de l'agence de notation se présente comme suit :

« PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION – NOTES NATIONALE ET DE SOUTIEN

Les notes de SGMB reposent sur la conviction de Fitch qu'il existerait une haute probabilité de soutien de la part de son actionnaire majoritaire, SG, si nécessaire. Ceci reflète l'aptitude de SG (comme l'indiquent ses notes) et sa volonté d'apporter son soutien à la SGMB. La note Support de SGMB est limitée par la note du plafond souverain du Maroc, soit BBB.

Selon Fitch, SG dispose de ressources suffisantes pour soutenir SGMB, dont le passif représente 0,5% de SG à fin 2017. Fitch considère SGMB comme une filiale d'importance stratégique pour SG. La banque de détail est l'une des trois branches stratégiques de SG (banque de détail à l'internationale et services financiers). SGMB est la plus grande filiale de SG en Afrique et est considérée comme le point d'entrée du groupe sur le continent.

SGMB est la quatrième plus grande banque et la plus grande banque étrangère ayant environ 6% de part de marché dans les dépôts. Les engagements de SG envers le pays n'ont pas diminué au cours des dernières années malgré une performance en baisse de SGMB. L'actionnariat de SGMB est demeuré inchangé, avec SG détenant 57,4% du capital et le reste étant détenu principalement par des groupes familiaux marocains.

SGMB est fortement intégrée dans SG. Cette dernière contrôle étroitement sa filiale marocaine dont les fonctions de direction sont largement partagées avec les membres du groupe SG. SG supervise les risques de crédit, pays, de marché, opérationnel et de liquidité de SGMB, tandis que la filiale bénéficie largement de l'organisation, des procédures, des systèmes et des outils de SG. De plus, SGMB partage la même image de marque que sa maison mère.

Fitch comprend du management de SGMB que cette dernière n'a jamais exigé un soutien extraordinaire de la part de SG. Cependant, un soutien ordinaire dans le cadre des activités quotidiennes de la banque est bien ancré, sous la forme, par exemple, de garanties qui permettent à SGMB de satisfaire aux exigences réglementaires relatives aux risques et aux lignes de liquidité à court terme.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTE DE SOUTIEN

Sauf si l'intégration de SGMB dans SG, ou son importance stratégique pour cette dernière, diminue, un abaissement de quatre crans de la note IDR à long terme de SG déclencherait une action similaire sur la note de soutien à long terme de SGMB, ce que Fitch considère comme peu probable. La note de soutien extérieur de SGMB serait abaissée si la note du plafond souverain du Maroc était abaissée d'au moins deux crans, ce que Fitch considère comme peu probable.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES : NOTE NATIONALE

Sauf si l'intégration de SGMB dans SG, ou son importance stratégique pour cette dernière, diminue, un abaissement de trois crans de la note IDR à long terme de SG déclencherait une action similaire sur la note nationale à long terme de SGMB, ce que Fitch considère comme peu probable.

Les notes ont fait l'objet des actions suivantes :

- Note nationale à long terme : confirmée à 'AAA(mar)'; perspective Stable
- Note nationale à court terme : confirmée à 'F1+(mar)'
- Note de soutien extérieur : confirmée à '2' »



Tableau récapitulatif de la notation de la SGMB durant les trois dernières années :

Date	National Note à long terme	National Note à court terme	Perspectives	Note de soutien extérieur
07 mars 2018	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
05 juillet 2017	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2
13 juillet 2016	AAA (mar)	F1+ (mar)	Stable	2

V. Organes d'administration et de surveillance

Société Générale Marocaine de Banques est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

A la veille de la présente opération, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

Statut	Prénoms, Noms	Date de l'AGO ayant ratifié le mandat	Date de l'AGO ayant renouvelé le mandat	Date de fin du mandat en cours	Nombre d'actions détenues
Président	Khalid CHAMI	Ratification de la nomination à l'AGO du 29 mai 2018	-	AGO statuant sur les comptes 2021	6.238
Vice - Président	Marc VIENOT		30 juin 2015	AGO statuant sur les comptes 2018	2
Membres	Jean-Luc PARER	14 mai 2013	-	AGO statuant sur les comptes 2018	2
	Abdelaziz TAZI		30 juin 2015	AGO statuant sur les comptes 2018	10.003
	Layla M'ZALI		26 mai 2016	AGO statuant sur les comptes 2019	2
	Abdellatif HAKAM		30 juin 2015	AGO statuant sur les comptes 2018	56
	Jean François SAMMARCELLI		14 mai 2014	AGO statuant sur les comptes 2019	2
	Bernardo SANCHEZ INCERA		26 mai 2016	AGO statuant sur les comptes 2019	2
	Alexandre MAYMAT	30 juin 2015	-	AGO statuant sur les comptes 2018	2
	Driss BENHIMA ⁽¹⁾	30 juin 2015	-	AGO statuant sur les comptes 2018	-
	Ghita LAHLOU ⁽¹⁾	30 juin 2015	-	AGO statuant sur les comptes 2018	-
	Clara LEVY BAROUCH	17 mai 2017	-	AGO statuant sur les comptes 2020	2
Secrétaire du conseil	Lamia BELGARCH	-	-	-	-

(1) Membres indépendants du Conseil de Surveillance
Source : SGMB

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre de tiers conseillers actionnaires ou non et peut, en outre, constituer en son sein et avec les concours de ces conseillers, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 et au dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété.



V.a. Mode de convocation

L'article 17 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule en matière d'Assemblée des actionnaires que : « les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil de Surveillance. (...) La convocation est faite, trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de la loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 (...) ».

V.b. Conditions d'admission

L'article 19 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques prévoit que « l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et à la condition d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire. Toutefois, en plus de pouvoir se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, tout actionnaire peut aussi se faire représenter par son conjoint, un ascendant ou descendant ou par la personne morale dûment habilitée gérant le portefeuille des valeurs mobilières de l'actionnaire concerné.

Le mandat est donné pour une seule Assemblée d'actionnaires. Toutefois, il peut être donnée pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressé à la société sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.»

V.c. Conditions d'exercice des droits de vote

Les conditions d'exercice du droit de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de Société Générale Marocaine de Banques sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05 et par la loi 78-12.

VI. Organes de direction

VI.a. Pouvoir des organes de direction

L'article 13 des Statuts de Société Générale Marocaine de Banques stipule que : « (...) Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toute décision concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tout acte de gestion ou de disposition et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. (...) Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les statuts confèrent expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil de Surveillance ou au Directoire, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général (...)»



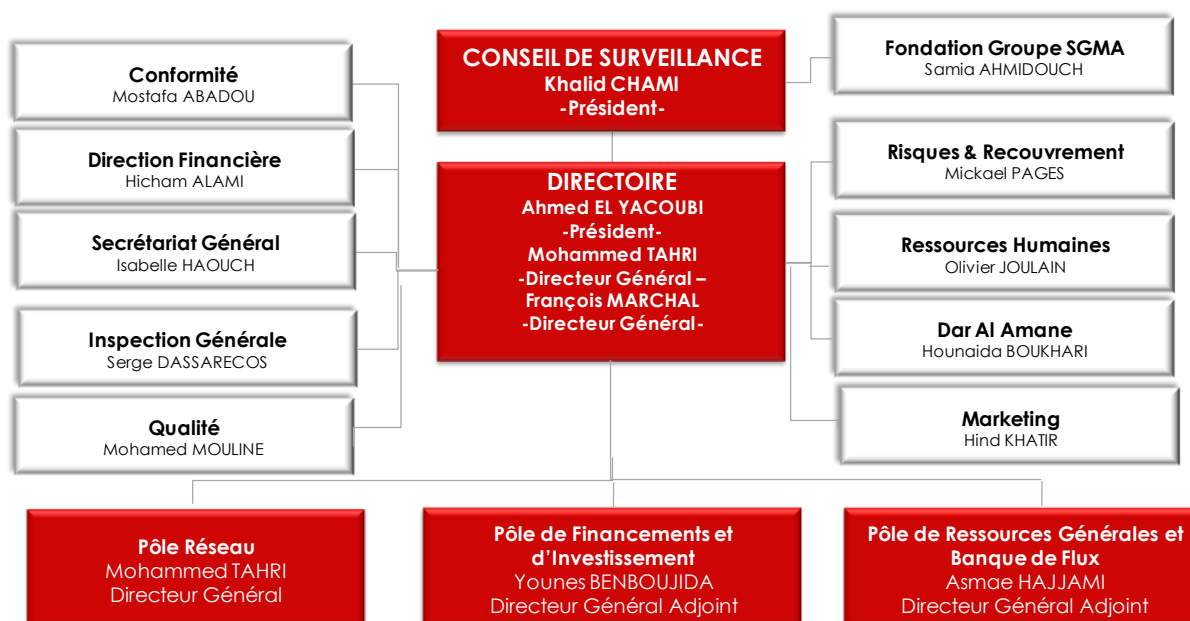
VI.b. Le Directoire

A la veille de la présente opération, la liste des membres du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques se décline comme suit :

Noms et prénoms	Fonctions	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat
Ahmed EL YACOUBI	Président du Directoire	16/03/2018	-	Conseil de Surveillance de Mai 2020
Mohammed TAHRI	Directeur Général et membre du Directoire	28/09/2017	-	Conseil de Surveillance de Septembre 2020
François MARCHAL	Directeur Général et membre du Directoire	16/03/2018	-	Conseil de Surveillance de Mars 2021

Source : SGMB

Au 31/05/2018, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

VI.c. CV des principaux dirigeants

Khalid CHAMI, Président du Conseil de Surveillance

Diplômé de H.E.C à Paris en 1991, Khalid CHAMI intègre le Département des dérivés sur actions et indices de Société Générale Investment Banking en 1992 où il occupe le poste de commercial chargé du suivi des clients basés en France puis de Directeur des ventes et du marketing France & Benelux en 1995, ensuite il occupe le poste de Partenaire, Co-Directeur mondial des ventes et du marketing en 1999.

Khalid CHAMI rejoint Société Générale Marocaine de Banques en 2001, où il occupe le poste de Directeur Adjoint de la Direction des Grandes Entreprises puis Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2003.

En 2004, Khalid CHAMI est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil et de l'Ingénierie Financière, de la Direction des Change, Taux et Trésorerie.



En 2007, Khalid CHAMI est nommé Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire chargé de la supervision des Pôles Grandes Entreprises et PME-PMI.

En 2011, Khalid CHAMI est nommé Directeur Général de SGMB puis Président du Directoire en 2012.

En 2018, Khalid CHAMI est nommé Président du Conseil de Surveillance de SGMB.

Âgé de 51 ans, Khalid CHAMI est marié et père de deux enfants.

Mandats	
Type de mandat	Filiale concernée
Président du Conseil de Surveillance	SGMA
Président du Conseil d'Administration	EQDOM
Administrateur	INVESTIMA
Administrateur	ALD AUTOMOTIVE
Administrateur	SOGECAPITAL BOURSE
Représentant de SGMA	SOGECAPITAL GESTION
Représentant de SGMA	SOGECAPITAL PLACEMENT
Représentant de SGMA	SG ATS
Représentant de SGMA	ATHENA COURTAGE
Représentant de SGMA	SOGECONTACT
Administrateur	MARBAR CHIMIE
Administrateur	MARBAR SA
Administrateur	TRANSPORTS MAROCAINS
Administrateur	UNION MARITIME MINIERE SA
Administrateur	GEMARFIN
Administrateur	FONDATION ZAKOURA

Source : SGMB

Ahmed EL YACOUBI, Président du Directoire

Né en 1968, Ahmed EL YACOUBI est diplômé de l'école supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un EMBA HEC Paris. Il a débuté sa carrière chez Société Générale Maroc en 1996, au sein de la Direction des Systèmes d'Information. En 2007, il prend la responsabilité du Secrétariat Général de la Banque, avant d'être nommé en 2012 Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Ahmed EL YACOUBI intègre en 2014 le siège du Groupe à Paris, en tant que Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà du développement commercial de la région, il participe au déploiement d'une stratégie d'innovation ambitieuse pour tout le continent africain, avec notamment la création du premier Laboratoire Innovation à Dakar ou encore le lancement de YUP, une solution de « mobile money » qui permet d'accéder à une gamme complète de services transactionnels et financiers, même sans avoir de compte bancaire.

Ahmed EL YACOUBI prend ses fonctions de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} février 2018.

Depuis le 2 avril 2018, Ahmed EL YACOUBI occupe la fonction de Président du Directoire de SGMB.

Âgé de 49 ans, Ahmed EL YACOUBI est marié et père de 3 enfants.

Mandats	
Type de mandat	Filiale concernée
Représentant permanent de la SGMA	EQDOM
Représentant permanent de la SGMA	LMV
Représentant permanent de la SGMA	ALD
Représentant permanent de la SGMA	SOGELEASE
Représentant permanent de la SGMA	INVESTIMA
Représentant permanent de SGPM	SGBS

Source : SGMB



François MARCHAL, Directeur Général

Né en 1980, François MARCHAL est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et est titulaire d'un DESS de Fiscalité Internationale de Paris II-Assas. Il a débuté sa carrière chez Société Générale en 2005, au sein de l'Inspection Générale. En 2011, il est nommé Inspecteur Principal.

En 2014, François MARCHAL est nommé Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial de Société Générale Ghana. Il supervise les équipes dédiées à la clientèle Entreprises ainsi que le réseau d'agences de la banque présent dans les 10 régions du pays et contribue au Programme de Transformation de la filiale (recentrage du rôle des agences, centralisation des back-offices, création d'une équipe de Business Development Retail afin de développer la clientèle de salariés et fonctionnaires, mise à niveau et développement de l'offre Cash Management, déploiement de YUP Ghana, Etc.).

Depuis le 16/03/2018, François MARCHAL occupe la fonction de Directeur Général et membre du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques.

Âgé de 38 ans, François MARCHAL est marié et père de 3 enfants.

Mandats	
Type de mandat	Filiale concernée
Administrateur	Société Générale Ghana
Représentant permanent de la SGMA	FONCIMMO

Source : SGMB

Mohamed TAHRI, Directeur Général

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques, Mohamed TAHRI a débuté sa carrière en 1985 à la Société Générale Marocaine de Banques où il a occupé le poste d'inspecteur puis d'Inspecteur Principal en 1995, ensuite il occupe le poste de Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration de la banque, chargé des filiales et des participations. En 1999, il occupe le poste d'adjoint au Directeur de l'Agence Centrale puis il est nommé Directeur du Groupe Abdelmoumen.

En 2003, Mohamed TAHRI est nommé Directeur Régional de Rabat, puis Directeur du Pôle Banque des PME-PMI en 2007.

En 2009, Mohamed TAHRI est nommé Directeur du Pôle Réseau puis Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau en 2012 et Directeur Général en Charge des Réseaux de Distribution en 2017. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général.

Âgé de 55 ans, Monsieur TAHRI est marié et père de deux enfants.

Mandats	
Type de mandat	Filiale concernée
Administrateur	LMV
Président du conseil	SOGLEASE
Administrateur	SOGECAPITAL BOURSE
Administrateur	SOGECAPITAL GESTION
Administrateur	SG OFF SHORE
Administrateur	SOGCONTACT
Administrateur	SOGECAPITAL PLACEMENT
Président du conseil	SOGEFINANCEMENT
Président du conseil	ATHENA COURTAGE

Source : SGMB



Younes BENBOUJIDA, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Banque de Financement et d'Investissement

Titulaire d'un diplôme d'Expertise Comptable, Younes BENBOUJIDA rejoint Société Générale Marocaine de Banques en 2005, où il occupe le poste de Chargé d'affaires Senior à la Direction des Grandes Entreprises puis de Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2006.

En 2011, Younes BENBOUJIDA est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements et de la Direction des marchés de capitaux.

En 2013, il est nommé Directeur du Pôle Banque de Financement et d'Investissement, en charge de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements, de la Direction des marchés de capitaux, de Sogécapital Bourse et de Sogécapital Gestion.

En novembre 2014, Younes BENBOUJIDA été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Âgé de 47 ans, Younes BENBOUJIDA est marié et père de quatre enfants.

Mandats	
Type de mandat	Filiale concernée
Administrateur	SOGLEASE
Président du Conseil	SOGECAPITAL BOURSE
Président du Conseil	SOGECAPITAL GESTION
Président du Conseil	SG OF SHORE
Président du Conseil	SOGECAPITAL PLACEMENT

Source : SGMB

Asmae HAJJAMI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux

Titulaire d'un Diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995, Asmae HAJJAMI a débuté sa carrière dans le conseil aux entreprises avant d'intégrer en 1999 Société Générale Marocaine de Banques où elle a occupé plusieurs postes.

En 2007, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management, puis Directeur Régional Agadir en 2011.

En 2014, Asmae HAJJAMI est nommée Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation.

En juin 2015, Asmae HAJJAMI est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux.

Âgée de 46 ans, Asmae HAJJAMI est mariée et mère de deux enfants.

Mandats	
Type de mandat	Filiale concernée
PDG et administrateur	FONCIMMO
Administrateur	SOGCONTACT
Administrateur	SG ATS
Administrateur	HEULER HERMES
Administrateur	UIB
Administrateur	CMI

Source : SGMB



VII. Gouvernement d'entreprise

VII.a. Rémunération octroyée aux membres des organes de surveillance et de direction

- La rémunération brute annuelle des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2,35 MMAD bruts au titre de leurs jetons de présence.
- La rémunération brute annuelle des membres du Directoire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 10,7 MMAD bruts (hors charges).

VII.b. Conventions entre Société Générale Marocaine de Banques et les membres de ses organes d'administration et de direction

Néant.

VII.c. Prêts accordés aux membres des organes de surveillance et de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Directoire au 31/12/2017 s'élève à 18,0 MMAD.

VII.d. Intéressement et participation du personnel

Néant

VII.e. Comités techniques

Le Conseil de Surveillance peut s'adjoindre des tiers conseillers, actionnaires ou non.

Il peut en outre constituer en son sein, et avec le concours de ces conseillers, des Comités Techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Il est rendu compte aux séances du Conseil de Surveillance de l'activité de ces Comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil de Surveillance fixe la composition, les attributions et, le cas échéant, la rémunération des conseillers et des membres des Comités Techniques qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Société Générale Marocaine de Banques compte trois comités techniques :

VII.e.1. Comité des Risques

Membres du comité	▪ Un membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité en la personne de M. Jean François SAMMARCELLI ; ▪ Un représentant de Société Générale, membre du Comité en la personne de M. Alexandre MAYMAT.
Secrétaire	Le Directeur du Contrôle des Risques.
Périodicité	Trimestrielle
Attributions	▪ Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque ; ▪ Valider les orientations de la politique de crédit de la banque ; ▪ Examiner le portefeuille d'engagements : ○ Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits ; Retail et non Retail ; ○ Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque ; ○ Suivi des engagements irréguliers ; ○ Suivi des principaux risques sensibles ; ○ Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut ; ○ Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement.



- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit ;
- Suivre le respect des ratios réglementaires (division des risques, concentration...) ;
- Etablir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (en cas d'irrégularité) ;
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests.

VII.e.2. Comité d'Audit

Membres du comité	▪ Un membre indépendant, Président du Comité en la personne de Mme Ghita LAHLOU ; ▪ Deux membres du Conseil de Surveillance, membres du Comité en les personnes de M. Alexandre MAYMAT et Mme Ciara LEVY-BAROUCH ; ▪ Y prennent également part les auditeurs externes.
Secrétaire	▪ Le Secrétaire du Directoire.
Périodicité	Trimestrielle
Attributions	▪ Donne périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et proposer au Conseil de Surveillance les adaptations pertinentes ; ▪ <u>Examine les travaux du Contrôle Permanent :</u> ○ Suivi de l'efficacité de la Surveillance Permanente : ✓ Respect des procédures ; ✓ Surveillance des comptes sensibles ; ✓ Gestion des suspens ; ○ Suivi de la gestion et de la prévention des Risques Opérationnels : ✓ Risques de fraude internes et externes ; ✓ Risques d'exécution ; ✓ Sécurité du personnel et des équipements ; ✓ Gestion de la continuité d'activité et gestion de crise ; ✓ Sécurité des systèmes d'information ; ○ Suivi des risques de non-conformité : ✓ Suivi de l'évolution de l'environnement légal et réglementaire ; ✓ Respect des obligations en matière de Connaissance client (KYC) ; ✓ Suivi des règles de lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme ; ○ Suivi des Risques juridiques majeurs. ▪ <u>Examine les travaux du Contrôle Périodique :</u> ○ Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation ; ○ Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne ; ○ Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés ; ○ Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique. ▪ <u>Autres sujets entrant dans les attributions du comité :</u> ○ Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre ; ○ Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux) ; ○ Proposer au Conseil de Surveillance la nomination des commissaires aux comptes ; ○ Examiner, via la présentation des commissaires aux comptes, le projet d'arrêté des comptes et les conditions de leur établissement (principes,



méthodes), les réserves éventuelles ;

- Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place ;
- Procéder, annuellement, à une auto-évaluation du fonctionnement du comité et ce, selon une grille formalisée couvrant l'ensemble de ses composantes (composition, réunions, fréquence, ...).

VII.e.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Membres du comité

- Un membre indépendant, Président du Comité en la personne de M. Driss BENHIMA ;
- Deux membres du Conseil de Surveillance et représentants de Société Générale en les personnes de MM. Jean Luc PARER et Bernardo SANCHEZ INCERA.

Périodicité

Annuelle.

Attributions

Le Comité des nominations et des rémunérations est en charge de conseiller et d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que ceux du Directoire et du Comité de Direction de la banque. Ce comité est chargé notamment de :

- Evaluer annuellement la structure, la taille et la composition du conseil de surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- Proposer la désignation des membres du conseil de surveillance et des comités d'Audit et des Risques ;
- Identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ;
- Fixer la rémunération du Président du Conseil de Surveillance ;
- Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et du Comité de Direction de la banque) ;
- Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'assemblée générale, entre les membres du conseil de surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions ;
- Proposer la liste des bénéficiaires de stock options.

Le comité est en charge également de :

- Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles ;
- Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Épargne salariale...) ;
- Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires, ...).





PARTIE IV. *Activité de Société Générale Marocaine de Banques*



I. Historique et faits marquants de Société Générale Marocaine de Banques

- Société Générale a ouvert ses premières agences à Tanger et Casablanca en 1913.
- A l'indépendance du Maroc, en 1956, Société Générale compte 3 agences et un effectif d'une quarantaine de personnes.
- En 1962, la Banque se transforme en établissement de droit marocain, appelé Société Générale Marocaine de Banques.
- La fusion avec la Société Marseillaise de crédit en 1965, et l'acquisition de 20% de la Société de Banque du Maghreb en 1971, marquent une nouvelle étape importante du développement de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle élargit son réseau et étend ses activités.
- En 1973 est promulgué le dahir sur la marocanisation du capital et du conseil d'administration des sociétés exerçant au Maroc, donnant lieu à plusieurs changements au niveau de la gestion (notamment la présence de capitaux nationaux à hauteur de 51%) et de la redéfinition des lignes stratégiques de la Société Générale Marocaine de Banques.
- En 1974, la Société Générale Marocaine de Banques crée INVESTIMA holding de participations qui vise à accompagner les investisseurs marocains ou multinationaux dans la création ou le développement d'affaires industrielles et commerciales à travers des prises de participations financières.
- En 1981, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGELEASE, société de financement par crédit-bail.
- En 1995, la Société Générale Marocaine de Banques crée SOGEBOURSE, société d'intermédiation en bourse.
- En 1996, Société Générale Marocaine de Banques crée GESTAR société spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. GESTAR est certifiée AIMR en 2002.
- En 1999, le groupe Société Générale rachète les parts d'Al Watanya et devient majoritaire dans la Société Générale Marocaine de Banques en détenant 51,9% des parts.
- L'année 1999 est aussi marquée par la création de FONCIMMO, Société immobilière et foncière du Groupe au Maroc.
- En juillet 2001, SOGECAP, 4ème assureur français spécialisé en assurances de personnes et la Société Générale Marocaine de Banques acquièrent la majorité du capital de LA MAROCAINE VIE.
- L'année 2001 est également été marquée par le rachat d'ALD, société spécialisée dans la location longue durée et la gestion de flotte de véhicules, par Société Générale France. Le Groupe Société Générale devient alors propriétaire de la filiale marocaine d'ALD AUTOMOTIVE.
- En mai 2002, désirant renforcer sa présence au Maroc et se positionner sur le créneau du crédit à la consommation, le Groupe Société Générale rachète la participation du Groupe ONA dans EQDOM. Puis, à travers une OPA, il porte sa participation totale à 54%.
- En 2002, la Société Générale Marocaine de Banques crée SG TANGER OFF-SHORE, banque off-shore.
- En 2003, dans un souci permanent d'efficacité et de proximité avec sa clientèle, la Société Générale Marocaine de Banques réorganise son réseau de distribution et met en place neuf Directions Régionales.
- L'année 2005 voit la création d'ATHENA COURTAGE, courtier en assurance.
- En 2006, le Groupe Société Générale (France) rachète des actions détenues par la Mutuelle d'Assurance des Transports Unis et porte sa part dans le capital de Société Générale Marocaine de Banques à 53,2%.
- En 2006, afin de développer les interactions avec ses clients, la banque ouvre le 1er centre d'appels dans le secteur bancaire marocain et crée la structure SOGECONTACT.



- En 2007, Société Générale Marocaine de Banques adopte une nouvelle identité visuelle et le nom de marque commerciale du groupe : Société Générale Maroc succède à Société Générale Marocaine de Banques.
- En 2008, deux opérations sur le capital sont réalisées : augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation de capital par apport en numéraire avec droit de souscription réservée aux actionnaires, portant ainsi le capital de la Banque au niveau actuel de MAD 2.050.000.000.
- En février 2009, Société Générale Maroc et SOGECAP initient une offre publique de retrait volontaire sur les titres constituant le flottant en bourse de LA MAROCAINE VIE, dont la radiation de la cote est effective le 22 mai de la même année.
- En mars 2009, Société Générale Maroc émet un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.900.000.000 MAD.
- Fin 2009 est lancée SOGEFACTORING, la ligne métier « Affacturage » de Société Générale Maroc, qui offre un service de gestion, de sécurisation et de financement des créances clients.
- Au 31 décembre 2010, la Banque change la dénomination sociale des sociétés GESTAR, SOGEBOURSE et SOGEPLACEMENT par respectivement SOGECAPITAL GESTION, SOGECAPITAL BOURSE et SOGECAPITAL PLACEMENT.
- En 2011, Société Générale Maroc effectue une acquisition complémentaire de 40% du capital de SOGELEASE, portant ainsi sa participation dans le capital de la filiale à 100%.
- En septembre 2012, Société Générale Maroc signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro. En septembre 2012, Société Générale Marocaine de Banques signe un partenariat avec la BERD pour le soutien des TPE et des PME. Ce partenariat porte sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 MEuro.
- En 2012, Société Générale Maroc ouvre un bureau de représentation à Milan - Italie. Avec cette représentation, Société Générale Maroc vise à améliorer son positionnement auprès de la communauté des Marocains Résidant en Italie.
- Société Générale Maroc est nommée « Meilleure banque au Maroc » par le magazine financier de référence internationale Euromoney. La récompense est remise au Président du Directoire de Société Générale Maroc, lors de la cérémonie « Euromoney Awards for Excellence » organisée à Londres le 5 juillet 2012.
- L'année 2013 est une année charnière et symbolique : elle marque les 100 ans de présence du groupe Société Générale au Maroc, qui compte alors 13 filiales spécialisées et 400 agences réparties sur tout le territoire. A cette occasion, des célébrations sont organisées à travers le Maroc. Les clients, mais aussi les collaborateurs du siège, des Directions Régionales de Casablanca et des filiales Société Générale sont conviés à fêter cette étape historique.
- En 2013, Société Générale Maroc procède à la création d'une structure dédiée à son activité Banque Privée. A cette occasion, elle signe un accord de partenariat avec le Groupe Société Générale (BHFM) et Société Générale Private Banking (SGPB). Ce partenariat permettra à Société Générale Maroc de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de Société Générale Private Banking en matière d'offre et de dispositif dédié à la clientèle patrimoniale et fortunée. En parallèle, Société Générale Maroc ouvre 8 agences Banque Privée dans les principales villes du royaume afin de permettre à la clientèle fortunée d'accéder à des services et conseils à haute valeur ajoutée pour la gestion de ses avoirs et de son patrimoine.
- L'année 2013 voit également la création de la filière internationale, regroupant l'ensemble des activités de Société Générale Maroc à l'international.
- En août 2013, Fitch rating maintient la notation de SGMA. Suite à l'édition d'une revue réalisée en août par l'agence de notation FITCH, les notes de SGMA ont été maintenues :
 - Note nationale long terme : AAA (mar) avec perspectives stables ;
 - Note nationale court terme : F1+ (mar).



- L'agence britannique soutient : « Société Générale Maroc est constamment rentable et possède une solide présence sur le marché marocain de détail. Elle est la quatrième banque par l'actif total, 8,6% des dépôts ».
- En 2014, le Groupe Société Générale crée au Maroc la filiale SG ATS (Société Générale Africa Technologie & Services), rattachée à la direction des activités de marché du Groupe Société Générale.
- En 2014, Société Générale innove et lance une nouvelle offre dédiée aux jeunes en partenariat avec Hit Radio. Intitulée So Hit, cette offre s'adresse à tous les segments « Jeunes », des adolescents aux Jeunes Actifs en passant par les étudiants. Elle a été conçue en prenant en compte l'ensemble des besoins des jeunes, mais aussi leurs évolutions comportementales et leur univers. Au cœur de cette nouvelle offre, une série de cartes, co-brandées avec Hit Radio, est lancée. Elles permettent aux Jeunes d'accéder à l'univers So Hit, composé d'offres bancaires et d'avantages extra-bancaires.
- En 2015, Société Générale Maroc célèbre la rénovation de son agence historique, datant de 1923 et située au Boulevard Mohammed V à Casablanca. Cette rénovation a été faite en préservant la façade art déco des années 1920.
- En 2015, Société Générale Maroc enrichit son offre de banque à distance. Elle lance la solution de bourse en ligne www.sogebourse-net.com, ainsi qu'un service d'alertes par SMS, baptisé SOGE SMS.
- En juin 2015, est lancé le service Sogef@ctoring, géré par la ligne métier « Affacturage » de Société Générale Maroc. Il permet à ses utilisateurs de gérer leurs besoins de trésorerie à distance grâce à la consultation de leurs positions et le suivi de leurs transactions.
- Courant mai 2015, Fitch Rating Ltd, agence de notation financière internationale, révisé la perspective de Société Générale Maroc en lui confirmant la note « AAA » tout en insistant sur sa stabilité.
- En 2016, les collaborateurs de Société Générale Maroc participent à un projet exceptionnel lancé par le groupe Société Générale : « Playing for Philharmonie de Paris ». Il s'agit d'un ensemble musical qui rassemble des collaborateurs de Société Générale France, Maroc et Cameroun, pour préparer et présenter 2 concerts privés, à la prestigieuse Philharmonie de Paris en 2016.
- L'année 2016 consacre la volonté de transformation digitale de la Banque. En interne est déployé « Digital for all », un plan de digitalisation des outils et services mis à la disposition des collaborateurs. En externe, les initiatives se multiplient pour simplifier les parcours clients :
 - Le Centre de Relations Clients Sogetel innove et met en place des numéros d'appels courts à l'usage de sa clientèle : 4242 et 4243.
 - Suite à l'adoption du projet de paiement multicanal des taxes locales par la Trésorerie Générale du Royaume, Société Générale Maroc ouvre, pour ces clients et non clients, un service de paiement des taxes en agence et sur ces guichets automatiques.
 - Enfin, Société Générale Maroc lance son application mobile, qui permet à la clientèle de gérer facilement et à tout moment à ses comptes bancaires et d'accéder à de nombreux services (géolocalisation des agences bancaires, simulations de crédits, transactions diverses telles que virements, recharges de cartes prépayées, paiements de factures...).
- En juillet 2016, Fitch Rating maintient la notation de Société Générale Maroc :
 - Note nationale long terme : AAA (mar) avec perspectives stables ;
 - Note nationale court terme : F1+ (mar).
- L'année 2016 est aussi marquée par l'organisation de la COP 22 (Conférence des Parties) à Marrakech -Maroc. Société Générale Maroc illustre son engagement dans la lutte contre le changement climatique au travers de nombreuses initiatives :
 - Société Générale Maroc se positionne en tant que « Partenaire Climat » de l'Institut français du Maroc et a déroulé, tout au long de l'année, un vaste programme sur la thématique « Le Climat change, et nous ? » destiné à sensibiliser la société civile aux enjeux de la lutte contre le changement climatique. La Banque est également partenaire du concours international du film court Ana Maghribi(a) sur le thème « demain, ma planète ».



- Société Générale Maroc accueille l'exposition « 60 solutions face au changement climatique » de Yann Arthus-Bertrand, organisée en partenariat avec l'Agence Française du Développement (AFD) et l'Institut Français du Maroc (IFM).
- La Banque lance C'BIO, première carte bancaire 100% écologique au plastique végétal, produit à partir de maïs, nommé le PLA (polyacide lactique). Cette carte originale et innovante permettra à Société Générale Maroc de remporter le prix de la meilleure carte de paiement en Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale lors de la 12ème édition des Cartes Afrique 2017.
- La Banque renforce son partenariat avec l'association Mawarid qui œuvre pour la protection de l'environnement, par l'organisation d'ateliers à caractère écologique et de la journée « Pédales pour le climat ».
- Fin 2016, Société Générale Maroc reçoit le prix de la « Meilleure banque d'investissement au Maroc » lors des African Banking Awards.
- Société Générale Maroc est nommée, par le magazine britannique de référence internationale EMEA Finance, « Meilleure banque internationale au Maroc » lors des African Banking Awards 2017.
- En avril 2017, Société Générale Maroc signe une convention avec le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique et le Président de l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce Automobile (AMICA) dans le cadre de l'accompagnement de la filière automobile au Maroc.
- Toujours plus proche des entrepreneurs, Société Générale Maroc renouvelle en 2017 son partenariat avec Réseau Entreprendre Maroc (REM), contribuant ainsi à l'émergence et la réussite de jeunes entrepreneurs, qui bénéficient de financements pour la concrétisation de leurs projets.
- Le 17 avril 2017, Société Générale Maroc reçoit l'agrément de Bank-Al-Maghrib pour le lancement de sa fenêtre participative « DAR AL AMANE ». Un dispositif complet de finance participative est mis en place. Il s'appuie sur :
 - Un réseau d'agences dans les grandes villes du Royaume (Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Fès, Tanger...);
 - Un Centre de Relation Clients dédié ;
 - Une offre de produits et services performante et évolutive, 100% conforme aux principes de la Sharia.

Pour le lancement de son activité, Société Générale Maroc a adopté les normes et les meilleures pratiques à l'échelle internationale, en allouant les investissements techniques et humains nécessaires, notamment :

- Une gouvernance dédiée à la fenêtre participative pour assurer une complète indépendance par rapport à la banque conventionnelle ;
- L'identification et la formation de compétences dédiées à la finance participative ;
- L'investissement dans un nouveau système d'informations, étanche par rapport à celui de la finance conventionnelle, qui répond aux exigences légales et réglementaires de la finance participative.
- En juillet 2017, Fitch Rating maintient la notation de Société Générale Maroc :
 - Note nationale long terme : AAA (mar) avec perspectives stables ;
 - Note nationale court terme : F1+ (mar).
- En septembre 2017, Société Générale Maroc lance sa plateforme de banque en ligne sous la marque Bankaty, qui permet d'ouvrir et de gérer ses comptes à distance, à travers un site intuitif et moderne. Plus qu'un simple site web, Bankaty propose également des offres avantageuses et exclusives ainsi que des services adaptés aux nouvelles attentes de ses clients.
- En novembre 2017, le comité de Direction de Société Générale Maroc approuve la création d'une nouvelle filiale sous le nom de « Sogecapital Investissement », ayant pour objet la gestion d'OPCC.
- En novembre 2017, Société Générale Maroc obtient le Prix Silver de la meilleure Banque en Afrique, à l'occasion de la 1^{ère} édition de l'African Investments Forum & Awards.



- En janvier 2018, Le Fonds d'Equipeement Communal a accordé sa confiance à Société Générale Maroc ainsi qu'à une autre banque d'affaires de la place pour le conseil et le placement d'une 1ère émission obligataire de 2 milliards de dirhams (Mds MAD) entrant dans le cadre de son nouveau programme d'émissions obligataires de 6 Mds MAD.
- En mars 2018, Fitch Rating maintient la notation de Société Générale Maroc :
 - Note nationale long terme : AAA (mar) avec perspectives stables ;
 - Note nationale court terme : F1+ (mar).
- En avril 2018, Société Générale Maroc remporte le trophée du « Meilleur Déploiement Agile de la Transformation Digitale », lors d'une étude réalisée par le cabinet Trusted Advisors sur la transformation digitale du secteur bancaire au Maroc.
- En mai 2018, dans le cadre du partenariat entre SGPB et IRB – AFMO, la Banque Privée de SGMA lance son premier produit structuré avec succès, reflétant l'intérêt significatif des clients fortunés marocains pour des solutions d'investissement innovantes.
- En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 53,72% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » :
 - Eqdom sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisés par SGMB et portera les encours y afférents ;
 - SGMB renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'Eqdom.

II. Appartenance de Société Générale Marocaine de Banques au groupe Société Générale

II.a. Présentation du Groupe Société Générale⁸

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable afin d'être le partenaire de confiance de ses clients, engagé dans les transformations positives des sociétés et des économies.

Acteur de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 147 000 collaborateurs⁹ dans 67 pays et accompagne au quotidien 31 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels¹⁰ à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur 3 pôles métiers complémentaires :

- la **Banque de détail en France**, avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- la **Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises**, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe Centrale et de l'Est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- la **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe, 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index.

⁸ Source : Société Générale - Document de référence 2018.

⁹ Effectif à fin 2017, hors personnel intérimaire.

¹⁰ Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.



En 2017, le Groupe a mis en place une organisation plus agile, autour de 17 Business Units (métiers, régions) et 10 Service Units (fonctions support et de contrôle), qui favorise l'innovation et les synergies afin de mieux répondre aux nouveaux besoins et comportements des clients. Avec la présentation de son plan stratégique Transform to Grow en novembre, Société Générale s'est fixé cinq priorités stratégiques et opérationnelles à 3 ans : croître, accélérer la transformation - en particulier digitale - des métiers, maintenir une stricte discipline des coûts, achever le recentrage du Groupe et ancrer à tous les niveaux de l'entreprise une culture de responsabilité. Dans un monde bancaire européen en pleine mutation industrielle, le Groupe est prêt à aborder une nouvelle étape de son développement et de sa transformation.

CHIFFRES CLES

	2017	2016	2015	2014	2013
Résultats en M EUR					
Produit Net Bancaire	23 954	25 298	25 639	23 561	22 831
dont Banque de détail en France	8 131	8 403	8 550	8 275	8 235
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	8 070	7 572	7 329	7 456	8 012
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	8 887	9 309	9 442	8 726	8 710
dont Hors Pôles	-1 134	14	318	-896	-2 126
Résultat brut d'exploitation	6 116	8 481	8 746	7 545	6 432
<i>Coefficient d'exploitation (hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA)</i>	<i>74,3%</i>	<i>65,6%</i>	<i>67,7%</i>	<i>67,7%</i>	<i>67,4%</i>
Résultat d'exploitation	4 767	6 390	5 681	4 578	2 380
Résultat net part du Groupe	2 806	3 874	4 001	2 692	2 175
Fonds Propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	59,4	61,9	59,0	55,2	51,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	64,0	66,0	62,7	58,8	54,1
ROE après impôt	4,9%	7,3%	7,9%	5,3%	4,4%
Ratio global de solvabilité¹¹	17,0%	17,9%	16,3%	14,3%	13,4%
Crédits et dépôts (en Md EUR)					
Crédits clientèle	374	373	358	330	314
Dépôts clientèle	394	397	360	328	320

Source : Société Générale - Document de référence 2018

➤ **Banque de détail en France**

La Banque de détail en France propose une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de clients particuliers et de professionnels, entreprises, associations et collectivités.

S'appuyant sur le savoir-faire d'une équipe de près de 33 200 professionnels¹², un dispositif multicanal performant, dont près de 2 900 agences, la mutualisation des bonnes pratiques, l'optimisation et la digitalisation des processus, la Banque de détail en France combine la force de trois enseignes complémentaires : Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Ces réseaux disposent de l'appui de GTPS (Global Transaction and Payment Services) pour la gestion des flux et des paiements domestiques et internationaux.

À fin octobre 2017, au travers de ses trois enseignes, le groupe Société Générale dispose de solides positions sur le marché français tant sur les dépôts et crédits des ménages (part de marché supérieure à 7,4% et 7,6%

¹¹ 2014 à 2017 : chiffres déterminés selon les règles CRR/CRD4 ; 2013 : chiffres proforma Bâle 3.

Note : données publiées au titre des exercices respectifs. Définitions et ajustements éventuels présentés en notes méthodologiques en pages 44 à 49 du document de référence 2018 de Société Générale.

¹² Equivalent temps plein.



respectivement¹³), que sur les dépôts et crédits de sociétés non financières (part de marché d'environ 12,3% et 7,1% respectivement).

Les réseaux de Banque de détail innovent pour construire la banque relationnelle de demain. La Banque de détail en France s'illustre par :

- ✓ son service client reconnu ;
- ✓ son statut de leader de la banque en ligne et mobile en France.
- ✓ son dynamisme commercial ;
- ✓ son adaptation continue aux besoins et attentes de ses clients.

La Banque de détail en France s'emploie, pour toutes les clientèles, à améliorer la satisfaction de ses clients, mais aussi à poursuivre le développement de services à valeur ajoutée et à accompagner les entreprises dans leur croissance en France et à l'international. Elle s'appuie sur des synergies avec les métiers spécialisés, notamment avec l'Assurance, la Banque Privée ou la Banque de Financement et d'Investissement. Par exemple, la Banque de détail en France distribue des produits d'assurance de Sogécap et Sogessur, filiales logées dans le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux.

Sur l'année 2017, les encours d'assurance-vie atteignent 92,0 milliards d'euros à fin 2017, contre 90,2 milliards d'euros à fin 2016.

Les réseaux continuent de soutenir l'économie et d'accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets, avec une progression des encours de crédits moyens de 183 milliards d'euros en 2016 à 186 milliards d'euros en 2017. Dans le même temps et dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la dynamique de collecte des dépôts a conduit à un ratio crédits sur dépôts de 95% en 2017 contre 100% un an plus tôt.

➤ **Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)**

Le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) regroupe :

- ✓ les activités de Banque de détail à l'International, organisées en 3 Business Units : Europe, Russie et AFMO (Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer) ;
- ✓ et 3 métiers spécialisés : activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes automobiles, financement de biens d'équipement professionnels.

Au travers de ce pilier, le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, en veillant à s'adapter aux évolutions d'environnement économique et social, ainsi que d'accompagner le développement des clients du Groupe à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif dans des zones de croissance. La stratégie d'IBFS s'appuie sur le modèle relationnel de la banque universelle, la valorisation du fonds de commerce par une gamme de produits élargie ainsi que la diffusion et la combinaison des savoir-faire permettant de développer les revenus dans un souci constant d'optimisation de l'allocation des ressources rares et de maîtrise des risques.

Avec plus de 73 000 collaborateurs¹⁴ et une présence commerciale dans 67 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à ses clients (particuliers, professionnels et entreprises).

Fort de la complémentarité de ses expertises, IBFS dispose de positions solides et reconnues sur ses différents marchés.

○ **Banque de détail à l'international**

La Banque de détail à l'international allie les services des réseaux bancaires à l'international et des activités du crédit à la consommation. Ces réseaux poursuivent leur politique de croissance et occupent aujourd'hui des positions de premier plan dans différentes zones d'implantation telles que l'Europe, la Russie, le Bassin méditerranéen ou encore l'Afrique subsaharienne. Ils contribuent au financement des économies des différentes

¹³ Sources : Banque de France, Calculs Société Générale - données à fin octobre 2017.

¹⁴ Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.



régions dans lesquelles ils se développent. Ainsi, le Groupe continuera d'appuyer le développement de ses activités sur ce dispositif géographique à potentiel.

■ Europe

En Europe de l'ouest, où le Groupe est implanté en France, en Allemagne et en Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation et de financement automobile, les encours de crédits ont progressé de 15% sur l'année 2017 à 18,2 milliards d'euros, principalement grâce à la forte dynamique sur les marchés du financement automobile.

En République tchèque, Komerční banka (KB) se positionne au troisième rang des banques du pays en termes de taille de bilan, avec des encours de crédits de 23,7 milliards d'euros, 386 agences et 8 249 collaborateurs (ETP) à décembre 2017. Créée en 1990, KB, devenue une filiale de Société Générale en 2001, a développé ses activités de banque universelle destinées aux particuliers (notamment avec une refonte complète de son offre de banque au quotidien) et a renforcé sa présence traditionnellement importante auprès des entreprises et des municipalités. Le groupe KB propose également une gamme de produits destinés aux particuliers avec ESSOX (crédit à la consommation et financement automobile), Modra Pyramida (crédits hypothécaires), ainsi qu'une offre développée conjointement avec la Banque Privée. En 2017, KB a reçu le prix de « Best Bank » décerné par la prestigieuse société de conseil financier Fincentrum.

En Roumanie, BRD est le premier réseau bancaire privé du pays avec 760 agences et la troisième banque par la taille du bilan, avec des parts de marché de l'ordre de 14% en dépôts et 13% en crédits à septembre 2017. Le groupe Société Générale est devenu l'actionnaire principal de BRD en 1999. L'activité du groupe BRD est organisée autour de trois grandes lignes-métiers : la Banque de détail (particuliers, professionnels, PME), la Banque de Financement et d'Investissement et le crédit à la consommation avec BRD Finance. La Banque a reçu, pour la 4^{ème} fois consécutive, le prix de « Safest Bank in Romania » décerné par Global Finance.

Société Générale est également présente dans huit autres pays d'Europe, essentiellement dans les Balkans et en Pologne, où il est un acteur régional important. Les encours de crédits et de dépôts s'élèvent respectivement à 10,6 milliards d'euros et 9,7 milliards d'euros. En Slovénie, Moldavie, Monténégro et Macédoine, SKB Banka, Mobiasbanca, Société Générale Montenegro et Ohridska Banka ont été récompensées à plusieurs reprises en 2017 dans leurs pays respectifs par les magazines The Banker et Euromoney.

En 2017, Société Générale a finalisé la cession de 100% de Splitska Banka, sa filiale croate.

■ Russie

Le Groupe développe son modèle de banque universelle et se positionne comme le deuxième groupe bancaire à capitaux étrangers en Russie par la taille du bilan, avec des encours de crédits de 9,4 milliards d'euros et des encours de dépôts de 9,3 milliards d'euros à fin 2017. Société Générale est présente en Russie au travers de plusieurs entités bancaires couvrant les différents marchés de particuliers et d'entreprises : Rosbank, Rusfinance et DeltaCredit.

Le plan de transformation de cet ensemble se poursuit, avec notamment la spécialisation de chaque enseigne : les activités de prêts immobiliers sont exercées par DeltaCredit et celles de crédit automobile sont regroupées chez Rusfinance Bank, Rosbank poursuivant le déploiement d'une offre bancaire plus axée sur la « banque au quotidien ». Dans le domaine de la clientèle d'entreprises, le Groupe continue de se concentrer sur les activités de financement et d'investissement (en partenariat avec SG CIB) à destination de la clientèle des grandes entreprises (russes ou multinationales), tout en opérant un élargissement progressif de sa clientèle cible. Parallèlement, une attention particulière continue d'être portée tant à l'efficacité opérationnelle qu'à la maîtrise et à la réduction du profil de risques.

Le Groupe est par ailleurs présent en Russie au travers d'autres entités consolidées dans l'activité Assurances (Société Générale Insurance) et dans les métiers de Services Financiers aux entreprises.

■ Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer

Sur le continent africain, Société Générale poursuit son engagement et sa contribution au développement du système bancaire et financier au travers de ses opérations dans 19 pays. Le Groupe entend capitaliser sur le



potentiel de croissance économique et de bancarisation du continent (avec des taux inférieurs à 20% dans beaucoup de pays d'Afrique), pour y accélérer son développement.

Dans le Bassin méditerranéen, le Groupe est présent notamment au Maroc (depuis 1913), en Algérie (1999) et en Tunisie (2002). Au total, ce dispositif compte 753 agences et un fonds de commerce de plus de 2 millions de clients. Au 31 décembre 2017, les encours de dépôts s'élèvent à 9,1 milliards d'euros et les encours de crédits à 10,4 milliards d'euros.

En Afrique subsaharienne, le Groupe bénéficie d'une présence dans 16 pays avec des positions locales historiques fortes, notamment en Côte d'Ivoire (premier par les crédits et les dépôts), au Sénégal (second par les crédits et les dépôts) et au Cameroun (second également par les dépôts et crédits). Sur l'année 2017, la zone affiche une croissance soutenue des encours de crédits à 5,5 milliards d'euros (+ 17%) et des dépôts à 6,6 milliards d'euros (+ 7%). Société Générale a reçu, pour la troisième année consécutive, les prix de « Meilleure Banque » et de « Meilleure Banque d'Investissement » au Cameroun ainsi que de « Meilleure Banque internationale », « Meilleure Banque d'Investissement de banques internationales » et « Meilleur Gestionnaire d'actifs » au Maroc (magazine EMEA Finance). Les filiales de Société Générale en Algérie, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Tunisie ont reçu le titre de « Meilleure Banque de financement du commerce international » (Global Finance).

En Outre-mer, le Groupe est implanté à La Réunion et à Mayotte, aux Antilles (Martinique, Guadeloupe) et en Guyane, ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, où il est présent depuis plus de quarante ans. Société Générale y déploie ses services de banque universelle pour les particuliers comme pour les entreprises.

○ **Assurances (Société Générale Insurance)**

Le métier Assurances du groupe Société Générale couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises du Groupe en matière d'assurance-vie épargne et de protection des personnes et des biens.

Le métier emploie plus de 2 400 collaborateurs¹⁵.

Selon un modèle de bancassurance intégré, les compagnies d'assurance-vie et d'assurance dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance autour de huit familles de produits : assurance-vie épargne, épargne retraite, prévoyance individuelle, assurance santé, assurance des emprunteurs, prévoyance collective, assurances dommages et assurance risques divers.

En 2017, Société Générale Insurance a poursuivi la croissance de ses activités tout en enrichissant les services proposés aux assurés. Par ailleurs, Société Générale Insurance a accéléré la diversification de son business mix en développant la part des unités de compte en assurance-vie épargne ainsi que la protection des personnes et des biens.

Le modèle de bancassurance intégré du Groupe a été consolidé par l'acquisition au 1er avril 2017 de la part majoritaire détenue par Aviva France dans Antarius, compagnie d'assurance de personnes dédiée aux réseaux du Crédit du Nord.

À fin 2017, les encours d'assurance-vie épargne de Société Générale Insurance progressent de + 2% et de + 16% en incluant les encours d'assurance-vie d'Antarius pour atteindre 114 milliards d'euros ; la part des encours en unités de compte s'élève à 26% contre 23% en 2016. En protection des personnes et des biens, le chiffre d'affaires est en hausse de 9% par rapport à 2016.

En 2017, Société Générale Insurance a accéléré la transformation digitale de son modèle de bancassurance en privilégiant le développement de produits innovants pour accroître la satisfaction de ses clients. En France, Sogessur a déployé la signature électronique pour la souscription des contrats d'assurance auto et MRH. En Roumanie, BRD Asigurari de Viata a lancé My Medcare, une offre d'assurance santé individuelle flexible et innovante distribuée par BRD.

¹⁵ Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.



En assurance-vie épargne, Société Générale Insurance a enrichi sa gamme de supports en proposant un fonds de Private Equity au sein des contrats de Sogécap et une offre de produits structurés pour les contrats d'Antarius.

Société Générale Insurance a également poursuivi la diversification de son business model en synergie avec d'autres métiers du Groupe comme ALD et Boursorama, mais aussi avec des partenaires extérieurs pour expérimenter de nouveaux marchés et de nouvelles offres. La consolidation du partenariat avec Boursorama s'est concrétisée par le lancement fin 2017 de Carapass, une offre d'assurance auto connectée, tarifée à l'usage, avec une souscription 100% en ligne.

La transformation organisationnelle de Société Générale Insurance, opérée en mai 2017, est tournée vers les clients et l'innovation, et est en ligne avec la nouvelle organisation du groupe Société Générale.

○ Services Financiers aux entreprises

Location longue durée et gestion de flottes de véhicules (ALD AUTOMOTIVE)

ALD Automotive propose des solutions de mobilité autour de la location longue durée de véhicules et de la gestion de flottes automobiles pour des entreprises de toutes tailles, aussi bien sur des marchés locaux qu'à l'international, ainsi que pour des particuliers. L'activité regroupe les avantages financiers de la location opérationnelle avec une gamme complète de services de qualité, comprenant notamment la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules. Le Groupe ALD Automotive emploie plus de 6 300 personnes.

ALD Automotive bénéficie de la couverture géographique la plus large du secteur (43 pays) et gère plus de 1,5 million de véhicules. ALD Automotive possède une expertise unique sur les marchés émergents et a développé des partenariats avec Wheels en Amérique du Nord, FleetPartners en Australie et Nouvelle-Zélande, Absa en Afrique du Sud, AutoCorp en Argentine et Arrend Leasing en Amérique centrale. Grâce à de nouveaux partenariats et des acquisitions ciblées, notamment l'acquisition de BBVA (Autorenting) & Merrion Fleet en 2017, ALD Automotive se renforce sur le segment de la clientèle des PME et accélère sa croissance en Europe. L'entité occupe désormais le premier rang européen en location longue durée de véhicules et gestion de flottes automobiles multimarques, et le deuxième rang au niveau mondial.

Pionnier en solutions de mobilité, ALD Automotive s'inscrit dans une démarche d'innovation permanente afin d'accompagner au mieux ses clients, gestionnaires de flottes et conducteurs, et de leur proposer une offre adaptée à leurs besoins. Cette stratégie a été une nouvelle fois récompensée en 2017 : pour la dixième année consécutive, ALD Automotive France a été élu « service client de l'année 2018 » (Étude Inference Operations-Viséo CI réalisée de mai à juillet 2017) dans la catégorie Location longue durée.

Société Générale a réussi l'introduction en Bourse de sa filiale ALD en juin 2017, pour une part représentant 20,18% du capital d'ALD Automotive. Cette opération stratégique permettra à ALD Automotive d'accélérer sa croissance, grâce notamment à de nouveaux canaux de vente et des partenariats, tout en maintenant le développement d'importantes synergies commerciales avec le reste du Groupe. Dans ce cadre, ALD Automotive continuera de bénéficier de la capacité de financement du Groupe.

Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels (SGEF)

Société Générale Equipment Finance est spécialisée dans le financement des ventes et des biens d'équipement professionnels. L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnels), des réseaux bancaires ou en direct. Société Générale Equipment Finance développe son expertise dans trois grands secteurs : Transport, Équipements Industriels et High-tech.

Leader en Europe, SGEF est présent commercialement dans 36 pays, emploie plus de 2 000 collaborateurs¹⁶, gère un portefeuille de 17,8 milliards d'euros d'encours, avec une forte diversité de clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, alliée à une offre variée de produits (leasing financier, crédit, location, rachat de créances...) et de services (assurances, location de camions avec services).

¹⁶ Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.



Régulièrement primé par l'industrie de leasing, Société Générale Equipment Finance a reçu le prix de « Champion PME au sein de Europe » et « Partenaire Financier de l'Année » lors de la cérémonie des Leasing Life Awards, le 30 novembre 2017 à Amsterdam.

➤ **Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) a pour mission d'exercer au plan mondial les activités de Banque de Financement et d'Investissement, de Gestion d'Actifs, de Banque Privée et de métier Titres au service d'une clientèle d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs, de gestionnaires de patrimoines et family offices et de clients privés.

Au cœur des flux économiques entre émetteurs et investisseurs, GBIS accompagne ses clients dans la durée en leur proposant une offre de services variés comprenant des solutions intégrées et sur mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.

GBIS compte environ 18 000 collaborateurs¹⁷ implantés dans 37 pays avec une présence commerciale dans plus de 50 pays.

○ **Banque de Financement et d'Investissement, Métiers Titres**

Ces activités regroupent les marques commerciales Société Générale Corporate and Investment Banking (SG CIB) et Société Générale Securities Services (SGSS). Avec une présence dans 35 pays, elles opèrent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. Elles proposent à leurs clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans quatre domaines d'expertise : banque d'investissement, financements, activités de marché et services aux investisseurs.

Elles offrent à leurs clients émetteurs (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public) des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès aux marchés de capitaux pour se financer et couvrir leurs risques. Elles s'adressent également aux investisseurs qui gèrent de l'épargne financière avec des objectifs de rendement et de risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, family offices, hedge funds, fonds souverains, organismes publics, banques privées, compagnies d'assurance ou distributeurs, la Banque leur fournit un accès global aux marchés taux, crédit, changes, matières premières et actions ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils cross asset, s'appuyant sur des activités de recherche de premier plan. Cette offre s'accompagne d'une gamme complète de services dédiés aux investisseurs.

L'ambition du Groupe est de se situer parmi les premières banques de financement et d'investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients.

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, la division organise ses domaines d'expertise autour de deux métiers :

- ✓ **Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs** regroupent en une plateforme mondiale les Activités de Marché, qui proposent une vision multiproduits et des solutions *cross asset* optimisées et les activités de Services aux investisseurs ;
- ✓ **Les Activités de Financement et Conseil** intègrent la gestion et le développement des relations globales avec les clients stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement, le conseil en fusions et acquisitions et autres activités de conseil en opérations de haut de bilan, ainsi que les activités de Banque de Financement (financements structurés, solutions de levée de capitaux - dettes ou actions, d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs).

¹⁷ Effectif en équivalent temps plein (ETP) fin de période hors personnel intérimaire.



Activité de marché et services aux investisseurs

La division Activités de Marché et Services aux Investisseurs (GMIS — Global Markets and Investor Services) développe pour ses clients une offre « Marché » intégrée constituée des départements « Taux, Crédit, Changes et Matières Premières », « Actions », « Prime Services » et « Métier Titres ». La division combine ainsi la force d'une institution financière de premier ordre offrant un accès global aux marchés et l'approche client d'un courtier leader sur ses activités. En 2017, Société Générale s'est vu décerner les titres prestigieux de Risk Solutions House of the Year (Risk Awards) et de Europe House of the Year (Structured Products Europe Awards) pour l'excellence de ses produits et services. Global Capital a également nommé SG CIB Corporate Solutions Provider of the Year.

Afin d'accompagner leurs clients dans des marchés financiers de plus en plus interconnectés, les experts (ingénieurs, vendeurs, opérateurs de marché et spécialistes conseils) s'appuient ainsi sur une plateforme mondiale unique permettant de proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et aux risques spécifiques de chaque client.

▪ **Taux, crédit, changes et matières premières**

Les activités de Taux, Crédit, Changes et Matières Premières (FICC — Fixed Income, Currencies, Commodities) couvrent une gamme complète de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, crédit, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- ✓ **Taux, changes et crédit** : les équipes basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États-Unis et en Asie Pacifique, proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Couvrant une variété de sous-jacents (produits de change, obligataires privés et souverains, marchés émergents ou très liquides, cash – instruments au comptant – ou dérivés), elles apportent à leurs clients une recherche de qualité, des solutions spécifiques aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées¹⁸. En 2017, SG CIB a également été nommée *Most Innovative Investment Bank for FICC Trading* par The Banker et FICC House of the Year par Structured Product Europe Awards.
- ✓ **Matières premières** : fort de plus de 20 ans d'expérience, SG CIB est un acteur significatif sur les marchés de l'énergie et des métaux et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. SG CIB est active auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. Dans la sphère des matières premières, SG CIB est placée en tête du classement Risk & Energy Risk Commodity Rankings 2017 dans plusieurs catégories¹⁹.

▪ **Actions**

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une culture d'innovation maîtrisée lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités *cash*, dérivés et recherche actions. Le métier Actions constitue l'un des pôles d'excellence du Groupe ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est valorisée tant par la profession que par ses clients. Société Générale a ainsi été nommée en 2017 *Equity Derivatives House of the Year* (Risk Awards) et *Best House Equities in Europe (Structured Retail Products — SRP)*.

Par ailleurs, les travaux de Société Générale en matière de recherche permettent de faciliter l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies, et sont régulièrement primés²⁰.

▪ **Prime services**

Le département Prime Services a été constitué en 2015 à la suite de l'acquisition en mai 2014 de la participation de 50% de Newedge, détenue par Crédit Agricole.

Cette activité regroupe les métiers de compensation, de Prime Brokerage et d'exécution électronique et semi-électronique.

¹⁸ Best House Interest Rates et Best House Credit par SRP Europe 2017 ; #1 France Corporates par Euromoney FX Survey 2017.

¹⁹ #1 Overall Dealer et #1 Best Research Overall.

²⁰ #1 Global Strategy, #1 Quantitative Research, #1 Index Analysis et #1 Multi Asset Research en Europe par Extel.



Prime Services propose un ensemble d'expertises qui offre un accès mondial à un service complet multi sous-jacents sur le cash (instruments au comptant) et les instruments dérivés. Le département constitue pour ses clients un point d'entrée unique pour un accès à 130 places financières et places d'exécution dans le monde, et un service de pointe Follow the Sun (24 h/24) permettant de répondre en permanence aux besoins des clients. Cette approche a été saluée à plusieurs reprises par l'industrie avec, notamment, le titre de Best Global Multi-Asset Prime Brokerage décerné par The Hedge Fund Journal en 2017 et le titre de Prime Broker of the Year par Global Investor Awards.

▪ **Métiers titres**

SGSS offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- ✓ l'activité de services de compensation leader sur le marché ;
- ✓ l'activité de conservation et de banque dépositaire couvrant toutes les classes d'actifs ;
- ✓ les services d'administration de fonds et services destinés aux gestionnaires de produits financiers complexes ;
- ✓ les services aux émetteurs : administration de plan de stock-options, d'actionnariat salarié, etc. ;
- ✓ les services de gestion de la liquidité cash et titres ;
- ✓ les activités d'agent de transfert, offrant toute une gamme de services de support à la distribution de fonds.

Avec 3 904 milliards d'euros d'actifs conservés à fin décembre 2017 (contre 3 955 milliards d'euros au 31 décembre 2016), SGSS se classe au 2^{ème} rang des conservateurs européens. SGSS offre en outre ses services de dépositaire à plus de 3 400 OPC (organismes de placement collectif) et assure la valorisation de plus de 4 000 OPC pour 651 milliards d'euros d'actifs administrés en Europe (contre 602 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

En 2017, SGSS a été récompensée par Global Investor Awards en remportant le prix Real Estate Fund Administrator of the Year et par Custody Risk Global Awards avec le titre de Transfer agent of the year.

Financement et Conseil

Cette division regroupe les activités de Conseil (Coverage and Investment Banking) et les activités de Financement.

Les équipes de Coverage and Investment Banking proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- ✓ des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en Bourse ou encore le placement secondaire d'actions. SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions et à caractère d'actions, les émissions en euros des entreprises et institutions financières de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en Bourse, ou encore le placement secondaire d'actions. SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions et à caractère d'actions, les émissions en euros des entreprises et institutions financières²¹. À ce titre, cette division a obtenu de nombreuses récompenses en 2017, dont celle de *Overall Most Impressive Bank of Corporate DCM* décernée par Global Capital Bond Awards et celle de *Most Innovative Equity-Linked House* décernée par The Banker ;
- ✓ un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, conjointement avec les équipes de Financement et de la Banque de détail.

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de Financement proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change, inflation et matières premières.

Les solutions de levée de dette proposées reposent sur la capacité du Groupe à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisitions ou de financements à effet de levier.

²¹ #4 All International Euro-denominated Bonds et #3 All International Euro-denominated Corporate Bonds par Thomson Reuters.



Le métier met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie – où SG CIB s'est vu attribuer en 2017 le titre de *Commodity Finance House of the Year (Energy Risk)* –, commerce international, infrastructures et actifs – avec la récompense de *Best Investment & Financing Bank in Energy, Infrastructure & Transport* par *Trophées Leader de la Finance*. Le métier a également reçu le titre de *Best Investment Bank in France* décerné par *Euromoney*.

Dans un contexte de désintermédiation accrue et au vu des nouvelles réglementations, SG CIB continue son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies.

○ **Gestion d'Actifs et Banque Privée**

Ces activités regroupent la Gestion d'Actifs (Lyxor Asset Management) et la Banque Privée, qui s'exerce sous la marque Société Générale Private Banking. L'ensemble compte plus de 2 500 collaborateurs²².

Banque privée

Société Générale Private Banking est un acteur majeur de la gestion de fortune, et s'appuie sur l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale et en solutions d'investissement et de financement pour offrir ses services à une clientèle domestique et internationale, dans le respect du Code de conduite fiscale tel qu'approuvé par le Conseil d'administration.

Depuis janvier 2014 et en association avec le pôle Banque de détail en France, Société Générale Private Banking a fait évoluer en profondeur son modèle relationnel en France en étendant son offre à l'ensemble de sa clientèle de particuliers disposant de plus de 500 000 euros dans ses livres. Celle-ci peut bénéficier d'un service alliant une proximité renforcée autour de 80 implantations régionales et du savoir-faire des équipes d'experts de la Banque Privée.

Société Générale Private Banking a également poursuivi sa stratégie de recentrage sur la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique, avec le renforcement de son dispositif commercial en Europe hors de France. Après la cession de ses activités de Banque Privée en Asie (2013 et 2014) et aux Bahamas (2016), la Banque a racheté les activités de Banque Privée de Kleinwort Benson au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normande en juin 2016. À la suite de cette acquisition, Société Générale Private Banking a créé Kleinwort Hambros, fusion de Kleinwort Benson et de Société Générale Private Banking Hambros, avec pour ambition de consolider ses activités de Banque Privée et de renforcer son positionnement de leader dans la région. L'offre de Société Générale Private Banking est disponible dans 11 pays.

En 2017, le succès de la stratégie de Société Générale Private Banking lui a valu d'être nommée *Outstanding Private Bank in Western Europe* (*Private Banking International*). Elle s'est vue également décerner le titre de *Best Private Bank for Entrepreneurs, Western Europe* par *Global Finance*.

Fin 2017, les encours d'actifs sous gestion de la Banque Privée s'élèvent à 118 milliards d'euros (contre 116 milliards d'euros à fin 2016).

Lyxor Asset Management

Lyxor Asset Management (« Lyxor »), filiale détenue à 100% par Société Générale, a été fondée en 1998. Lyxor est un spécialiste européen de la gestion d'actifs, expert dans tous les styles d'investissement et créateur de solutions innovantes pour répondre aux enjeux d'avenir.

Grâce à sa tradition d'ingénierie et de recherche, ainsi qu'une combinaison agile de gestion passive, active et alternative, Lyxor couvre tout le spectre de liquidité et s'adapte aux besoins des clients, quelles que soient leurs contraintes financières, en offrant la meilleure association entre performance de long terme et gestion rigoureuse du risque.

²² Effectif en équivalent temps plein (ETP) fin de période hors personnel intérimaire.



En tant qu'architecte gérant, Lyxor conseille ses clients sur leur allocation au sein d'un univers d'investissement complet, développé en propre ou sélectionné en architecture ouverte. Ses plateformes d'investissement et services fiduciaires aident les clients institutionnels à faire face à leurs objectifs d'investissement et à accroître leur efficacité opérationnelle.

Lyxor a joué un rôle pionnier dans la gestion d'actifs avec la création de la première plateforme de comptes gérés alternatifs en 1998 et du marché européen des ETF, avec le premier ETF sur l'indice CAC 40 en 2001, sur lequel Lyxor se hisse au rang de troisième fournisseur européen avec 10,1% de part de marché²³.

À fin 2017, des ETF à la multigestion, les encours gérés et conseillés de Lyxor s'élèvent à 132 milliards d'euros.

II.b. Relation entre Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale France

Société Générale apporte à Société Générale Marocaine de Banques son expertise en matière d'organisation, de systèmes d'information, de risk management et de produits, et fait bénéficier Société Générale Maroc de l'identité visuelle du groupe (carré noir et rouge). Des synergies existent par exemple sur le marché des Marocains Résidents à l'Etranger (clients Société Générale en France et Société Générale Marocaine de Banques au Maroc), ou sur le marché des grands Corporates, qui peuvent bénéficier au Maroc de l'expertise internationale des équipes de SG CIB.

II.b.1. Conventions conclues entre Société Générale France et Société Générale Marocaine de Banques

➤ **Convention d'assistance, de conseil et de support**

- ✓ Date de la Convention : 21/12/2012
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de ce contrat, la Société Générale France facture à la Société Générale Marocaine de Banques les frais de gestion qui correspondent à la quote part de la Société Générale Marocaine de Banques dans les frais engendrés en France pour les services d'Assistance, de Conseil et de Support aux activités des succursales et des filiales étrangères de la Société Générale France.

En KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en charges HT	66 111	63 492	55 777
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Contrat de Garantie**

- ✓ Date de la Convention : 30/03/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de garantie à première demande conclu entre Société Générale France et la Société Générale Marocaine de Banques (revu annuellement), la Société Générale France se porte inconditionnellement garante de la bonne fin de tous les engagements de certaines contreparties vis-à-vis de la Société Générale Marocaine de Banques, et de ceux que cette dernière pourrait être amenée à leur accorder à hauteur d'un montant maximum égal pour chaque contrepartie au montant des concours excédant 20% des fonds propres nets de la Société Générale Marocaine de Banques et ce dans la limite d'un montant maximum de 350 M€.

La rémunération de la présente garantie est fixée à 0,35% l'an, payable semestriellement à terme échu et calculée à partir des encours fin de mois des risques susmentionnés sur la part excédent le seuil ci-dessus.

En KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en charges HT	1 421	334	-
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	1 660	2 403	-

Source : SGMB

²³ Source ETFGI, classement par total d'actifs gérés à fin décembre 2017.



➤ Contrat d'ouverture de crédit

- ✓ Date de la Convention : 23/10/2007
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat la SG France accepté d'ouvrir en faveur de la SGMA une ligne de crédit d'un montant de 100 M€ qui ne sera actionné qu'en cas de besoin (Ligne Filet). La rémunération du présent contrat est fixée à 0,0625% l'an, calculée au prorata temporis et perçu trimestriellement.

En KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en charges HT	321	705	605
Sommes versées au cours de l'exercice TTC	455	899	549

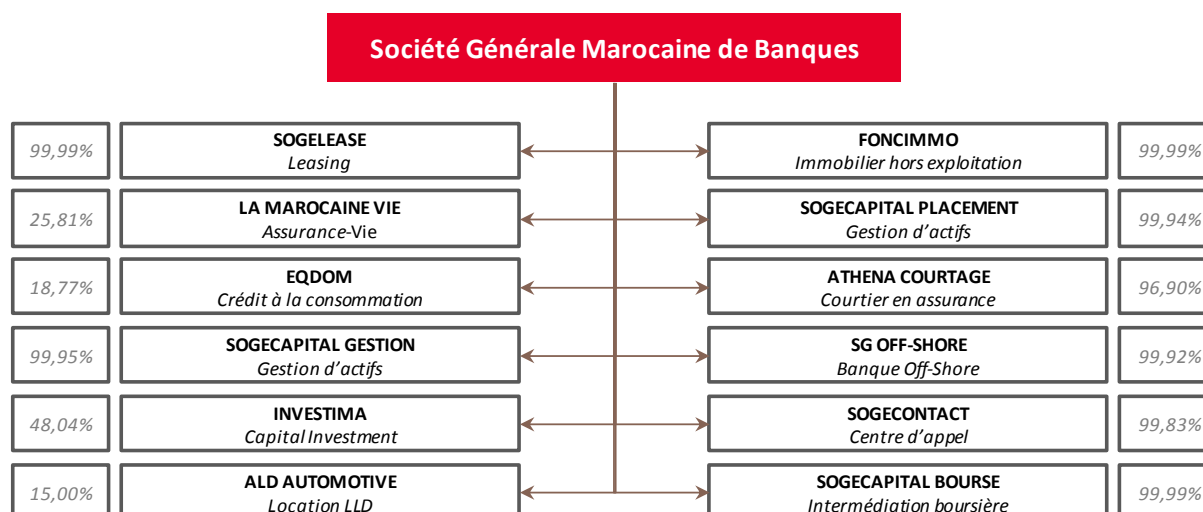
Source : SGMB

III. Principales participations de Société Générale Marocaine de Banques

III.a. Organigramme

Le Groupe Société Générale au Maroc est le premier groupe financier privé²⁴ avec un actionnaire de référence internationale. Composé de 12²⁵ principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière. Il est à noter qu'une société de gestion d'OPCC, ayant pour dénomination sociale « SOGECAPITAL INVESTISSEMENT », filiale détenue à 100% par SGMB, est en cours de création.

L'organigramme des filiales de Société Générale marocaine de Banques se présente au 31/12/2017 comme suit :



Source : SGMB

²⁴ Source : En terme de PNB (source : données GPBM)

²⁵ Hors Sogéfinancement. Cette dernière est toujours dans le périmètre de consolidation de SGMA à hauteur de 99,99% bien que n'étant plus en activité.



III.b. Présentation des filiales

III.b.1. La Marocaine Vie

La Marocaine Vie est une compagnie d'assurance spécialisée dans les sûretés de personnes et plus particulièrement les assurances individuelles. Via les produits de bancassurance, elle profite aujourd'hui de l'ensemble du réseau de Société Générale au Maroc.

Informations générales :

Dénomination sociale	LA MAROCAINE VIE S.A
Siège social	37, boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	26 décembre 1977
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet : ▪ Toutes opérations d'assurances et de réassurances contre tout risque, soit par elle-même, soit pour le compte de tiers ou encore en participation ; ▪ La participation en tous pays, à toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'industrie de la société par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion de souscription, d'achat de titres, de parts d'intérêts ou autrement ; ▪ Toutes autres opérations d'assurances, de financement, de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sont ou seraient autorisées à pratiquer.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est de MAD 231.750.000 répartis en 2.317.500 actions de valeur nominale de MAD 100. Les actions sont toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.317.500.

Répartition du capital de La Marocaine Vie au 31/12/2017 :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
SOGECAP ²⁶	1 718 840	74,17%
Société Générale Marocaine de Banques	598 183	25,81%
Autres	477	0,02%
TOTAL	2 317 500	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	1 360 390	1 489 039	1 713 834
Résultat net	45 434	71 089	63 634
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	2 333	1 675	4 367
Situation nette	488 651	553 250	599 967

Source : SGMB

²⁶ SOGECAP : filiale assurances du groupe Société Générale.



Analyse 2015-2016 :

L'activité de l'année 2016 a été marquée par de bonnes performances commerciales et financières, une charge de sinistralité prévoyance favorable et des charges d'exploitation maîtrisées.

Le chiffre d'affaires 2016 de 1 489 MMAD, historiquement élevé, est en progression de 9%, essentiellement grâce au dynamisme commercial du réseau SGMA et des autres partenaires sur les produits à versements libres :

- ✓ La production épargne progresse (+12%) grâce à la performance de la Banque Privée de SGMA et de la gamme retraite commercialisée directement ou via des courtiers ;
- ✓ L'activité prévoyance progresse légèrement (+0,6%).

Le PNB 2016 de 208,3 MMAD est en progression de 22% par rapport à 2015 (170,3 MMAD).

L'augmentation des frais généraux reste maîtrisée (+3%). Le coefficient d'exploitation s'améliore en passant de 57,4% en 2015 à 48,5% en 2016 grâce à une augmentation significative du PNB (+22%) et une maîtrise des frais généraux.

Le résultat net s'établit à 71 MMAD, en hausse de 56,5% par rapport à 2015.

Analyse 2016-2017:

Le chiffre d'affaires 2017 de 1 714 MMAD est en progression de 15%, essentiellement grâce au dynamisme commercial du réseau SGMA et des autres partenaires sur les produits à versements libres :

- ✓ La production épargne progresse de 17% grâce à la performance des produits à versement libres ;
- ✓ L'activité prévoyance progresse de 7% portée essentiellement par l'assurance des emprunteurs ainsi que l'activité santé.

Le PNB, s'établit à 231 MMAD en progression de 11% par rapport à 2016 grâce aux bonnes performances financières et ce malgré une hausse sensible de la charge de sinistres.

Le coefficient d'exploitation reste maîtrisé à 50,5% avec des frais généraux s'établissant à 116 MMAD (contre 101 MMAD en 2016) impactés en partie par la hausse des frais de contrôles.

Le résultat net s'établit à 64 MMAD, en recul de 10,5% par rapport à 2016 affecté par la prise en compte de la charge non courante de 15,7 MMAD (protocole d'accord avec l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal).



III.b.2. SOGELEASE

SOGELEASE est une société de financement par crédit-bail.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGELEASE MAROC S.A
Siège social	Immeuble Atrium, 374 Bd Abdelmoumen, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	07 juin 1979
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	société a pour objet le financement par voie de crédit-bail de tout bien mobilier ou immobilier. Elle peut effectuer, en particulier, l'achat, l'importation, la vente ou la location de tout matériel, atelier ou usine et, d'une manière générale, toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement à cet objet. La société pourra notamment : ▪ Prendre toute participation directe ou indirecte dans toute opération quelconque pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, à cet effet créer tout syndicat de garantie, ou association en participation. ▪ Se procurer les fonds nécessaires à la réalisation de ses opérations au moyen d'emprunts, tant au Maroc qu'à l'étranger par l'émission de billets à ordre ou de bons à court ou long terme et par le réescompte des avances qui pourra lui être accordé à cet effet par tout établissements public ou privé ; ▪ Accepter ou conférer à l'occasion de toute opération de crédit ou d'emprunt, toute affectation hypothécaire ou toute autre garantie, souscrire tout engagement de garantie caution ou aval, opérer toute acquisition, vente mobilière et immobilière et toute prise de bail ou location d'immeuble ; ▪ Traiter pour le compte de tiers et les représenter dans toute opération sans exception se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et permettant d'en assurer le développement.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à MAD 140.000.000. Il est divisé en 1.400.000 d'actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.400.000, souscrites en totalité.

Répartition du capital de SOGELEASE au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	1 399 987	99,99%
Autres	13	0,01%
TOTAL	1 400 000	100%

Source : SGMB



Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
PNB	197 679	192 223	215 649
Résultat net	47 864	50 511	72 346
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	27 999	41 999	42 000
Situation nette	528 461	536 973	567 319

Source : SGMB

Analyse 2015-2016 :

La production de Sogelease à fin 2016 s'établit à 2,14 milliards de dirhams, en hausse de 6% par rapport à 2015.

Le PNB est en baisse de 3% par rapport à 2015. En retraitant l'impact de la baisse des indemnités de résiliation²⁷ en 2016, le PNB aurait été en hausse de 17%, expliqué par la maîtrise de la marge et la hausse de l'encours ainsi que les éléments exceptionnels liés à des ventes d'immeubles financés par Sogelease à des clients et récupérés après procédure judiciaire.

Le résultat net est en hausse de 6% malgré les éléments exceptionnels liés au redressement fiscal de 2016. Ceci s'explique principalement par la maîtrise des frais généraux et la baisse importante du CNR.

Analyse 2016-2017:

La production de Sogelease à fin 2017 s'établit à 2 milliards de dirhams, en baisse de 5% par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par des opérations importantes qui ont été reportées à 2018.

Le PNB est en hausse de 12% par rapport à 2016 grâce à la hausse des premiers loyers majorés.

Le résultat net s'établit à 72,346MMAD, en hausse de 43% par rapport à fin 2016. Cette hausse d'explique par la maîtrise des frais généraux et la baisse importante du CNR grâce au dénouement de certains dossiers douteux et un niveau important de reprises.

²⁷ Le PNB économique qui est en hausse de 17% ne tient pas compte de l'impact de l'indemnité de résiliation. En effet, cette dernière a connu une baisse importante suite à la baisse des contrats résiliés en 2016. Il est à noter que l'impact de l'indemnité de résiliation est neutre dans le compte du résultat.



III.b.3. EQDOM

Informations générales :

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Date de création	2 septembre 1974
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet : ▪ Toute opération de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ; ▪ Toute opération de services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptible de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toute personne physique ou morale, ▪ Et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, à tout acte ou opération de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 167 025 000. Il est divisé en 1.670.250 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, de même catégorie.

Répartition du capital d'EQDOM au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
SG Financial Services Holding	583 681	34,95%
Société Générale Marocaine de Banques	313 560	18,77%
CIMR	100 606	6,02%
Investima	51 812	3,10%
Autres actionnaires	620 591	37,16%
Total	1 670 250	100%

Source : SGMB

SG Financial Services Holding, société de droit français détenue à 100% par le groupe Société Générale, a reçu, le 14 septembre 2017, un apport de 583 681 actions Eqdom. Cette opération a été effectuée dans le cadre d'une opération de transfert universel du patrimoine de la société SGCF à SG Financial Services Holding, qui la détenait à 100%. Suite à cette opération, SG Financial Services Holding détient 583 681 actions Eqdom soit 34,95% du capital de ladite société. Cette opération constitue une simple restructuration interne en vue de la simplification de l'organigramme du groupe Société Générale par la disparition d'une holding intermédiaire et n'a été envisagée que dans cet objectif.

Au moment de l'acquisition, SG Financial Services Holding a déclaré que dans les douze prochains mois, elle n'envisage pas d'acquérir des actions de la société Eqdom SA, le contrôle de celle-ci restant inchangé, ni de nommer de nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la société Eqdom SA. Cependant, elle ne s'interdit pas de reclasser cette participation, nouvellement acquise, sous une des sociétés du groupe Société Générale.



En juin 2018, Société Générale Marocaine de Banques a acquis sur le marché boursier un bloc d'actions représentant 34,95% du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du Groupe Société Générale. Cette acquisition porte la participation de SGMB dans Eqdom à 53,72% du capital social. Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre SGMB et Eqdom en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur » :

- Eqdom sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisés par SGMB et portera les encours y afférents ;
- SGMB renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'Eqdom.

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
PNB	581 882	598 181	547 788
Résultat net	156 892	146 627	136 249
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	26 653	28 220	26 653
Situation nette	1 493 553	1 489 857	1 484 135

Source : SGMB

Analyse 2016-2015 :

Malgré un contexte concurrentiel, la bonne performance de la production Automobile de l'exercice et l'optimisation des coûts de refinancement ont permis de dégager un PNB en hausse de 2,8%.

Le RBE s'est établi à 331,8 MMAD contre 347,5 MMAD en 2015, soit une variation de -4,5%, impacté principalement par la hausse des frais généraux de 9,5% entre 2015 et 2016.

La dotation nette aux provisions pour créances en souffrance enregistre une hausse de 5,1% puisqu'elle s'établit à 111 MMAD vs 106 MMAD en 2015.

Le résultat net s'élève à 146,6 millions de dirhams, soit une baisse de 6,5% par rapport à 2015 s'expliquant par la hausse des charges non courantes. En effet, les charges non courantes s'établissent à 108 MMAD en 2016 contre 0,6 MMAD en 2015 expliquée par un rappel d'impôts sur le résultat suite au contrôle fiscal des exercices 2012 à 2015.

Analyse 2017-2016:

L'année 2017 a été marquée par une pression forte sur l'activité de crédit non affecté, ce qui a pesé négativement sur les revenus. Cet impact a été partiellement compensé par une optimisation continue des coûts de refinancement et une bonne maîtrise des frais généraux et coût net du risque.

Le PNB a baissé de 8,4% par rapport à 2016 en raison de la baisse des produits d'exploitation bancaire sur l'activité du Direct. Les économies de refinancement et le bon comportement des commissions sur la LOA n'ont pas permis de compenser entièrement cette baisse. Par ailleurs le reclassement dans le PNB d'une partie des agios réservés précédemment provisionnés dans le coût net du risque a contribué à cette baisse. Hormis cet événement exceptionnel la baisse aurait été de 6,6%.

Les charges générales d'exploitation ont baissé de 9,7% par rapport à 2016 impactées par deux événements non récurrents que sont le rappel d'impôts en 2016 (Eqdom a fait l'objet d'un contrôle fiscal ayant porté sur l'IS, l'IR, les droits d'enregistrement au titre de la période 2012-2015, ainsi que la TVA au titre de la période 2010-2015) et la correction de l'impôt sur le revenu en 2017. En neutralisant l'impact de ces éléments exceptionnels, les charges d'exploitation seraient en baisse de 3,5%.



La dotation nette aux provisions pour créances en souffrance s'est élevée à 101 MMAD contre 111 MMAD en 2016, ce qui situe le coût du risque²⁸ à 105 pbs au lieu de 116 pbs un an auparavant.

Le résultat net final s'élève à 136,2 MMAD, en baisse de 7,1% par rapport à 2016. Hors éléments exceptionnels cités ci-dessus le résultat net 2017 s'établirait à 146 MMAD.

²⁸ (Dotations aux provisions + Pertes sur créances irrécouvrables – Reprises des provisions - Récupérations sur créances irrécouvrables) / Encours brut Moyen



III.b.4. ALD AUTOMOTIVE

ALD AUTOMOTIVE est une société de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules. Elle a été acquise en 2001 et se place aujourd'hui parmi les principales sociétés du marché de la location longue durée.

Informations générales :

Dénomination sociale	ALD Automotive
Siège social	Immeuble le Zénith II, Lotissement Attaoufik, Route de Nouaceur-Sidi Maârouf- Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	30 Août 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet : - La location de tout véhicule automobile ; Afin de réaliser cet objet, la société pourra entreprendre : - toute opération d'étude, d'achat, de vente de commissionnement, de représentation, de courtage et consignation tant au Maroc qu'à l'étranger ; - tant par elle-même que par voie de sous-traitance, toute opération d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, - la création et l'exploitation industrielle de toute usine et fonds de commerce, - la création, l'achat la vente, la prise à bail et l'exploitation de tout établissement industriel et commercial nécessaire à l'objet de la société, - plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, de transport, financière, mobilière et autre pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tout objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue et profitant au développement des activités sociales.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 20.000.000, divisé en 200.000 actions d'une seule catégorie de MAD 100 de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 200.000.

Répartition du capital d'ALD AUTOMOTIVE au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	30.000	15%
ALD (TEMSYS) ²⁹	70.000	35%
SOPRIAM	50.000	25%
Renault Maroc	50.000	25%
TOTAL	200.000	100%

Source : SGMB

²⁹ ALD (TEMSYS), filiale de Société Générale, est spécialisée dans la Location Longue Durée de véhicules destinés aux entreprises.



Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	473 928	508 821	537 774
Résultat net	34 982	20 154	30 546
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	1 425	2 098	908
Situation nette	91 859	98 013	122 509

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

ALD Automotive conforte sa position de leader sur le marché de la location longue durée au Maroc avec un parc dépassant les 8 876 véhicules (soit +8,5% par rapport à 2015). Le chiffre d'affaires est en augmentation de 7% par rapport à 2015. Le résultat d'exploitation est en baisse de 12%, expliqué principalement par :

- un changement de méthode de provisionnement des impayés clients (provision à compter d'un retard de paiement de 120 j au lieu de 365 j) : impact de 7 MMAD ;
- l'augmentation de l'âge du parc de 1,9 mois par rapport à 2015 impactant ainsi la charges de maintenance et des pneus : 3 MMAD.

Les charges financières ont baissé de 2% grâce à la renégociation à la baisse des conditions de financement et à la maîtrise de l'endettement.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat net est en baisse de 14 MMAD.

Analyse 2016-2017

ALD Automotive conforte sa position de leader sur le marché de la location longue durée au Maroc avec un parc de 10 207 véhicules (soit +15% par rapport à 2016) et une part de marché de 27%.

Soucieuse de la satisfaction de ses clients, ALD Automotive a été sacrée en 2017³⁰ « Elu service client de l'année » dans sa première édition au Maroc.

L'année 2017 a été marquée également par le lancement de plusieurs applications métiers offrant des solutions innovatrices et permettant une amélioration de la productivité et de l'efficacité opérationnelle.

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 5,7% par rapport à 2016.

Le résultat net s'établit à 30,5 MMAD en hausse de 51,6% par rapport à 2016, expliqué principalement par une bonne maîtrise du risque client, une optimisation des charges d'exploitation, une amélioration du résultat financier, une augmentation des marges des véhicules d'occasion et cela en dépit de quelques charges exceptionnelles passées dans les comptes de 2017 notamment dans le cadre d'indemnités de départ pour un montant global de 5,1 MMAD.

³⁰ Source : Elu Service Client de l'Année



III.b.5. SOGECAPITAL BOURSE

SOGECAPITAL BOURSE est une société d'intermédiation en bourse créée en 1995. En plus de l'intermédiation boursière, elle offre aux investisseurs des conseils et des recherches de qualité. Elle a participé de manière notoire à toutes les dernières introductions en bourse.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL BOURSE
Siège social	55, Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1995
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, à titre principal, l'exécution des transactions sur les valeurs mobilières. Elle peut également effectuer les opérations suivantes : ▪ le placement des titres émis par des personnes morales faisant appel public à l'épargne ; ▪ la garde des titres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque ou de tout autre établissement agréé ; ▪ la gestion des portefeuilles de valeurs en vertu d'un mandat ; ▪ le conseil et le démarchage de la clientèle pour l'acquisition des valeurs mobilières ; ▪ aux effets ci-dessus, la création, l'acquisition, la location, l'installation, la gestion de tout établissement, la participation à toute opération ou entreprise se rattachant à l'exploitation de la société, sous réserve de respecter les obligations d'information mises à sa charge par la réglementation en vigueur. Toute modification qui affecte la nature des activités ci-dessus est subordonnée à l'octroi d'un nouvel agrément dans les conditions de l'article 38 alinéa premier du Dahir N° 1-93-211 du 21 Septembre 1993. En raison de son objet propre, la société encourt les risques et responsabilités tels que prévus par la réglementation qui lui est spécialement applicable.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 15.000.000, divisé en 150.000 actions de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 150.000 et entièrement souscrites en numéraire à la souscription.

Répartition du capital de SOGECAPITAL BOURSE au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	149 994	99,99%
Autres	6	0,01%
TOTAL	150 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	6 439	3 804	6 001
Résultat net	1 650	24 094	3
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	1 650	22 500
Situation nette	18 416	40 859	18 362

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

Le chiffre d'affaires s'élève 3,8 MMAD, en baisse de 41% par rapport à 2015. Une contre-performance, due essentiellement à la non-réurrence des opérations exceptionnelles de l'année précédente.



Après la prise en compte de la charge fiscale, le résultat net est excédentaire à 24,1 MMAD, contre 1,6 MMAD en 2015 suite, notamment, à la cession de la part de Sogécapital Bourse dans le capital de la Bourse de Casablanca.

Analyse 2016-2017

Malgré l'absence d'IPO et d'opérations sur le capital, le chiffre d'affaires de Sogécapital Bourse a progressé de plus de 50% tiré par l'appréciation du volume traité (+63%). La hausse a principalement concerné la clientèle patrimoniale grâce à un effort commercial et au développement des synergies avec la Banque Privée. La redynamisation de la relation avec certaines sociétés de gestion a aussi contribué à cette hausse.

Hors éléments exceptionnels (non récurrence en 2016 de produits exceptionnels liés à la cession des participations dans la Bourse de Casablanca), le résultat net 2017 ressort à l'équilibre.

Par ailleurs, la baisse du résultat net de 2017 par rapport à 2015 s'explique essentiellement par la participation de Sogécapital Bourse à 2 introductions en bourse avec des rôles majeurs (co-chef de file du syndicat de placement et organisme d'enregistrement des opérations) et à l'enregistrement de l'émission obligataire subordonnée de SGMA en 2015.



III.b.6. SOGECAPITAL GESTION

SOGECAPITAL GESTION est une société créée en 1996, et spécialisée dans la gestion de l'épargne collective, proposant une gamme diversifiée de fonds. SOGECAPITAL GESTION a été certifiée AIMR en 2002.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL GESTION
Siège social	55 Bd Abdelmoumen. Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	21 Septembre 1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La Société a pour objet exclusif, en conformité avec le Dahir portant loi n° 1-93-213 du 4 Rabia II 1414 (21 Septembre 1993) relatif aux OPCVM, la gestion d'Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 1.000.000. Il est divisé en 10.000 actions, toutes souscrites en numéraire en totalité lors de la souscription.

Répartition du capital de SOGECAPITAL GESTION au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 995	99,95%
Autres	5	0,05%
TOTAL	10 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	42 740	45 932	48 943
Résultat net	21 762	23 449	24 015
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	16 779	21 758	23 450
Situation nette	22 868	24 557	25 123

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

En 2016, le chiffre d'affaire de Sogécapital gestion a progressé de 7,5%, sous l'effet de la bonne progression des encours moyens des OPCVM gérés. Le résultat net quant à lui a augmenté de 7,8% sur la même période.

Analyse 2016-2017

Le chiffre d'affaires de Sogécapital Gestion a progressé de 6,5% en 2017 sous l'effet de la bonne progression des encours moyens des OPCVM gérés.

Le résultat net progresse de 2,4% principalement freiné par l'effet des rétrocessions au profit d'un client pour ses opérations dans les fonds monétaires de Sogécapital Gestion, ainsi qu'à la normalisation du résultat financier après une année 2016 exceptionnelle.



Les principaux fonds obligataires ont enregistré des performances bien supérieures à la moyenne de leurs pairs, tandis que le « flagship fund » actions a enregistré une performance similaire à la moyenne de son « peer group » (autour de 10%).

En 2017, Sogécapital Gestion a obtenu le prix de « Best Asset Manager Morocco » lors des African Banking Awards.



III.b.7. SG OFF-SHORE

SG OFF-SHORE est une banque off-shore créée en 2001 par le groupe Société Générale au Maroc. Elle se spécialise dans le financement des opérations du commerce extérieur et des projets d'entreprises off-shore.

Informations générales :

Dénomination sociale	SG OFFSHORE-S.A
Siège social	58, Avenue Mohamed V Tanger
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2001
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet de recevoir des dépôts en monnaies étrangères convertibles et d'effectuer, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toute opération financière, de crédit, de bourse ou de change. La société peut notamment : ▪ Collecter toute forme de ressources en monnaies étrangères convertibles appartenant à des non-résidents ; ▪ Effectuer, pour son propre compte ou pour le compte de sa clientèle non-résidente, toute opération de placement financier, d'arbitrage, de couverture et de transfert en devises ou en or ; ▪ Accorder tout concours financier aux non résidents ; ▪ Participer au capital d'entreprises non-résidentes et souscrire aux emprunts émis par ces dernières ; ▪ Émettre des emprunts obligataires en monnaies étrangères convertibles ; ▪ Délivrer toute forme d'avaux ou de cautions et notamment des cautions de soumission, de garantie et de bonne fin aux entreprises non-résidentes ; ▪ Accorder aux résidents des crédits de toute nature et effectuer toute autre opération entrant dans le cadre de son objet et conformément à la réglementation des changes ; ▪ Effectuer librement toute opération financière ou bancaire en monnaies pour des personnes physiques ou morales non-résidentes.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de US\$ 500.000 divisé en 10.000 actions de US\$ 50 chacune, numérotées de 1 à 10.000

Répartition du capital de SG OFF-SHORE au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9.990	99,90%
Autres	10	0,10%
TOTAL	10 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KUSD	2015	2016	2017
PNB	2 890	3 340	3 482
Résultat net	1 929	1 743	943
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	1 176	1 929	1 743
Situation nette	9 568	9 382	8 582

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

Le PNB de SG Off-Shore enregistre une hausse de 15,6%, expliquée principalement par :

- la hausse de la marge d'intérêt sur les crédits moyen long terme de 33% ;



- la hausse de la marge d'intérêt sur les refinancements de 7% ;
- la réalisation des premières opérations de swap en dirham convertible ;
- la hausse des commissions de 28%, perçues principalement sur les opérations de transfert à l'international.

Les frais généraux enregistrent une progression de 7% en raison de la hausse des charges externes (prestation de services SGMA).

Le coût net du risque s'élève à 82 KUSD à fin 2016 contre 192 KUSD à fin 2015. Cette évolution est expliquée principalement par le recouvrement de la créance en souffrance sur un client et la reprise des provisions constatées sur ce dossier de 126 KUSD.

L'année 2015 est le dernier exercice bénéficiant de l'imposition à taux réduit de 10%. Le passage au taux commun aux établissements de crédit de 37% a quadruplé l'impôt calculé pour atteindre 1079 KUSD contre 224 KUSD en 2015. Tenant compte de cette nouvelle imposition, le résultat net affiche une baisse de 10% pour se situer à 1 743 KUSD.

Analyse 2016-2017

Le PNB de SG Off-Shore enregistre une hausse de 4,2%, expliqué principalement par :

- ✓ la hausse de la marge d'intérêt sur les crédits moyen long terme de 15% ;
- ✓ la baisse de la marge d'intérêt sur les refinancements de 17% ;
- ✓ la hausse de 57% du produit net sur les opérations swaps en dirham convertible ;
- ✓ la hausse des commissions de 139%, perçues principalement sur les opérations de transfert à l'international.

Les frais généraux enregistrent une progression de 57% en raison de la stratégie de développement du réseau de SG Off-Shore (Atlantic Free Zone).

Le coût net du risque s'élève à 244 KUSD à fin 2017 contre -82 KUSD à fin 2016. Cette hausse s'explique principalement par la constatation d'une provision pour risques généraux de 183 KUSD sur un client suite à son déclassement en sensible au T4 2017.

Par ailleurs, la banque a fait l'objet d'une mission de vérification comptable et de contrôle fiscal au titre des exercices 2013 à 2015, en matière de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les revenus salariaux et de la taxe sur la valeur ajoutée. Etant en désaccord sur les chefs de redressement notifiés, la banque a confirmé son pourvoi devant la Commission Nationale de Recours Fiscal (CNRF), en application des dispositions légales en vigueur. A l'issue, une provision pour risque fiscale de 375 KUSD est constituée.

Tenant compte de ces éléments, le résultat net affiche une baisse de 46% pour se situer à 943 KUSD en 2017.



III.b.8. INVESTIMA

INVESTIMA est une société d'investissement créée en 1974 qui vise à accompagner la PME marocaine affichant un potentiel de développement intéressant et une gestion saine dans ses différents cycles de vie en jouant un rôle de Capital Investisseur à travers des prises de participations financières minoritaires.

Informations générales :

Dénomination sociale	INVESTIMA
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1974
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : - la prise de participation par toute voie de droit dans toute société, existante ou en formation, quel que soit leur objet ; - l'achat de toute valeur mobilière, la participation à tout syndicat financier ; - la gestion du portefeuille ainsi acquis ; - l'étude, la mise au point et la réalisation, directement ou indirectement, seule ou en association, de tout projet financier, touristique, immobilier ou autre ; - d'une manière générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toute opération financière, commerciale, industrielle ou agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'accomplissement.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 105.000.000. Il est divisé en 1.050.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 1.050.000.

Répartition du capital d'INVESTIMA au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	504 454	48,04%
Autres ³¹	545 546	51,96%
TOTAL	1 050 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Produits de titres de participation	14 123	13 291	10 650
Résultat net	28 181	16 905	2 640
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	10 089	10 089	8 071
Situation nette	217 089	212 994	198 834

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

En 2016, INVESTIMA a encaissé 13,3 MMAD au titre des dividendes, contre 14,1 MMAD en 2015.

Les frais généraux se sont élevés à près de 2,4 MMAD et sont constitués essentiellement des éléments suivants :

- Charges de personnel pour 0,9 MMAD ;
- Commissions de conseil pour 0,2 MMAD ;
- Jetons de présence versés aux administrateurs pour 0,9 MMAD.

³¹ Société Générale France : 10,18% ; Société Deveco Souss : 4,45% ; le reste de la catégorie « Autres » est composé d'investisseurs privés marocains



Le résultat net 2016 s'est établi à 16,9 MMAD contre 28,2 MMAD en 2015, soit une baisse de 40% expliquée principalement par un effet de base, l'exercice 2015 ayant bénéficié de la forte plus-value sur la cession de MAPHAR.

Analyse 2016-2017

INVESTIMA a encaissé en 2017 un montant de 10,7 MMAD au titre des dividendes, contre 13,3 MMAD en 2015, en baisse de 20%. En effet, certaines participations ont affiché des résultats déficitaires à fin 2016 ne leur ayant pas permis de distribuer des dividendes en 2017.

Le résultat net à fin 2017 s'établit à 2,6 MMAD contre 16,9 MMAD à fin 2016, en forte baisse (-84%) sous l'effet combiné des moins-values enregistrées suite à la cession des titres de certaines participations et des dotations nettes aux provisions suite à l'effet du provisionnement à 100% d'une des participations d'INVESTIMA.

INVESTIMA est en cours de restructuration de son portefeuille à travers la cession progressive de plusieurs titres de participations cotés et non cotés. INVESTIMA a, par ailleurs, initiée une nouvelle politique d'investissement visant à accompagner le développement des PME.



III.b.9. FONCIMMO

FONCIMMO est une société immobilière, créée en 1998 par la Société Générale Marocaine de Banque.

Informations générales :

Dénomination sociale	FONCIMMO
Siège social	55 Boulevard Abdelmoumen Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1998
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Décembre au 30 Novembre
Objet social	La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger : ▪ L'achat, la vente, le commerce en général de tout bien meuble ou immeuble ; ▪ L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en général de tout produit, marchandise, matière première, matériel ; ▪ L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente et l'échange de tout bien immeuble ; ▪ Toute division, morcellement et appropriation desdits biens immeubles, ainsi que leur mise en valeur, leur lotissement, l'édification de toute construction ; ▪ La prise de participations ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sur énoncées ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 50.000.000. Il est divisé en 500.000 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 500.000.

Répartition du capital de FONCIMMO au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	499 995	99,99%
Divers	5	0,01%
TOTAL	500 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	2 400	675	17 173
Résultat net	909	-1 310	-4 466
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-
Situation nette	54 308	52 997	48 531

Source : SGMB



Analyse 2015-2016

FONCIMMO a acheté deux actifs immobiliers en 2016 permettant ainsi à SGMA de récupérer une créance totale de 12 MMAD. Cet apport a généré une commission contractuelle versée par SGMA à FONCIMMO. Le chiffre d'affaire que FONCIMMO a réalisé en 2016 résulte uniquement de cette commission de 675 KDH.

Dans un contexte difficile, aucune cession d'actifs n'a été faite en 2016.

En conséquence, le résultat net s'en trouve impacté négativement pour s'établir à une perte de 1,3 MMAD.

Analyse 2016-2017

En 2017, le chiffre d'affaires de FONCIMMO est en forte hausse passant de 0,675 MMAD à 17,1 MMAD grâce à :

- ✓ La vente de six actifs immobiliers de FONCIMMO pour un total de 9,7 MMAD ;
- ✓ L'acquisition et la cession de plusieurs actifs immobiliers SGMA ayant permis de générer des commissions pour FONCIMMO de l'ordre de 7,4 MMAD.

Le résultat net s'établit à -4,5 MMAD en 2017 en raison de la constatation de la provision de 8,3 MMAD relative à la dépréciation de valeur des actifs FONCIMMO constatée pour la première fois en 2017. Sans cette provision, le résultat net se serait établi à 2,7 MMAD, en progression de 4,0 MMAD (soit +307% par rapport à 2016).



III.b.10. SOGECAPITAL PLACEMENT

SOGECAPITAL PLACEMENT est spécialisée dans la gestion de l'épargne collective. Elle propose une gamme diversifiée d'OPCVM, qui enregistre régulièrement des performances financières parmi les plus remarquables de la place.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECAPITAL PLACEMENT
Siège social	Résidence Ezzahra, Angle rues Ibnou Khatima et Gros Dubreuil, quartier des Hôpitaux Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	1996
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet la gestion exclusive de fonds commun de placement. Pour les besoins de cette gestion elle pourra d'une manière générale effectuer toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utile à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Capital social au 31/12/2017	MAD 1 000 000

Répartition du capital de SOGECAPITAL PLACEMENT au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	9 994	99,94%
Divers	6	0,06%
TOTAL	10 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	6 850	3 865	5 560
Résultat net	782	517	675
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	849	780	520
Situation nette	1 889	1 626	1 781

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

En 2016, le CA de SOGECAPITAL PLACEMENT a baissé de 43,6% dû principalement à la diminution des frais de gestion du principal fonds géré par SOGECAPITAL PLACEMENT. Quant au résultat net, il a reculé de 34% à 517 KMAD.

Analyse 2016-2017

Le chiffre d'affaires de SOGECAPITAL PLACEMENT a fortement progressé de 43,8% suite à la hausse enregistrée des actifs nets du principal fonds géré par la société. Le résultat net progresse de 30,5% en 2017.



III.b.11. ATHENA COURTAGE

Créée en 2005, ATHENA COURATGE est une société spécialisée dans le courtage et l'intermédiation en assurance toutes branches.

Informations générales :

Dénomination sociale	ATHENA COURTAGE
Siège social	Angle rue Abdelkader El Mazini & Boulevard Moulay Youssef
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1er Janvier au 31 Décembre
Objet social	L'objet de la société se limite à l'exercice de la profession de courtier d'assurance dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'intermédiaire d'assurance, par la réglementation régissant cette profession.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de cent dirhams chacune, numérotées de 1 à 3.000.

Répartition du capital d'ATHENA COURTAGE au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 907	96,90%
Autres ³²	93	3,10%
TOTAL	3 000	100,00%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	65 987	70 010	77 476
Résultat net	43 777	46 316	51 472
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	40 682	42 494	44 807
Situation nette	44 130	46 646	51 918

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

En 2016, le chiffre d'affaire d'ATHENA COURTAGE a enregistré une évolution de 6,15%.

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance, Corporate et autres produits (dont financiers & non courants) est respectivement de 95%, 3% et 2%.

Le résultat net affiche une évolution positive de 5,80%.

Analyse 2016-2017

En 2017, le chiffre d'affaire d'ATHENA COURTAGE a connu une progression de 10%.

La répartition du chiffre d'affaires entre Bancassurance, Corporate et autres produits (dont financiers et non courants) est respectivement de 96%, 3% et 1%.

Le résultat net s'établit à 51,47 MMAD, en hausse de 11% par rapport à 2016.

³² Autres : La Marocaine Vie détient 88 actions, le reste étant détenu par les administrateurs de la société



III.b.12. SOGECONTACT

Créée en 2005, Sogécontact est une filiale spécialisée dans l'exploitation d'un centre d'appels en vue de renforcer le développement commercial du réseau de Société Générale Marocaine de Banques.

Informations générales :

Dénomination sociale	SOGECONTACT S.A
Siège social	71, Immeuble Contempo, Angle Boulevard Mohamed V et Rue Azilal-Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Date de création	2005
Durée de vie	99 Ans
Exercice social	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Objet social	La société a pour objet, au Maroc et dans tout pays : ▪ Exploitation d'un centre d'appels ; ▪ Le développement des relations clientèles par l'exploitation des réseaux de télécommunication ; ▪ Le traitement des appels sortants et entrants par un service d'information on-line donnant accès à des informations en ligne, en temps réel et sans intervalles d'attente ; ▪ La réalisation des prestations de conseil en utilisant les capacités des réseaux publics de télécommunication ; ▪ La réalisation des opérations dans le cadre des activités non liées à l'activité sus indiquée sous réserve du respect de la réglementation applicable en la matière ; ▪ La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, se rapportant à l'activité sus indiquée ; ▪ La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tout procédé et brevet concernant ces activités ; ▪ La participation directe ou indirecte de la société dans toute opération financière, immobilière ou mobilière ou entreprise pouvant se rattacher à l'objet social ; ▪ Toute opération de quelque nature contribuant à la réalisation de cet objet ; ▪ La participation de la société par tout moyen à toute entreprise ou société créée ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création, d'apport de souscription ou achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêts, de fusion, d'association en participations de groupement d'intérêt économique d'alliance ou de commandite ; ▪ Plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux activités sus énoncées ou susceptible de favoriser le développement de la société.
Capital social au 31/12/2017	Le capital social est fixé à la somme de MAD 300.000. Il est divisé en 3.000 actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, numérotées de 1 à 3.000.



Répartition du capital de SOGECONTACT au 31/12/2017

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de votes
Société Générale Marocaine de Banques	2 995	99,83%
Divers	5	0,17%
TOTAL	3 000	100%

Source : SGMB

Chiffres clés

KMAD	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	16 505	16 178	15 584
Résultat net	-658	107	-463
Dividendes versés à SGMB en n au titre de l'exercice n-1	-	-	-
Situation nette	1 001	1 108	644

Source : SGMB

Analyse 2015-2016

En 2016, le chiffre d'affaire de SOGECONTACT a baissé de 2,0% pour s'établir à 16,2 MMAD.

Pour sa part, le résultat net a augmenté pour atteindre 107 KMAD en 2016 contre -658 KMAD en 2015.

Analyse 2016-2017

En 2017, le chiffre d'affaire de SOGECONTACT a baissé de 3,7% pour s'établir à 15,6 MMAD.

Pour sa part, le résultat net a baissé pour s'établir à -463 KMAD en 2017 contre 107 KMAD en 2016.

III.c. Relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Les principales conventions régissant les relations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales se présentent de la manière suivante :

Prestations entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

III.c.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2017 :

III.c.1.1. Convention conclue entre SGMB et EQDOM

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la Convention : 25/05/2017
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Formalisation du cadre de collaboration dans le domaine juridique avec l'établissement d'une relation de type Client / Fournisseur (Eqdom/SGMB) classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique d'Eqdom conformément aux normes du Groupe.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en produits HT	151
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-

Source : SGMB



III.c.1.2. Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc (SSSC) conclue entre SGMB et SGATS

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la Convention : en cours de signature
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par SGMB au profit de SGATS d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre). Ce service permet à SGATS de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en produits HT	6
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-

Source : SGMB

III.c.1.3. Convention de recouvrement commercial conclue entre SGMB et FONCIMMO

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la Convention : 14/12/2017 (annule et remplace la convention signée en date du 30/11/2012)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de SGMB. En rémunération de cette prestation, FONCIMMO est rémunéré à hauteur de 5% du montant d'acquisition du bien dans le cadre de sa participation aux ventes aux enchères organisées par le tribunal ou suite à un arrangement à l'amiable entre le client et le débiteur.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en charges HT	4 251
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC	4 981

Source : SGMB

III.c.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

III.c.2.1. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la Société SOGELEASE MAROC

➤ Convention de garantie « PROLEASE »

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 22/07/2005
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC ont convenu de développer ensemble le produit « PROLEASE » destiné au financement en crédit bail par le biais de SOGELEASE MAROC, de divers biens meubles à usage professionnel et dont le montant unitaire incluant l'encours éventuel ne dépassera pas 500 000 MAD (hors taxes).



PROLEASE est placé exclusivement par les agences de la Société Générale Marocaine de Banques auprès de sa clientèle commerciale et des professions libérales. La Société Générale Marocaine de Banques couvrira à hauteur de 50% la perte définitive qu'elle pourrait être amenée à supporter suite à la défaillance éventuelle des locataires.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	49	6	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	135	-

Source : SGMB

➤ **Convention de garantie « SOGEQUIP »**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention, modifiée en juin 2000, prévoit le développement du produit «SOGEQUIP» destiné au financement en crédit bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel et dont le prix ne dépasse pas 2.000.000 MAD HT.

Les contrats SOGEQUIP dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle commerciale et professions libérales.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont à la charge de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie de cette garantie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération mensuelle sur la base de l'encours financier des contrats actifs de la période. Les conditions de cette rémunération sont déterminées d'un commun accord entre les deux parties en fonction de l'évolution des barèmes de location en crédit bail.

Bien qu'arrêtée fin 2005, cette convention continue à produire ses effets au titre de la gestion des encours existants.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	120	-

Source : SGMB

➤ **Convention de rémunération hors « SOGEQUIP »**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 01/01/2003

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Les termes de la présente convention s'appliquent aux opérations dites « hors SOGEQUIP » n'entrant pas dans le cadre du produit SOGEQUIP.

SOGELEASE MAROC verse mensuellement aux agences du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques une commission flat sur les contrats mis en force et dont le prélèvement des loyers est domicilié auprès du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Cette rémunération concerne l'ensemble des contrats apportés ou non par le réseau de la Société Générale Marocaine de Banques.

En contrepartie, la Société Générale Marocaine de Banques s'engage à fixer à ses agences des objectifs de réalisation hors SOGEQUIP, en concertation avec SOGELEASE MAROC. Le montant



de la commission est flat fixé à 1% du montant HT de l'investissement, plafonné à 50 000 MAD HT par contrat mis en force.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	4 454	4 577	4 917
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	7 863	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'apporteur « PMELEASE+ »**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 07/07/2005

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Une convention d'apporteur a été conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE MAROC S.A. Cette convention prévoit le développement du produit «PMELEASE+» destiné au financement en crédit bail de divers biens meubles et immeubles à usage professionnel.

Les contrats PMELEASE+ dont le financement est assuré par SOGELEASE MAROC S.A. sont placés exclusivement par les agences Société Générale Marocaine de Banques auprès de leur clientèle entreprise.

Les dossiers entrant dans le champ de PMELEASE+ concernent tout montant ne dépassant pas un plafond de 1.000.000 MAD H.T.

Les pertes définitives éventuelles enregistrées suite à la défaillance des locataires sont supportées par SOGELEASE MAROC S.A.

En contrepartie, SOGELEASE MAROC S.A. alloue une rémunération d'apport flat à la Société Générale Marocaine de Banques de 1%.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à SOGELEASE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	108	96	94
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	100	130	116



➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.
- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	5 055	2 317	2 298
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	6 071	3 260	2 857

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de conseil juridique conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société SOGELEASE MAROC**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.
- ✓ Date de la Convention : 24/02/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en produits HT	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	300

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment (LAB) conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.
- ✓ Date de la Convention : Le 08/05/2012
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la SGMA procède au contrôle et vérification dans le cadre :



- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de la SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	20	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit conclue entre Société Générale Marocaine de Banques et SOGELEASE**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la Convention : Premier semestre 2013

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGELEASE Maroc moyennant une rémunération annuelle.

En KMAD HT	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	233	250
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	208	186	248

Source : SGMB

III.c.2.2. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie

➤ **Convention de prestations de services conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société La Marocaine-Vie**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 01/01/2004

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La Marocaine-Vie et la banque ont convenu de mettre en place une convention de services bancaires, d'une part sur les comptes de La Marocaine-Vie et d'autre part sur les comptes bancaires domiciliés par les clients de La Marocaine-Vie auprès de la banque. L'article 9 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services à La Marocaine-Vie en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	1 513	1 500	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	1 689	1 601	-

Source : SGMB

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**



✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.

✓ Date de la convention : 01/01/2010

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la MAROCAINE VIE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C. Ce service permet à LA MAROCAINE VIE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	133	102	110
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	142	160	123

Source : SGMB

➤ **Convention d'audit conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.

✓ Date de la convention : 01/02/2011

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	-	44
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ **Convention de vérification de Lutte Anti-Blanchiment conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et LA MAROCAINE-VIE**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.

✓ Date de la convention : 01/07/2011

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Société Générale Marocaine de Banques procède au contrôle et vérification dans le cadre :

- des souscriptions des personnes morales ou physiques à un contrat d'assurance vie via le réseau d'agences de SGMA.
- des demandes de paiement de prestation, de rachat ou de versement d'un contrat de capitalisation / Assurance Vie dès lors que le contrat en question a été souscrit via le réseau d'agences de SGMA.

L'article 7 de ladite convention, fixe les modalités de facturation des services au bénéficiaire en fonction de la nature de la prestation.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	59	60	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	132	-

Source : SGMB



➤ **Contrat de prestation juridique conclu entre SGMB et la société LA MAROCAINE VIE**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la Convention : 07/04/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en produits HT	70
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	63

Source : SGMB

III.c.2.3. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société Sogécapital Gestion

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 21/04/2001
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	306	293	253
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	272	351	316

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL GESTION des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.



KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	9 017	9 389	9 981
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	10 953	9 214	12 143

Source : SGMB

III.c.2.4. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société Sogécapital Bourse

➤ Contrat de bail à usage commercial

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 21/04/2001

A compter du 1^{er} janvier 2008, les parties ont décidé de modifier article par article le contrat de bail initial et d'adopter un nouveau contrat le 28 Juin 2011.

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat stipule la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE d'un local à usage de bureau y compris l'eau, le téléphone et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	308	340	286
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	82	652	260

Source : SGMB

➤ Convention de rétrocession de commissions de courtage

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 31/12/1996

✓ Date de l'avenant de la convention : 01/01/2013

✓ Nature, objet et modalités de la convention:

Cette convention prévoit que SOGECAPITAL BOURSE rétrocède à la Société Générale Marocaine de Banques 5 % des commissions de courtage perçues par elle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	50	47
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	25	23	32

Source : SGMB

➤ Convention de mise à disposition du personnel

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 03/01/2011

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL BOURSE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.



KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	5 205	5 653	5 524
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	4 325	8 223	5 712

Source : SGMB

III.c.2.5. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société Sogécontact

➤ Convention de prestation de service

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/08/2006

Nature, objet et modalités de la convention: Ce contrat prévoit que SOGECONTACT fournisse à la Société Générale Marocaine de Banques un service complet permettant la réception et la prise en charge des appels entrants ainsi que la réalisation des appels sortants de la clientèle de la banque moyennant une rémunération s'élevant à 25 000 MAD par position.

A compter du 1^{er} janvier 2008, un avenant a été établi pour modifier l'article 8.1 du contrat de prestation de service, et en date du 1^{er} janvier 2011 un deuxième avenant a été établi pour modifier le prix de la position de 25.000 MAD à 22.000 MAD la position.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en charges (HT)	11 563	11 037	10 881
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	13 622	12 910	16 104

Source : SGMB

III.c.2.6. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM

➤ Convention de garantie conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :
 Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des bénéficiaires du crédit « FLASH », clients apportés par la Société Générale Marocaine de Banques.
 En rémunération de cet engagement, la Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	-	-
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-	-

Source : SGMB

➤ Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et EQDOM

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.



Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	537	390	374
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	548	-	1 670

Source : SGMB

➤ Convention de détachement du personnel

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.
- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention, non écrite, prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM du personnel détaché pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	5 418	8 186	7 978
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	15 692	8 601	8 563

Source : SGMB

➤ Convention d'audit

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.
- ✓ Date de la convention : 01/02/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité de contrôle périodique par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	385	736	499
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	756	127	286

Source : SGMB

➤ Convention de gestion et de centralisation du service titres

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi .
- ✓ Date de la convention : 01/01/2004
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la Société Générale Marocaine de Banques moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	300	300	300
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	330	330	330

Source : SGMB



➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI .
- ✓ Date de la Convention : 23/01/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de la société EQDOM d'un local aménagé au 1^{er} étage de la villa à usage commercial et bureaux, objet du titre foncier n° 144605/12 dont le RDC abrite une agence bancaire SGMA, situé à Route Secondaire 111-Lotissement Espérance Ain Sebaa – d'une superficie approximative de 80m² moyennant une rémunération mensuelle de 14 172 MAD TTC.

En KMAD HT	2016	2017
Montant constaté en produits HT	35	144
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	43	170

Source SGMB

III.c.2.7. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive

➤ **Convention de service pour le Centre de Service Partagé au Maroc SSSC conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ALD Automotive**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI .
- ✓ Date de la convention : 01/01/2010
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Cette convention prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ALD AUTOMOTIVE d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Centre) S.S.S.C.

Ce service permet à ALD AUTOMOTIVE de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	87	69	75
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	183	-

Source : SGMB

➤ **Convention de commissionnement sur opérations avec les clients**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI .
- ✓ Date de la convention : 10/12/2001
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

En vertu de cette convention, ALD AUTOMOTIVE réalise une partie de ses opérations avec des entreprises, des professionnels et des particuliers conseillés par le réseau bancaire Société Générale Marocaine de Banques.



Le réseau intervient comme prescripteur pour ALD AUTOMOTIVE qui lui verse une rémunération calculée en fonction du chiffre d'affaires apporté.

Le montant HT de la commission est égal à 1,20% du prix d'achat HT des véhicules entrant dans le cadre des prestations définies, lorsque les financements portent sur de nouveaux véhicules et 0,60% sur des véhicules de renouvellement.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	226	455	457
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	358	306	393

Source : SGMB

➤ **Convention d'Audit**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI .
- ✓ Date de la Convention : le 10/12/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SGMA au profit de la Marocaine Vie moyennant une rémunération semestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	-	228	242
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	109	183	224

Source : SGMB

➤ **Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI .
- ✓ Date de la Convention : 01/10/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de ALD AUTOMOTIVE d'un local à l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis au 170, Boulevard Lalla Yacout, Casablanca, d'une superficie de 29 m² ainsi qu'une partie du local technique évalué à 5 m² pour héberger son « site de repli » dans le cadre de son dispositif de plan de continuité d'activité (PCA) moyennant une rémunération trimestrielle.

En KMAD HT	2016	2017
Montant constaté en produits HT	-	54
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	8	65

Source : SGMB

➤ **Contrat de prestation de conseil juridique conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société ALD AUTOMOTIVE**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la Convention : 16/03/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de conseil juridique. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.



L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts) en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupe.

Cette convention donnera lieu à une facturation forfaitaire annuelle augmentée des prestations ponctuelles le cas échéant.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en produits HT	50
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	-

Source : SGMB

III.c.2.8. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques FONCIMMO

➤ Contrat de bail

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 01/01/2002
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de FONCIMMO d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	24	12

Source : SGMB

➤ Convention de prestation de service

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : le 30/11/2012 (convention annulée et remplacée par la convention du 14/12/2017)
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

FONCIMMO a pour mission d'optimiser l'activité recouvrement commercial de la Banque, son intervention vise au premier lieu, la récupération intégrale ou partielle de la créance de la SGMA.

- FONCIMMO intervient à la demande et pour le compte de la Direction du recouvrement SGMA (DREC). Elle analyse tous les dossiers présentés par la DREC mais se réserve le droit de rejeter un dossier si les conditions de revente sont jugées difficiles.
- En rémunération des prestations de service spécifiées à l'article 1 de la présente convention, FONCIMMO facturera à SGMA selon une périodicité annuelle :
 - 5% du montant de la créance récupérée ;
 - Et à l'identique les débours engagés par FONCIMMO dans le cadre des expertises relatives aux dossiers transmis par la Direction du recouvrement.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en charges (HT)	-	694	-
Sommes décaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	3 690	-

Source : SGMB



➤ **Convention d'intermédiation dans la cession d'actifs immobiliers SGMA**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 01/04/2014

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Selon les termes de cette convention, la SGMA confie à la société FONCIMMO la cession de certains de ses biens immobiliers qui sont inexploités ou inexploitable.

Cette convention concerne la cession des actifs suivants :

- Bien en exploitation : ce sont d'anciens locaux commerciaux en propriété ayant abrité des agences ou des bureaux inexploités ;
- Baux commerciaux : il s'agit des locaux à usage d'exploitation pour lesquels un droit au bail (pas de porte, indemnité...) a été payé et qui sont inoccupés
- Biens en hors exploitation : tout bien immeuble non affecté à des besoins d'exploitation bancaire (logement de fonction, terrain...) dont la banque souhaite s'en dessaisir dans le cadre de sa politique de gestion de patrimoine.

En KMAD HT	2015	2016	2017
Montant constaté en charges HT	2 467	-	3 356
Sommes décaissées au cours de l'exercice TTC	606	-	3 927

Source : SGMB

➤ **Convention de mise à disposition du personnel**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 19/05/2014

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de Foncimmo des ressources humaines pour les besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

En KMAD HT	2015	2016	2017
Montant constaté en produits HT	376	1 159	1 473
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	417	905	2 012

Source : SGMB

III.c.2.9. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA

➤ **Convention de prestation de service**

✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.

✓ Date de la convention : 01/01/2002

✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'INVESTIMA d'un local à usage de bureau moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	10	10	10
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	12	12	12

Source : SGMA



➤ **Convention de fourniture de services et d'assistance conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et la société INVESTIMA**

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACoubi.
- ✓ Date de la Convention : 23/12/2016
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de ce contrat, Investima confie à SGMA les missions ci-après citées :

- Mission 1 : fourniture de matériels et moyens généraux. En rémunération de la fourniture de matériels et moyens généraux par la Banque, cette dernière percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 250 KMAD HT.
- Mission 2 : fourniture de personnel détaché. La banque fournira au bénéficiaire tout le personnel détaché dont il sera fait la demande pour l'exécution des prestations nécessaires à la bonne marche de son activité. En rémunération de la fourniture de personnel détaché, la banque facturera le bénéficiaire selon une périodicité trimestrielle le coût correspondant. Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet, soit les frais de personnel détaché plus une marge nette de pleine concurrence de 5% HT.
- Mission 3 : Assistance comptable, fiscale, financière et administrative par la cellule Gestion des Filiales et Fiscalité. En rémunération de la mission de la cellule GFF, la banque percevra une rémunération forfaitaire de 50 KMAD HT.
- Mission 4 : Assistance Juridique par la Direction des Affaires Juridiques. La DAJ s'engage, pendant toute la durée du contrat, à :
 1. Consacrer au bénéficiaire des ressources en nombre suffisant pour couvrir les prestations, d'une compétence et d'une expérience adaptée ;
 2. Mettre à la disposition du Bénéficiaire, dans un délai acceptable, variable en fonction de la complexité de la demande à traiter, les ressources nécessaires à la réalisation de missions ou de travaux ponctuels dans le périmètre d'intervention de la DAJ.
 3. Rendre compte au bénéficiaire, de tout dysfonctionnement ou anomalie constatés lors de l'exécution des prestations, de nature à engendrer un quelconque risque juridique ou opérationnel potentiel pour le bénéficiaire.

En rémunération des prestations de la DAJ, la banque percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 50 KMAD HT.

- Mission 5 : Assistance et conseil financier par la Direction du Conseil. Le bénéficiaire confie à la Direction du Conseil la mission d'être son conseiller financier. En rémunération des prestations rendues, le bénéficiaire paiera à la banque les rémunérations suivantes :
 - Pour les volets 1 et 2 : une commission forfaitaire annuelle de 650 KMAD HT.
 - Pour le volet 3 : une commission de succès applicable sur le montant de toute opération d'acquisition ou de cession de participation, en cas de réalisation effective de l'une desdites opérations. La commission de succès ne saurait être inférieure, en cas réalisation effective de chaque opération à 350 KMAD HT.

En KMAD HT	2017
Montant constaté en produits HT	2 251
Sommes encaissées au cours de l'exercice TTC	2 281

Source : SGMB



III.c.2.10. Conventions conclues entre la Société Générale Marocaine de Banques et Société Générale Tanger Off Shore

➤ Convention de mise à disposition de moyens humains et techniques

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 03/01/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques, au profit de Société Générale Tanger Off Shore, des moyens humains et techniques dans le cadre de ses activités professionnelles (en termes de gestion administrative, financière et commerciale) moyennant une rémunération mensuelle pour la mise à disposition des moyens humains et trimestrielle pour la mise à disposition des moyens techniques.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	3 307	2 839	4 904
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	3 325	3 918	4 597

Source : SGMB

➤ Convention de lutte anti-blanchiment (LAB)

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 15/02/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, SGTOS doit mettre en place un dispositif de Sécurité Financière en application de la réglementation marocaine et des normes Groupe Société Générale. Elle a demandé à la Société Générale d'organiser à son profit un dispositif de Sécurité Financière pour se conformer aux exigences réglementaires afférentes à son activité.

Le contrat a pour objet de définir les services, les outils et les procédures mises en place par la SGMA auprès de SGTOS dans l'objectif de l'assister dans l'exécution de ses obligations en application des dispositions réglementaires locales et des normes Société Générale en matière de Sécurité Financière.

KMAD	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	80	80
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	-	-

Source : SGMB

III.c.2.11. Convention de mise à disposition du personnel conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et ATHENA COURTAGE

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 29/04/2011
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :



Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit d'ATHENA COURTAGE des ressources humaines pour ses besoins d'exploitation moyennant une rémunération mensuelle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	287	299	316
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	343	327	399

Source : SGMB

III.c.2.12. Contrat de bail à usage commercial conclu entre la Société Générale Marocaine de Banques et SOGECAPITAL PLACEMENT

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 03/06/2014
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

Ce contrat prévoit la mise à disposition par la Société Générale Marocaine de Banques au profit de SOGECAPITAL PLACEMENT d'un local à usage de bureau y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la maintenance informatique et l'entretien des locaux moyennant une rémunération trimestrielle.

KMAD	2015	2016	2017
Montant constaté en produits (HT)	54	59	48
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	32	66	60

Source : SGMB

III.c.2.13. Convention conclue entre la Société Générale Marocaine de Banques et SG ATS

- ✓ Personne concernée : Société Générale Marocaine de Banques représentée par M. Ahmed EL YACOUBI.
- ✓ Date de la convention : 28/12/2015
- ✓ Nature, objet et modalités de la convention :

La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose et en respectant les engagements mentionnés dans le contrat.

L'intérêt de la mise en place de la convention est d'établir une relation de type client / fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délais-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes groupes.

KMAD	2017
Montant constaté en produits (HT)	125
Sommes encaissées au cours de l'exercice (TTC)	150

Source : SGMB

III.c.3. Conventions conclues au cours de l'exercice 2018

III.c.3.1. Convention de services entre SGMA et SG African Business Services (SG ABS)

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : cette convention définit les conditions opérationnelles et financières des services d'infrastructures et d'opérations IT qui seront fournis par SGABS à SGMA.

III.c.3.2. Convention de services entre la Direction du Recouvrement de SGMA et SOGECONTACT



- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : cette convention s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de la filière recouvrement de la banque et plus précisément dans le cadre de l'externalisation du service de recouvrement en phase amiable du portefeuille de la clientèle Retail auprès de SOGECONTACT.

III.c.3.3. Convention de services entre SGMA et SG Off-Shore

- ✓ Nature, objet et modalités de la convention : SG Maroc et SG Off-Shore ont décliné la convention générale de services et prestations fournies par la banque signée en date du 03 janvier 2011 en des contrats de prestations de service spécifiques et détaillés.

Flux entre Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales

Bilan

Actif (en KMAD)	2015	2016	2017
Créances sur INVESTIMA			
Créances sur SOGELEASE	2 325 752	3 750 655	3 445 802
Créances sur FONCIMMO	31 900	57 055	101 335
Créances sur SG TOS	1 564 285	1 250 228	1 569 077
Créances sur SOGEFINANCEMENT			
Créances sur EQDOM	15 979	960 413	356 209
Créances sur ALD AUTOMOTIVE	671 032	753 572	821 877
Créances sur SOGECONTACT			
Créances sur SOGECAPITAL GESTION			
Créances sur SOGECAPITAL PLACEMENT			
Créances sur SOGECAPITAL BOURSE			
Passif (en KMAD)	2015	2016	2017
Dettes SOGEBOURSE			
Dettes GESTAR			
Dettes INVESTIMA	4 994	8 000	9 756
Dettes SOGEPLACEMENT			
Dettes FONCIMMO	5	440	1 206
Dettes Tanger Off Shore	176 357	12 904	66 122
Dettes La Marocaine Vie	27 393	14 262	15 591
Dettes SOGEFINANCEMENT	56 196	51 794	51 462
Dettes ATHENA COURTAGE	1 048	247	1 896
Dettes EQDOM	7 933		41 196
Dettes SOGECONTACT	4 217	1 115	4 031
Dettes ALD AUTOMOTIVE			
Dettes SOGECAPITAL GESTION	971	2 197	1 057
Dettes SOGECAPITAL PLACEMENT	48	36	8
Dettes SOGECAPITAL BOURSE	1 933	727	712

Source : SGMB

Les créances et dettes de SGMA vis-à-vis de ses filiales du type prêts-emprunts ou autres crédits de trésorerie sont rémunérés aux conditions tarifaires négociées avec la contrepartie. Il s'agit ici pour la plupart des cas d'une autorisation de découvert ou de CMT en faveur des filiales.

Récapitulatif des flux intragroupe

Produits en provenance des filiales (en KMAD) ^(*)	2015	2016	2017
Produits INVESTIMA	310	727	2 261
Produits SOGECAPITAL BOURSE	5 513	6 043	5 857
Produits SOGELEASE	9 666	7 479	7 859
Produits FONCIMMO	386	1 169	1 483
Produits SG TOS	3 307	2 919	4 984



Produits LMV	1 705	1 715	224
Produits SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Produits EQDOM	6 844	9 647	9 446
Produits SOGECONTACT	-	-	-
Produits ATHENA COURTAGE	287	299	316
Produits SOGECAPITAL GESTION	9 323	9 682	10 234
Produits ALD	313	792	878
Produits SOGECAPITAL PLACEMENT	54	59	48
Produits SG ATS	-	125	131
Charges à destination des filiales (en KMAD)^(*)	2015	2016	2017
Charges INVESTIMA	-	-	-
Charges SOGECAPITAL BOURSE	-	-	-
Charges SOGELEASE	-	-	-
Charges FONCIMMO	2 467	694	7 607
Charges SG TOS	-	-	-
Charges LMV	-	-	-
Charges SOGEFINANCEMENT	-	-	-
Charges EQDOM	-	-	-
Charges SOGECONTACT	11 563	11 037	10 881
Charges ATHENA COURTAGE	-	-	-
Charges SOGECAPITAL GESTION	-	-	-
Produits ALD	-	-	-
Charges à destination de la maison mère (en KMAD)^(*)			
Montant des charges	67 853	64 531	56 382
Dividendes perçus (en KMAD)			
LA MAROCAINE VIE	2 334	1 675	4 367
SOGECAPITAL BOURSE	-	1 650	22 500
SOGECAPITAL GESTION	16 779	21 758	23 450
INVESTIMA	10 089	10 089	8 071
SOGECAPITAL PLACEMENT	849	780	520
SOGELEASE	27 999	41 999	42 000
SG TOS	11 414	19 099	17 569
SOGEFINANCEMENT	3 200	1 500	-
EQDOM	26 653	28 220	26 653
ALD AUTOMOTIVE	1 425	2 098	908
FONCIMMO	-	-	-
SOGECONTACT	-	-	-
ATHENA COURTAGE	40 682	42 494	44 807

(*) Flux issus des conventions réglementées

Source : SGMB



IV. Activité

IV.a. Le secteur bancaire au Maroc

IV.a.1. Cadre réglementaire

Les établissements bancaires au Maroc sont soumis à une réglementation comptable spécifique. Les règles et normes comptables qui leur sont appliquées sont arrêtées par Bank Al Maghrib après avis du comité des établissements de crédit et du Conseil National de la comptabilité.

La loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) en révision de la loi bancaire de 1993 a reconsidéré les statuts de Bank Al Maghrib. Les principaux apports de la nouvelle loi consistent principalement à renforcer l'autonomie de BANK AL MAGHRIB en matière de politique monétaire et ses pouvoirs en matière de contrôle et de supervision. Par ailleurs, l'élargissement du rôle des commissaires aux comptes, la révision des règles régissant la gestion des crises, le renforcement de la protection des déposants et l'institution d'une collaboration entre les autorités de contrôle du secteur financier ont également fait l'objet des modifications apportées par la révision de la loi de 1993.

Ce nouveau texte converge vers les principes fixés par le comité de Bâle dont l'esprit repose sur la différenciation des besoins en fonds propres en fonction des niveaux de risque encourus. Bank Al-Maghrib ainsi que les banques commerciales du royaume ont conjointement décidé de l'application des normes Bâle II.

Conjointement à la transition aux normes de Bâle II et conformément aux recommandations de la Banque mondiale, Bank Al-Maghrib a lancé le passage de la comptabilité des banques vers les normes comptables IAS/IFRS. A cet effet, Bank Al-Maghrib a procédé à plusieurs travaux de préparation en délimitant en premier lieu le périmètre d'application du projet, puis en réaménageant la structure du plan comptable des établissements de crédit pour obéir aux nouvelles normes. Depuis le début de l'année 2008, les banques doivent établir leurs états financiers consolidés conformément aux normes IAS/IFRS.

En 2012, Bank Al-Maghrib s'est engagé dans la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle suite à la crise financière internationale de 2007. L'objectif de cette réforme est d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs liés à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec les standards de Bâle III, Bank Al Maghrib a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux principaux volets de Bâle III relatifs aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR – Liquidity Coverage Ratio).

Par ailleurs, une nouvelle loi bancaire (loi n°103-12) a été adoptée par le parlement le 24 novembre 2014 et a été publiée au bulletin officiel au le 22 janvier 2015. Les principaux apports de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés portent notamment sur :

- ✓ L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ;
- ✓ L'introduction des banques participatives et du cadre les régissant ;
- ✓ Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ;
- ✓ La mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle couvrant l'ensemble du secteur financier ;
- ✓ Le renforcement du régime de traitement des difficultés des établissements de crédit ;
- ✓ La consolidation du cadre de protection de la clientèle des services bancaires ;
- ✓ La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs.



Critères	Définitions	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Ce ratio a été relevé à 12% à partir de fin avril 2012.	$\geq 12\%$
Coefficient minimum de liquidité³³	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés.	$\geq 100\%$
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés et équivalents en moyenne mensuelle à 4% de ses dépôts à vue.	= 4%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés selon les niveaux suivants.	Pré-douteuses $\geq 20\%$ Douteuses $\geq 50\%$ Contentieuses $\geq 100\%$

IV.a.2. Aperçu du secteur bancaire Marocain³⁴

Le secteur bancaire joue un rôle important dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est la locomotive du développement de l'économie nationale.

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne.

Au cours de la dernière décennie le secteur bancaire marocain a connu un mouvement de consolidation qui a donné lieu à de nombreuses opérations de rapprochement. En 2016, le secteur compte 14 banques.

Par ailleurs, le cadre réglementaire du secteur bancaire a été complété par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les domaines suivants : l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ; l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ; le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ; un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ; le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

L'activité et l'offre de produits des banques dites participatives doivent être conformes aux préceptes de la charia islamique. Les 6 produits mentionnés dans le texte de loi n°40-17, à savoir Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba, Salam et Istisnâa, sont les produits les plus couramment utilisés par la finance islamique, mais il faut préciser qu'ils ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, ce qui veut dire que les banques ont la possibilité de

³³ Dans le cadre des réformes Bâle III, le ratio de liquidité à court terme (LCR) est entré en vigueur le 1er juillet 2015. Cette norme impose aux banques à l'horizon 2019 d'atteindre un ratio de liquidité court terme de 100% (plafond de départ 60% avec une augmentation progressive de 10% par an). A terme ce ratio remplacera l'actuel coefficient minimum de liquidité.

³⁴ Sources : Bank Al Maghrib ; GPBM ; Articles de presse



proposer bien d'autres produits à condition toutefois d'être validées par Bank Al Maghrib après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas.

IV.a.2.1. Faits marquants

Les principaux faits marquants relatifs au secteur bancaire et survenus lors de ces dernières années sont les suivants :

2005

Attijariwafa Bank crée une banque au Sénégal.
La BCP cède 20% du capital du CIH à la CDG.

2006

Attijariwafa Bank rachète en consortium avec Grupo Santander 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie.
Le Groupe des Caisses d'Epargne France acquiert 35% du holding Massira Capital Management, qui détient 67% du CIH.

2007

La Caja de Ahorros del Mediterraneo achète 5% du capital de BMCE Bank.
Attijariwafa Bank acquiert 79,15% de la banque Sénégalaise CBAO.

2008

Attijariwafa Bank rachète 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BMI) en juillet 2008.

En novembre 2008, Attijariwafa Bank s'est implantée simultanément dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Congo) et a conclu un accord avec le Crédit Agricole pour la cession des participations de ce dernier dans les banques suivantes : SCB Cameroun, Union Gabonaise de Banques, Société Ivoirienne de Banques, Crédit du Sénégal, Crédit du Congo. Le montant de l'acquisition s'élève à 2,8 Mrds Dh et le dénouement de l'opération est conditionné par l'autorisation des autorités de tutelle.

En parallèle et dans le cadre de ce partenariat, le Crédit Agricole SA renforce davantage sa participation dans sa filiale en acquérant 24% supplémentaires du capital du CDM détenus par Wafa Assurance, portant ainsi sa participation à 77%.

2009

Attijariwafa Bank a conclu, le 22 septembre 2009, les opérations d'acquisitions, agréées par les autorités de tutelle, du Crédit du Congo (91,0%) et de l'Union Gabonaise de Banques (58,7%).

2010

En mars 2010, BMCE Bank cède 8% de ses participations détenues en autocontrôle à CDG.

Fin juin 2010, le groupe français Crédit Mutuel CIC contrôle désormais 25% du capital de BMCE Bank via une augmentation de capital réservée de 2,7 Milliards de MAD.

En octobre 2010 intervient l'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire par apport en nature au titre d'une opération de fusion absorption de la Banque Populaire de Casablanca.

2011

En mai 2011, l'Etat Marocain cède 20% du capital de la BCP pour 5,339 milliards de MAD aux Banques Populaires Régionales.

En Août 2011, Finance Com rachète la participation détenue par Caja de Ahorros del Mediterraneo (4,65%) dans le capital de CAM.



En décembre, la BPCE cède sa participation (23,8%) dans le capital de CIH à CDG.

2012

En janvier 2012, le CIH achète la participation de CDG dans le capital de Sofac (45,99%).

Au mois de mars, Bank Al Maghrib abaisse son taux directeur à 3%.

Au mois d'avril, le Groupe français Banque Populaire et Caisse d'Epargne (BPCE) et le groupe marocain Banque Populaire (BCP) mettent en place un partenariat industriel, commercial et capitalistique. BPCE prend une participation de 5% dans le capital de BCP.

2014

En mars 2014, Bank Al-Maghrib a décidé de réduire le taux de la réserve monétaire de 2 points, pour le ramener à 2%.

En mai 2014, la BMCI a absorbé sa filiale spécialisée en crédit à la consommation, BMCI Crédit Conso, anciennement dénommée Cetelem.

2015

En février 2015, le Ministère de l'Economie et des Finances a déposé l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale.

2016

En mars 2016, Bank Al-Maghrib a décidé de réduire le taux directeur de 25 pbs passant de 2,5% à 2,25%.

En Juin 2016, Bank Al-Maghrib a décidé de maintenir le taux directeur à 2,25%, de porter le taux de la réserve monétaire de 2% jusqu'à 5% et d'instaurer une rémunération de cette réserve pour les banques déployant plus d'efforts en matière d'octroi de crédit.

En septembre 2016, le taux directeur a été maintenu à 2,25% pour le deuxième semestre de l'année, et ce en tenant compte d'une prévision d'inflation en ligne avec l'objectif de stabilité des prix.

2017

Bank Al Maghrib maintient le taux directeur à 2,25%.

En janvier 2017, le comité des établissements de crédit a émis un avis favorable à cinq demandes d'agrément pour la création de banques participatives. Les cinq demandes de création de banques participatives ont été formulées par CIH Bank, BMCE Bank of Africa, la Banque Centrale Populaire, le Crédit Agricole du Maroc et Attijariwafa Bank. Société Générale Maroc a obtenu l'agrément de BAM pour commercialiser sous l'enseigne « Dar Al Amane » une offre de produits et services de finance participative en mai 2017.

IV.a.2.2. Aperçu du secteur bancaire au Maroc

Le secteur bancaire marocain se décline en quatre catégories d'établissements :

Les banques de dépôts classiques :

Les principales banques de dépôts classiques sont au nombre de cinq. Attijariwafa Bank, BMCE Bank et trois filiales de banques françaises (Société Générale Marocaine de Banques, BMCI et Crédit Du Maroc) constituent ce groupement.



Le Crédit Populaire du Maroc :

Cette catégorie renvoie à un organisme public engagé aujourd'hui dans un processus de privatisation : la Banque Centrale Populaire (BCP) et son réseau de 9 Banques Populaires Régionales (BPR).

Les ex-organismes financiers spécialisés :

Ces établissements sont spécialisés dans le financement de secteurs d'activités particuliers. Il s'agit du CIH et du CAM.

Diverses autres banques :

La création de ce type d'établissement répond à des besoins spécifiques. Il s'agit d'Al Barid Bank, de Bank Al Amal, Citibank, MediaFinance, CFG Bank et le Fonds d'Équipement Communal.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte une présence significative de banques étrangères. D'une part, les filiales françaises sont importantes puisqu'elles figurent parmi les cinq premières banques du Maroc :

- La BMCI est détenue à hauteur de 66,7% par BNP Paribas ;
- Société Générale Marocaine de Banques est contrôlée à 57,5% par le groupe Société Générale ;
- Le Crédit Du Maroc est détenu à hauteur de 78,7% par Crédit Agricole SA.

D'autre part, des banques étrangères détiennent des participations dans les banques locales :

- Le capital de BMCE Bank est détenu à 26,2% par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- Santusa Holding (Groupe Santander) détient 5,3% d'Attijariwafa Bank ;
- BPCE détient 4,5% du capital de BCP.

IV.a.2.3. Evolution des performances des établissements bancaires marocains

Sont comprises dans le secteur bancaire : Al Barid Bank, Arab Bank, Attijariwafa Bank (AWB), Bank Al Amal, BMCE, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citibank, FEC, La Caixa, Media Finance, Sabadell, SGMB et UMB.

Répartition du marché bancaire au 31 décembre 2017

En MMAD	AWB	BCP	BMCE	CAM	SGMB	BMCI	Autres	Total secteur bancaire
Dépôts	224 899	238 306	132 784	68 400	61 333	42 642	135 827	904 190
Crédits	209 723	201 868	126 634	71 023	71 668	48 129	112 065	841 111
Engagements hors bilan donnés	117 570	50 141	21 266	10 299	21 526	22 531	42 201	285 533
Engagements hors bilan reçus	20 390	11 964	17 845	1 056	10 167	4 864	18 689	84 975

Source : GPBM

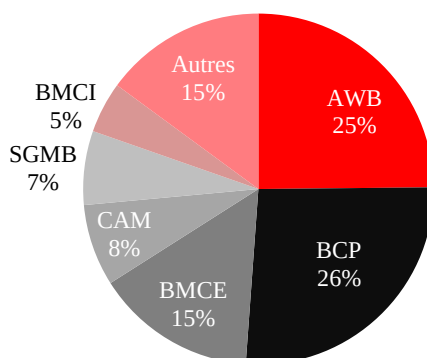
Le marché bancaire marocain est un marché très concentré. Les encours des six premières banques du Royaume, représentent 85% des dépôts, 87% des crédits et 85% des engagements hors bilan donnés au 31 décembre 2017.

Répartition des ressources

A fin 2017, BCP et AWB, se partagent un peu plus de la moitié des ressources du marché bancaire marocain. La BMCE arrive en troisième place avec 15% des dépôts, suivie par Crédit Agricole du Maroc avec 8% des dépôts, Société Générale Marocaine de Banques avec 7% des dépôts et enfin BMCI qui en détient 5%.



Répartition des ressources au 31 décembre 2017



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des ressources (en MMAD):

Les parts de marché des six premières banques marocaines au cours des trois dernières années évoluent comme suit :

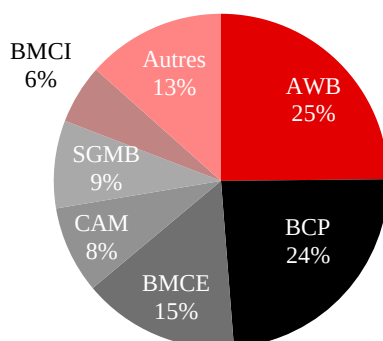
En MMAD	2015		2016		2017	
BCP	27%	225 338	27%	230 118	26%	238 306
AWB	24%	200 589	24%	209 021	25%	224 899
BMCE	14%	117 310	15%	127 403	15%	132 784
CAM	8%	67 151	8%	66 786	8%	68 400
SGMB	7%	57 813	7%	58 592	7%	61 333
BMCI	5%	41 790	5%	41 637	5%	42 642
Autres	14%	114 918	14%	122 789	15%	135 827
Total	100%	824 909	100%	856 346	100%	904 190

Source : GPBM

Répartition des crédits

En ce qui concerne les encours de crédit, les parts de marché de chacune des six banques précédemment citées se rapprochent des parts observées sur les ressources du marché. En effet, AWB détient 25% du total des encours crédits, suivie par la BCP qui en détient 24%.

Répartition des crédits au 31 décembre 2017



Source : GPBM



Évolution des parts de marché des crédits (en MMAD):

Les parts de marché détenues par les établissements du secteur bancaire relatif au crédit s'établissent comme suit :

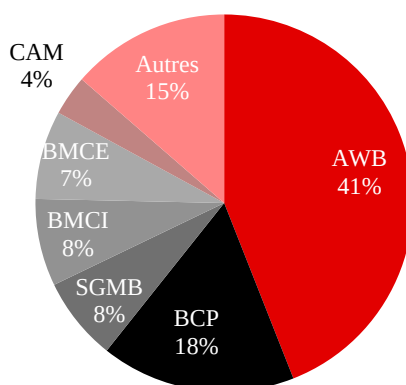
En MMAD	2015		2016		2017	
AWB	24%	189 626	25%	204 369	25%	209 723
BCP	25%	192 771	24%	193 446	24%	201 868
BMCE	16%	127 356	16%	129 274	15%	126 634
SGMB	9%	68 320	8%	68 382	9%	71 668
BMCI	6%	46 038	6%	48 516	6%	48 129
CAM	8%	60 086	8%	67 933	8%	71 023
Autres	12%	95 409	13%	103 473	13%	112 065
Total	100%	779 606	100%	815 393	100%	841 111

Source : GPBM

Engagements hors bilan donnés

BCP et AWB concentrent 59% des engagements hors bilan donnés. Société Générale Marocaine de Banques, BMCI, BMCE et CAM disposent respectivement de 7%, 7%, 8% et 3% des parts de marché des engagements hors bilan donnés.

Répartition des engagements hors bilan donnés au 31 décembre 2017



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan donnés (en MMAD) :

Les parts de marché des engagements hors bilan donnés par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En MMAD	2015		2016		2017	
AWB	31%	61 863	31%	74 223	41%	117 570
BCP	24%	48 622	23%	54 467	18%	50 141
SGMB	11%	21 777	9%	21 832	8%	21 526
BMCI	9%	18 552	9%	21 022	8%	22 531
BMCE	9%	18 208	10%	24 539	7%	21 266
CAM	2%	4 658	3%	7 548	4%	10 299
Autres	14%	28 758	14%	32 065	15%	42 201
Total	100%	202 438	100%	235 696	100%	285 533

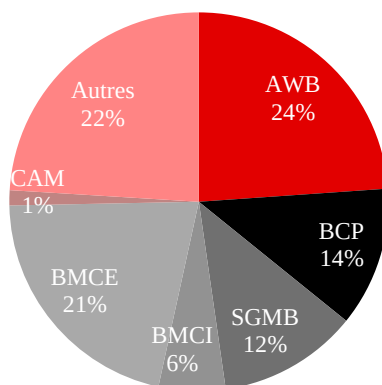
Source : GPBM



Engagements hors bilan reçus

Les six premières banques commerciales marocaines concentrent à fin 2017 près de 78% des engagements hors bilan reçus.

Répartition des engagements hors bilan reçus au 31 décembre 2017



Source : GPBM

Évolution des parts de marché des engagements hors bilan reçus (en MMAD):

Les parts de marché des engagements hors bilan reçus par les établissements du secteur bancaire s'établissent comme suit :

En MMAD	2015		2016		2017	
AWB	26%	16 428	30%	23 034	24%	20 390
BCP	19%	12 284	16%	12 406	14%	11 964
SGMB	12%	7 778	11%	8 851	12%	10 167
BMCI	6%	3 626	5%	4 136	6%	4 864
BMCE	10%	6 451	13%	10 280	21%	17 845
CAM	1%	561	2%	1 294	1%	1 056
Autres	26%	16 294	23%	17 943	22%	18 689
Total	100%	63 422	100%	77 944	100%	84 975

Source : GPBM

IV.a.2.4. Évolution des ressources du secteur bancaire

Au cours de ces trois dernières années les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

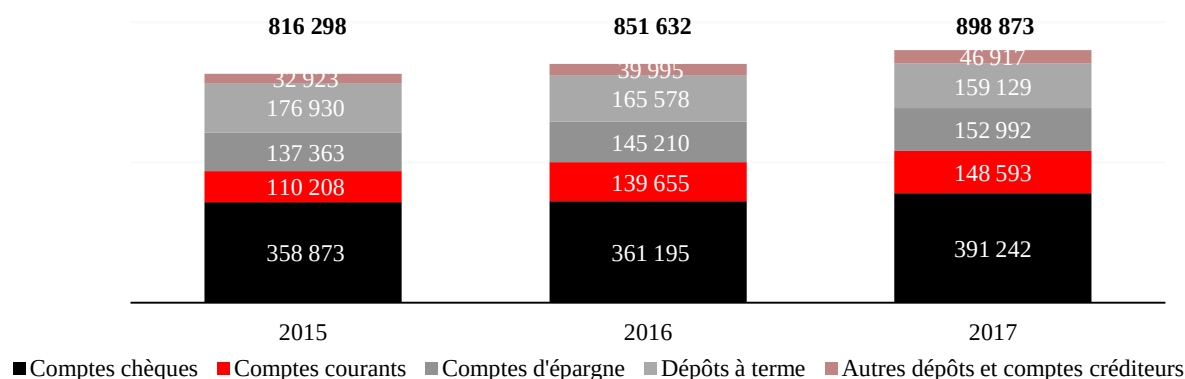
En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Dettes envers les Sociétés de Financement	8 612	4 713	-45%	5 317	13%	1%	0%	1%
Dépôts de la clientèle	816 298	851 632	4%	898 873	6%	90%	90%	89%
Dettes subordonnées	29 727	33 912	14%	40 922	21%	3%	4%	4%
Emprunts Financiers Extérieurs	3 201	3 590	12%	4 215	17%	0%	0%	0%
Titres de créances émis	45 209	51 960	15%	57 194	10%	5%	5%	6%
Créances titrisées	2 103	1 732	-18%	1 412	-18%	0%	0%	0%
Total Ressources secteur bancaire	905 150	947 538	5%	1 007 933	6%	100%	100%	100%

Source : GPBM



Entre 2015 et 2016, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 35 335 MMAD (+4%). La même tendance est observée entre 2016 et 2017, puisque les dépôts de la clientèle ont augmenté de 47 241 MMAD (+6%).

Répartition des dépôts de la clientèle (en MMAD)



Source : GPBM

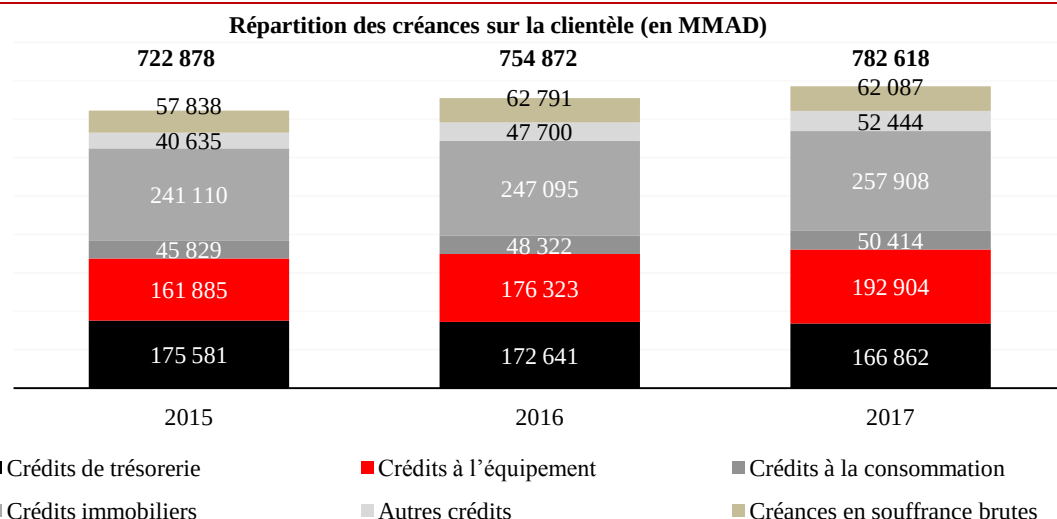
IV.a.2.5. Évolution des emplois du secteur bancaire

Au cours de ces dernières années les emplois du secteur bancaire marocain ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Créances sur les Sociétés de Financement	56 728	60 521	7%	58 493	-3%	7%	7%	7%
Comptes ordinaires des SF	5 322	3 276	-38%	3 275	0%	9%	5%	6%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	0	0	-	0	-	0%	0%	0%
Comptes et prêts de trésorerie aux SF	9 686	13 583	40%	12 904	-5%	17%	23%	22%
Prêts financiers aux SF	41 418	43 482	5%	42 255	-3%	73%	72%	72%
Créances en souffrance sur SF nettes de provisions et d'agios réservés	0	0	-	59	-	0%	0%	0%
<i>Dont provisions sur les créances en souffrances sur SF</i>	302	179	-41%	59	-67%	1%	0%	0%
Créances sur la clientèle	722 878	754 872	4%	782 618	4%	93%	93%	93%
Crédits de trésorerie	175 581	172 641	-2%	166 862	-3%	24%	23%	21%
Crédits à l'équipement	161 885	176 323	9%	192 904	9%	22%	23%	25%
Crédits à la consommation	45 829	48 322	5%	50 414	4%	6%	6%	6%
Crédits immobiliers	241 110	247 095	2%	257 908	4%	33%	33%	33%
Autres crédits	40 635	47 700	17%	52 444	10%	6%	6%	7%
Créances en souffrance brutes	57 838	62 791	9%	62 087	-1%	8%	8%	8%
Total Emplois Secteur Bancaire	779 607	815 393	5%	841 111	3%	100%	100%	100%

Source : GPBM





Source : GPBM

IV.b. Positionnement de la banque

Société Générale Maroc occupe le 4^{ème} rang des banques marocaines en termes de positionnement par la taille de ses crédits et 5^{ème} banque marocaine par la taille de ses ressources.

Au niveau des encours de crédits et de dépôts, Société Générale Maroc occupe une part de marché respectivement de 8,5% et de 6,8% grâce à sa présence sur l'ensemble des marchés de clientèle : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Son développement sur les dernières années lui a permis de conforter ces parts de marché, dans un contexte très concurrentiel.

IV.c. Evolution des indicateurs

IV.c.1. Evolution des crédits

Analyse de la production crédits

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Clientèle commerciale	8 729	10 591	21%	9 763	-8%	69,1%	70,3%	66,8%
▪ Crédit moyen terme	8 729	10 591	21%	9 763	-8%	69,1%	70,3%	66,8%
Clientèle privée	3 899	4 481	15%	4 855	8%	30,9%	29,7%	33,2%
▪ Prêt personnel ordinaire	1 418	1 722	21%	2 093	22%	11,2%	11,4%	14,3%
▪ Prêt personnel immobilier	2 481	2 759	11%	2 758	0%	19,6%	18,3%	18,9%
TOTAL crédits	12 628	15 072	19%	14 618	-3%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

En 2016, le total de la production de crédit augmente de 19% (+2.4 Md MAD) par rapport à 2015 pour s'établir à 15 072 MMAD. Cette croissance s'explique principalement par :

- ✓ la hausse de 21% (+1 862 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle commerciale ;
- ✓ la croissance de 15% (-582 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée en raison :
 - de la hausse de 21% (+304 MMAD) des prêts personnels ordinaires ;
 - de la baisse de 11% (+278 MMAD) des prêts personnels immobiliers.



En 2017, le total de la production de crédit baisse de 3% (-454 MMAD) par rapport à 2016 pour s'établir à 14 618 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par l'effet conjugué lié aux éléments suivants :

- ✓ le recul de 7,8% (-828 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle commerciale ;
- ✓ la hausse de 8,3% (+374 MMAD) de la production de crédit à destination de la clientèle privée en raison de la hausse de des prêts personnels ordinaires.

Analyse de l'encours des crédits

Au cours des trois dernières années, l'encours du total des crédits y compris les créances sur les établissements de crédit et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	11 410	11 507	1%	12 658	10%	17%	17%	17%
Créances sur la clientèle	56 910	56 875	-0,1%	60 948	7,2%	83%	83%	83%
▪ Crédits de trésorerie et à la consommation	17 872	16 453	-8%	18 234	11%	31%	29%	30%
▪ Crédits à l'équipement	16 245	16 377	1%	17 906	9%	29%	29%	29%
▪ Crédits immobiliers	17 310	18 775	8%	19 396	3%	30%	33%	32%
▪ Autres crédits	5 483	5 270	-4%	5 412	3%	10%	9%	9%
Dont Créances en souffrance	3 585	3 672	2%	3 137	-15%	6%	6%	5%
Dont Intérêts courus à recevoir	443	266	-40%	332	25%	1%	0%	0,5%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	5 223	5 756	10%	6 200	8%	na	na	na
Total crédits y compris les créances sur EC et assimilés	68 320	68 382	0,1%	73 606	7,6%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2015 et 2017, le total de l'encours des crédits y compris les créances sur les établissements de crédits et assimilés se compose en moyenne à 83% de créances nettes sur la clientèle.

Entre 2015 et 2017, les créances sur la clientèle se composent essentiellement de :

- ✓ crédits immobiliers qui représentent en moyenne 32% du poste ;
- ✓ crédits de trésorerie et à la consommation qui représentent en moyenne 30% du poste ;
- ✓ crédits à l'équipement qui représentent en moyenne 29% du poste.

IV.c.2. Évolution des dépôts

Au cours des trois dernières années, l'encours total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistre les évolutions suivantes :

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Comptes à vue créditeurs	35 998	38 858	8%	42 003	8%	62%	66%	68%
Comptes d'épargne	8 934	9 288	4%	9 588	3%	15%	16%	16%
Dépôts à terme	9 492	7 603	-20%	7 192	-5%	16%	13%	12%
Autres comptes créditeurs	3 253	2 747	-16%	2 895	5%	6%	5%	5%
Intérêts courus à payer	136	95	-30%	79	-17%	0%	0%	0%
Total dépôts hors dettes sur EC et assimilés	57 813	58 592	1%	61 756	5%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2015 et 2017 le total des dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés enregistrent un TCAM de 3,4% passant de 57,8 Mds MAD en 2015 à 61,8 Mds MAD en 2017. Cette croissance des dépôts trouve son explication principalement dans la hausse de 6 Mds MAD de l'encours des comptes à vue créditeurs.



Les dépôts hors dettes sur les établissements de crédits et assimilés se composent en moyenne entre 2015 et 2017 de 66% de comptes à vue créditeurs, de 16% de comptes d'épargne et de 14% de dépôts à terme.

IV.c.3. Évolution des dettes envers les établissements de crédits

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Comptes à vue	299	125	-58%	543	335%	13%	13%	39%
Emprunts	1 739	723	-58%	721	0%	76%	77%	52%
Autres dettes	218	92	-58%	121	32%	10%	10%	9%
Intérêts courus à payer	31	4	-86%	0	-100%	1%	0%	0%
Total des dettes envers les établissements de crédits	2 287	944	-59%	1 385	47%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

Entre 2015 et 2017, les dettes envers les établissements de crédits se composent principalement de comptes à vue et d'emprunts qui représentent en moyenne 90% du poste sur la période considérée.

Le total des dettes envers les établissements de crédits évolue à la baisse de 1 343 MMAD entre 2015 et 2016 passant de 2 287 MMAD à 944 MMAD respectivement, impacté principalement par la baisse des emprunts de trésorerie de 1 016 MMAD sur la période considérée.

La hausse des dettes envers les établissements de crédits de 441 MAMD constatée entre 2016 et 2017 passant de 944 MMAD à 1 385 MMAD, respectivement, s'explique essentiellement par l'augmentation de 418 MMAD des comptes à vue.



Répartition des ressources de financement

	Intitulé (chiffres en MMAD)	2015		2016		2017	
		Rémunéré	Non rémunéré	Rémunéré	Non rémunéré	Rémunéré	Non rémunéré
Dettes à vue	Comptes ordinaires des banques au Maroc						
	Comptes ordinaires des sociétés de financement au Maroc	75		87			156
	Comptes ordinaires des autres établissements de crédit (EC)	163		13			32
	Comptes ordinaires etab.de crédit à l'étranger	61		24			354
	Emprunts de trésorerie jj auprès des EC et assimilés						
	Intérêts courus à payer						
	Nos chèques de banques aux EC		185		22		12
	Comptes à vue créditeurs de la clientèle ³⁵	139	35 859	194	38 663	266	41 235
	Comptes d'épargne de la clientèle	8 934		9 288		9 587	
	Autres comptes créditeurs de la clientèle	3 252		2 747		2 894	
Dettes à terme	Valeurs données en pension a terme a BAM						
	Intérêts courus à payer						
	Emprunts de trésorerie à terme auprès de BAM	1300		0		0	
	Comptes et emprunts à terme auprès des EC et assimilés			713		267	
	Intérêts courus à payer	31		4		0	
	Emprunts financiers	116		11		0	
	Intérêts courus à payer	1		4		0	
	Divers autres comptes créditeurs	24		38		47	
	Diverses autres dettes en instance		8		31		61
	Titres de créance négociables	3 352		4 059		3 772	
	Dettes subordonnées	3 390		3 387		3 392	
	Dépôts à terme de la clientèle	9 628		7698		7 270	
Total		30 791	36 052	28 267	38 716	27 495	41 850
Total Général		66 843		66 983		69 345	

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

IV.c.4. Évolution des engagements donnés par signature

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Engagements par signature en faveur de la clientèle	17 808	17 356	-3%	16 388	-6%	82%	80%	76%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	3 970	4 475	13%	5 137	15%	18%	20%	24%
Engagements donnés	21 777	21 831	0%	21 526	-1%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – activité sociale

³⁵ Cette rubrique comprend également les valeurs données en pensions et d'autres comptes sur lesquels sont calculés des intérêts



Entre 2015 et 2017, les engagements donnés passent de 21,8 Mds à 21,5 Mds MAD sur la période et se composent principalement des engagements par signature en faveur de la clientèle qui représentent en moyenne 79% des engagements donnés.

IV.c.5. Évolution des engagements reçus par signature

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	6 784	7 448	10%	8 157	10%	87%	84%	80%
Engagements par signature reçus de l'état et organismes de garantie financiers	992	1 403	41%	2 010	43%	13%	16%	20%
Engagements reçus	7 776	8 851	14%	10 167	15%	100%	100%	100%

Source : Société Générale Marocaine de banques – activité sociale

Entre 2015 et 2017, les engagements reçus passent de 8,0 Mds à 10,2 Mds MAD sur la période et se composent principalement des engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers qui représentent en moyenne 84% des engagements reçus.

V. Organisation

V.a. Moyens Humains

➤ Le développement des compétences et des expertises en 2017

Le Groupe Société Générale Maroc poursuit son engagement dans la valorisation de son capital humain, en plaçant le développement du savoir-faire et du savoir-être de ses collaborateurs au centre de ses priorités.

En 2017, plus de 30 formations ont été dispensées, avec un total de 54.819 heures de formation. 2674 collaborateurs ont ainsi bénéficié d'au moins une formation sur l'année 2017, en adéquation avec leur parcours professionnel et / ou domaine de compétences spécifique.

En tant qu'acteur majeur dans la conduite du changement lié aux évolutions de la Banque, le département formation a accompagné les projets structurants de la banque à travers des formations spécifiques ciblées (contrôle permanent et conformité, risque et crédit, ...).

Une formation « culture générale bancaire » en mode E-learning a également été déployée au profit de l'ensemble des collaborateurs sur plusieurs modules.

Dans l'objectif d'accroître l'efficacité commerciale de sa force de vente, un 2^{ème} lot de la formation « clé de l'efficacité » a profité à la population des chargés de clientèle entreprise. Une formation destinée aux chargés d'accueil a été déployée dans le même sens.

Afin de développer la culture managériale, le séminaire destiné aux managers de proximité a été organisé pour la 2^{ème} année consécutive et a profité à une centaine de managers.

Enfin, dans l'objectif de favoriser la coopération et l'esprit d'équipe, un certain nombre de formations a été mutualisé avec les filiales du Groupe (intégration, séminaires de management, formations juridiques, bureautiques...).

➤ Le recrutement

Dans un contexte sectoriel de plus en plus concurrentiel, le groupe Société Générale Maroc a maintenu une politique de recrutement active afin d'accompagner le développement de ses activités et l'extension de son réseau d'agences.

Près de **258** nouvelles recrues ont rejoint le Groupe Société Générale Maroc en 2017, portant l'effectif globale de la banque à **3249** collaborateurs.



Afin de rejoindre les standards internationaux en matière RH, la Direction des Ressources Humaines a vu son organisation se transformer avec la fusion des départements Recrutement et Gestion de Carrière. Ainsi a vu le jour une nouvelle fonction : Human Ressources Business Partner (HRBP). Cette nouvelle organisation permettra une gestion individuelle plus proche des collaborateurs, un interlocuteur unique dédié pour répondre de manière personnalisée aux différents besoins RH : recrutement, accompagnement, mobilité, gestion de carrière, conseil en formation et en management. Les spécialistes RH permettront un meilleur suivi de chaque collaborateur dans la construction de son parcours professionnel et ce tout au long de son évolution de carrière. Dans le même esprit, des comités de carrières ont été instaurés au niveau du siège et dans les régions pour plus de proximité avec les collaborateurs.

Dans l'objectif d'accompagner la mobilité interne de ses collaborateurs avec d'avantage de visibilité et de transparence ; la Direction des Ressources Humaines a mis à la disposition des collaborateurs une bourse de l'emploi - un nouvel outil accessible sur Intranet - leur permettant de rechercher, postuler et suivre les candidatures pour les postes ouverts et disponibles à la banque, en adéquation avec leurs projets professionnels.

Enfin, Le Groupe Société Générale Maroc poursuit la consolidation de la marque employeur, en entretenant des relations étroites avec de nombreux établissements de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, universités...). Il s'est attaché à développer la notoriété et l'attractivité de la marque employeur en assurant une présence au travers de diverses opérations de proximité, en face à face (participations aux forums de recrutement) ou par Internet.

Enfin, Société Générale Maroc a participé, en octobre 2014, à la 4^{ème} édition du salon interactif de l'emploi au Maroc « I-DAYS ». Le salon a attiré de nombreux visiteurs sur le stand virtuel de Société Générale Maroc et a permis de recueillir une base importante de curriculum vitae.

Tableau récapitulatif des formations

	2015	2016	2017
Nombre de formations (participants avec doublons)	4 218	4 845	6 221*
Durée des formations en heures	76 498	81 102	54 819
Nombre de participants (sans doublons)	2 300	3 093	2 674

Source : SGMB

(*) Y compris les formations digitales

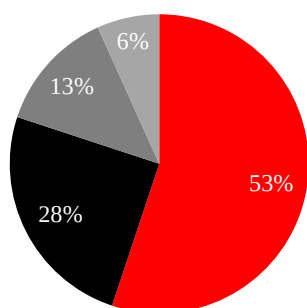
Le personnel de la Banque (hors filiales) se présente comme suit :

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Effectif total	3 210	3 204	-0,2%	3 249	1,4%	100%	100%	100%
Direction et Cadres	1 704	1 729	1%	1 789	3%	53%	54%	55%
Gradés	972	1 078	11%	1 160	8%	30%	34%	36%
Employés	534	397	-26%	300	-24%	17%	12%	9%
Nombre de départs	161	173	7%	208	20%	-	-	-
Turnovers	5,04%	5,40%	-	6,49%	-	-	-	-
Taux d'encadrement	53%	54%	-	55%	-	-	-	-

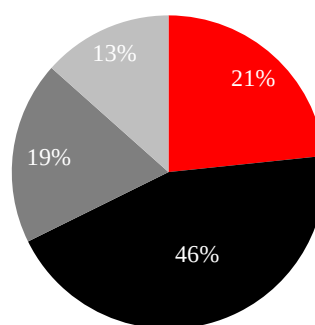
Source : SGMB



Répartition des effectifs par ancienneté en 2017



Répartition des effectifs par tranche d'âge en 2017



■ 0-10 ans ■ 10-20 ans ■ 20-30 ans ■ 30 ans et plus ■ 20-30 ans ■ 30-40 ans ■ 40-50 ans ■ 50-60 ans

Source : SGMB

V.b. Organisation commerciale

Société Générale Maroc s'appuie sur un dispositif de réseau en dur qu'elle continue de développer de manière optimisée à travers une couverture territoriale convenable, et un maillage satisfaisant sur l'ensemble du royaume, surtout dans les grandes villes où notre part de marché théorique atteint 10,2% à Casablanca, 13,7% à Agadir, 9% à Tanger et 9% à Marrakech. A fin 2017, le dispositif d'exploitation comptait 408 agences (contre 409³⁶ en 2016) et 498 guichets automatiques et automates de change (contre 484 en 2016). La baisse du nombre d'agences (- 1 en net en 2017) s'explique par le repositionnement stratégique de développement, via un maintien de la dynamique d'ouverture d'agences (4 nouvelles agences) et l'optimisation du maillage par des fermetures et fusions (5 agences).

Ce dispositif de réseau en dur est renforcé par une stratégie « multicanal », offrant plus d'interactivité, de choix et d'autonomie pour les clients dans leurs relations avec leur banque, ainsi que des parcours simplifiés. A ce titre SGMA a développé les canaux suivants :

SOGETEL : un centre de relations Clients offrant une accessibilité élargie aux services de la banque via un numéro de téléphone court (42.42) plus facilement mémorisable et des horaires plus flexibles (jusqu'à 20H30 en semaine et 18H le samedi). SOGETEL a développé la vente directe, de bout en bout, notamment pour des produits de banque au quotidien (compte sur carnet, carte bancaire, offre mobile ou encore Convention Equilibre par exemple) ou d'assurance (produits LMV). Le CRC SOGETEL est aussi utilisée aussi dans la gestion des réclamations de la clientèle, le conseil (simulation de crédits,...), la prise en charge des demandes d'opposition en cas de perte ou de vol d'un moyen de paiement (chéquier, carte) et la commande de carte bancaire. SOGETEL est au cœur du nouveau dispositif d'entrée en relation à distance, Bank@ty, que SGMA a mis à disposition de ses clients qui souhaitent ouvrir un compte de façon autonome, sans avoir à se déplacer en agence. Enfin, le CRC assure des prestations de recouvrement à la fois pour compte de SGMA mais également pour notre filiale de Crédit à la Consommation EQDOM.

Canal GAB : il a fait l'objet d'enrichissements fonctionnels à travers notamment la mise en place de la fonction « dépôt espèces » et du service de « paiement de factures ».

Canal Mobile Banking et internet Banking via

- L'application « MOBILIZE » lancée en Avril 2016 avec un premier lot de fonctionnalités essentielles (consultation des comptes et produits, virements, recharge des cartes prépayées, demande de simulation de prêts, consultation des cours de change, téléchargement des RIB et relevés, demande de chèquiers à distance ...), fera l'objet d'enrichissements de fonctionnalités régulièrement, permettant à la fois de suivre les évolutions technologiques du marché (best practices) ainsi que les attentes des clients (observation réelle du comportement client).

³⁶ Hors agences banque privée



- La plate forme SMS Banking offre un service de notifications à la demande (réception du solde de compte en temps réel, dernières opérations enregistrées) et un service d'alertes personnalisées (alertes en cas de solde de compte dépassant un seuil défini ou une opération dépassant un montant défini), en plus d'un rôle important dans les actions de marketing Direct et le Recouvrement.
- Le site web www.sgmaroc.com a fait l'objet d'une refonte en profondeur, lui permettant d'être désormais au niveau des meilleurs standards du marché (simulateurs, espaces dédiés, « look and feel », etc.). La prochaine étape importante sera l'amélioration de l'espace Client du site (migration de sg-maroconline vers solution cible web banking, proche des fonctionnalités développées sur Mobile).

Les réseaux sociaux : Société Générale Maroc est présente sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Youtube) et utilise ces outils indispensables dans la gestion globale de la relation avec ses clients. Les réseaux sociaux font désormais partie intégrante de la stratégie de distribution omnicanale de Société Générale Maroc, pour mieux servir la promesse relationnelle entre la banque et ses clients.

V.c. Moyens informatiques

Société Générale Maroc dispose d'une Direction des Systèmes d'Information (DSI) dont l'organisation s'appuie sur deux principaux pôles (l'Infrastructure et les Services Applicatifs) ainsi que 4 départements ayant des fonctions transverses. Ils ont pour mission de satisfaire les besoins de l'ensemble des métiers et structures de la banque dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

➤ Pôle Infrastructure

Réseaux et Télécoms

- Assure l'exploitation et la supervision des réseaux informatiques ;
- Gère le câblage Téléphonique et Informatique, la téléphonie Siège et Agences ;
- Contribue à la réalisation des projets informatiques en apportant l'expertise réseau et télécom.

Services aux utilisateurs

- Gère le parc du système d'information Siège et Agences « postes de travail, imprimantes, serveurs, automates bancaires » ;
- Gère les chantiers techniques agences (ouverture ; aménagements et déménagements) ;
- Assure l'administration, l'homologation et le déploiement sur poste de travail et serveurs départementaux ;
- Gère les incidents informatiques et téléphoniques ainsi que les réclamations clients internes par le biais du service desk G2I.

Système, stockage, middleware et base de données

- Gère et administre les systèmes, le stockage, les middleware et les bases de données ;
- Étudie les architectures techniques et leur intégration dans le Système d'Information ;
- Contribue à la réalisation des projets informatiques en apportant l'expertise système, middleware et base de données ;
- Intervient en support à la production informatique.

Sécurité opérationnelle

- Gère et administre les équipements de sécurité (Firewall, SIEM, DLP, ...)
- Assure la coordination et le suivi des actions entre les équipes Risques & Sécurité et les différentes équipes infrastructure
- Suit et escalade les alertes remontées par les différents outils de sécurités



Opérations

- Gère par les environnements, les configurations et le contexte technique de l'ensemble du Système d'Information ;
- Assure le passage des applications en production dans le respect des normes et standards
- Gère et pilote les traitements centraux et les serveurs métiers.

Coordination Projets

- Assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques d'infrastructure et la coordination des différents acteurs techniques ;
- Accompagne les projets bancaires sur les composantes techniques tout en assurant le relais vers les expertises de l'infrastructure.

➤ **Pôle « Applications et Solutionss »**

Equipes « Change »

- Assure la maîtrise d'œuvre des projets informatiques bancaires ;
- Gère les Applications : Homologation d'applications en phase projet; Suivi des applications en production (Paramétrage, Gestion des incidents en niveau 3, Qualification des corrections) ;
- Assure la maintenance évolutive et corrective des applications en production.

Equipes « Run »

- Assure le support fonctionnel des utilisateurs du Système d'Information (assistance et traitement des incidents) et des applications en production
- Accompagne le métier sur des requêtes et demandes spécifiques.

➤ **Départements transversaux**

Administratif, Contrôle de Gestion et Compétence

- Gère l'ensemble des dispositifs administratifs de la DSI (contrats, facturation...) ;
- Gère et suit les règlements fournisseurs ;
- Gère la logistique DSI ;
- Gère et pilote la procédure budgétaire DSI en collaboration avec la Direction Financière ;
- Gère les compétences de la DSI en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines (plan de formation, parcours professionnel) ;
- Assure la communication et les reporting IT.

Risque et Sécurité

- Définit la politique de sécurité du Système Informatique ;
- Assure la fonction d'audit et de contrôle du système d'information de la banque ;
- Accompagne les projets bancaires et d'infrastructures sur le volet sécurité ;
- Contrôle et supervise la sécurité au quotidien ;
- Réalise et assure le suivi des audits informatiques.

Relation client

- Est garant du suivi de la relation avec les clients de la DSI en termes de SLA et de budget ;
- Définit et gère la démarche qualité de la DSI ;
- Réalise la revue et l'amélioration continue des processus et des services IT ;



- Assure le suivi du portefeuille projet de la DSI.

Architecture

- Définit les normes et standards d'architecture ;
- Assure un support et de l'expertise technique aux projets infrastructures et business ;
- Coordonne et anime la communauté d'architecte ;
- Assure la veille technologique ;
- Garanti l'alignement du portefeuille projet avec le schéma directeur informatique.

VI. Contrôle Interne

La structure organisationnelle du contrôle interne de la SGMA se présente comme suit :

VI.a. Le Conseil de Surveillance et les Comités rattachés

Le Conseil de Surveillance a pour mission principale de s'assurer que la marche de la banque s'exerce conformément à la réglementation et à la stratégie arrêtée. Il est le responsable en dernier ressort de la solidité financière de l'établissement et opère, à cet effet, à toute époque de l'année, les vérifications et contrôles qu'il juge opportun.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les travaux de comités spécialisés (Comité d'audit et des comptes, Comité des Risques, Comité des Rémunérations et des Nominations) dont les conclusions ou recommandations peuvent donner lieu à délibération.

VI.b. Le Directoire et les Comités spécialisés

Le Directoire assure, dans le cadre du contrôle interne, la gestion et le suivi des différents types de risques. Il réunit à son niveau et en présence des directions concernées, des comités spécialisés sur les différents aspects : Comité de Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels, Comité de la Conformité, Comité de Contrôle Périodique, Comité sécurité des SI, etc.

Selon leurs natures, ces comités ont notamment pour missions de :

- Surveiller le fonctionnement du contrôle Permanent dans le Réseau et les Services centraux du siège ;
- Analyser les principaux constats de dysfonctionnement du contrôle interne relevés par le contrôle périodique et proposer les adaptations pertinentes ;
- Identifier et évaluer l'impact des risques opérationnels sur la bonne marche et sur la rentabilité de la banque, puis définir et mettre en œuvre la stratégie de leur maîtrise ;
- Analyser la cartographie des risques et veiller à la mise en place des dispositifs de prévention appropriés ;
- Définir et suivre la mise en œuvre des règles déontologiques de la Banque.

VI.c. Le Secrétariat Général

Créé en septembre 2017, le Secrétariat Général rassemble plusieurs métiers complémentaires ayant pour objectif d'assurer le développement sain et durable des activités de Société Générale Maroc, tout en veillant à préserver les intérêts et la réputation de la banque et en assurant le développement d'une image de qualité, ceci dans un contexte marqué par un environnement bancaire en pleine transformation et par un renforcement des régulations visant à mieux encadrer les établissements financiers.

Ainsi, en lien étroit avec le Directoire et les Responsables de Pôles, le Secrétaire Général participe au bon fonctionnement de la banque et s'attache à faire progresser ses aspects éthiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

VI.d. La Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels



Rattachée au Secrétariat Général, la Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels (CPRO) a pour mission d'encadrer et de gérer (i) le dispositif de contrôle permanent, (ii) le dispositif de prévention, de gestion et de suivi des risques opérationnels ainsi que (iii) les dispositifs de management de la continuité d'activité et de la gestion de crise.

VI.e. La Direction des Risques

La Direction des Risques (RISQ) est directement rattachée au Directoire et est indépendante des pôles et métiers. Elle a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe Société Générale Maroc par la définition, avec les Pôles Commerciaux, de l'appétit au risque du Groupe ainsi que par la mise en place d'un dispositif efficace de maîtrise et de suivi des risques.

Dans l'exercice de ses fonctions, RISQ concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les Pôles Commerciaux qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

VI.f. La Direction Financière

L'organisation de la Direction Financières s'articule autour de ses deux principales missions :

- Production comptable, réglementaire et prudentielle y compris le contrôle comptable ;
- Analyse de l'activité et de la performance financière et assistance au pilotage de la Banque.

VI.g. La Direction de la Conformité

La fonction Conformité recouvre les aspects de conformité réglementaire, de déontologie et de Lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme (Anti Money Laundering and Fight against Terrorism : AML-FT).

VI.h. La Direction de l'Inspection Générale

La Direction de l'Inspection Générale (DIG) de Société Générale Maroc rend compte au Comité d'Audit. La DIG a pour mission d'effectuer des contrôles périodiques sur l'ensemble du périmètre des activités et des entités opérationnelles de la Banque.

Au rôle joué par l'Inspection Générale de la Société Générale Maroc s'ajoute l'intervention de deux principaux corps d'audit du Groupe Société Générale.

VI.h.1. Les audits du Groupe Société Générale

La Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) exerce une supervision conjointe et effectue un suivi de l'activité de l'audit interne de Société Générale Maroc.

Elle assiste la Direction de l'Inspection Générale de Société Générale Maroc, notamment en termes de méthodologie.

La Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit est constituée d'équipes d'audit spécialisées qui peuvent effectuer des missions d'audit chez Société Générale Maroc sur des thèmes ciblés en collaboration avec les équipes de la DIG (risques informatiques, risques juridiques, risques de marché, risques de non-conformité, Etc.).

VI.h.2. L'Inspection Générale du Groupe Société Générale

L'Inspection Générale du Groupe Société Générale constitue le dernier niveau du dispositif du Contrôle Périodique.

Les inspecteurs mènent des missions de vérification portant sur l'ensemble des domaines d'activité et de fonctionnement des entités du Groupe Société Générale.

VI.i. La Direction des Opérations de Marchés



Rattachée au Pôle Ressources Générales et Banque de Flux, la Direction des Opérations Marchés a pour principale mission d'accompagner le développement des activités de marchés tout en maîtrisant les risques opérationnels, crédits et de marchés associés.

VI.j. La supervision managériale

La supervision managériale se définit comme l'ensemble des contrôles standards mises en œuvre et exécutés en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle constitue l'ensemble des contrôles formalisés de premier niveau exercés par les entités opérationnelles au sein du Siège, du Réseau et des Filiales.

Depuis 2010, La SGMA a beaucoup travaillé pour l'amélioration de son dispositif de SM, afin de l'élargir aux zones de risques non couvertes par des contrôles, et le rendre plus pertinent au regard de l'évolution de ses processus et de son organisation.

VI.j.1. Organisation et responsabilité

Sous la responsabilité du management, la Supervision managériale a pour objet la vérification par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Elle inclut un volet comptable et procédural portant sur l'ensemble des comptes et procédures jugés sensibles.

La Supervision managériale formalisée recueille les anomalies et dysfonctionnements constatés (écarts, suspens, non respect de procédures), et engage les opérationnels à mettre en place les actions correctrices.

VI.j.2. Le dispositif de Supervision managériale dans les Directions Régionales

Pour les agences du Réseau de la SGMA, chaque Directeur d'agence est responsable du déroulement et de la qualité des travaux de la Supervision managériale de son entité. Il est tenu de remonter la SP de son entité auprès de sa Direction régionale chaque fin de trimestre.

Les Directions Régionales, consolide les travaux de la SP des agences, réalise une première analyse et transmet une synthèse à la Direction Contrôle Permanent et Risques Opérationnels (CPRO).

Sur la base des synthèses SP remontées, la Direction CPRO procède à une analyse globale et renvoie un rapport détaillé aux Directeurs Régionaux, en préparation du comité régional trimestriel du Contrôle Permanent. Ce rapport inclut un plan d'action pour la correction des anomalies comptables et procédurales relevées dans chaque agence.

VI.j.3. Le dispositif de Supervision managériale dans les Directions du siège

A l'instar de l'organisation mise en place pour le Réseau, la supervision managériale des entités du siège est sous la responsabilité des Directeurs de ces entités. Ces derniers fixent des directives à chaque responsable de service, veillent à l'exécution et à la qualité de la SP, mettent en place les plans d'actions nécessaires et rendent compte trimestriellement des résultats des travaux de supervision managériale réalisés et des principales anomalies détectées.

La Direction CPRO centralise et analyse les remontées des Directions du Siège et en fait une synthèse présentée lors du comité du Contrôle Permanent trimestriel qui réunit le Directoire, la Direction Financière et la Direction de l'Inspection Générale.

Plusieurs réunions peuvent être conduites avec les entités à l'issue de la remontée de leur SM, pour analyser en profondeur l'origine des anomalies et en proposer des plans d'action de correction qui peuvent parfois être de nature transverse.

VI.j.4. Le dispositif de Supervision managériale dans les filiales

Le dispositif de Supervision managériale dans les filiales s'appuie sur les mêmes principes que les entités du siège.



VI.k. Le recouvrement

L'organisation du Recouvrement intègre la force commerciale en tant que dispositif à part entière dans le traitement et le suivi des engagements irréguliers de la Banque et de leur recouvrement avec pour objectif majeur « le recouvrement des créances irrégulières ou en défaut dès leur apparition ».

Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un dispositif de 3 phases de recouvrement comme présenté dans ce qui suit :

Phase	Entité concernée	Description
Phase Commerciale	• Agence et Direction Régionale • Ligne métier • Filiale	Le 1 ^{er} niveau est du ressort de l'Agence avec l'appui de la Direction Régionale. Il vise le recouvrement rapide de l'irrégularité dès son apparition en tirant profit de la relation de proximité qu'entretient le CCPri-Pro / CCE avec ses clients.
Phase Amiable	Direction Recouvrement / Recouvrement amiable	Le 2 ^{ème} niveau du recouvrement, relatif à la phase amiable, vise à donner aux clients débiteurs une dernière chance de régularisation, avant passage en phase contentieuse. Il est du ressort de SOGETEL avec l'appui de la Direction du Recouvrement et des Agences (principalement pour faciliter la joignabilité des clients) pour les clients Retail hors Banque Privée et les dossiers amiable Retail dont le montant de l'échéance est inférieure à 100 KMAD et du ressort exclusif de la Direction du Recouvrement pour les clients Banque Privée, les dossiers amiable Retail dont le montant de l'échéance est supérieure à 100 KMAD et les clients Non Retail, quelle que soit leur entité de rattachement (Pôle Réseau, DGEI, filiale,...).
Phase Contentieuse	Direction Recouvrement / Recouvrement Contentieux	Le recouvrement contentieux constitue le 3 ^{ème} et dernier niveau du recouvrement. Cette phase marque la rupture des négociations amiables et vise la récupération des créances à travers le lancement des procédures judiciaires contre les débiteurs. Elle est gérée par la Direction du recouvrement.

Ce découpage donne une importance primordiale au Recouvrement Commercial car il permet, une fois bien mené, d'améliorer considérablement l'activité Recouvrement à travers :

- Un traitement systématique des créances irrégulières dès leur apparition en Agence ;
- Une continuité des actions de récupération par escalade au niveau de l'Agence et de la Direction du Recouvrement ;
- Une diminution du volume de dossiers qui remontent pour recouvrement amiable et contentieux.

VII. Politique Qualité de la Banque

Société Générale Maroc confirme, par sa démarche qualité, sa volonté d'offrir à sa clientèle un service empreint de valeurs d'excellence. Améliorer la satisfaction de ses clients a été, cette année encore, un challenge relevé à travers une démarche qualité structurée et efficiente.

Cette démarche s'appuie sur une écoute client active, s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue, au plus proche des besoins et attentes clientèle. Dans ce sens, Société Générale Maroc a mis en place un dispositif de mesure de l'expérience client, s'appuyant sur la réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle. Ce baromètre permet de positionner Société Générale Maroc par rapport aux principales enseignes concurrentes. Les résultats 2017 traduisent l'efficacité et la pérennité de la démarche de proximité initiée vis-à-vis de la clientèle. En effet, SGMA est la banque la plus recommandée, loin devant l'ensemble des concurrents mesurés avec un Net Promoteur Score (NPS) de +17 points pour la clientèle des particuliers, +47 pour la clientèle des professionnels et -10 pour la clientèle Corporate. De surcroît, 74% des clients Particuliers, 83% des clients professionnels ainsi que 67% des clients Entreprises se déclarent satisfaits à très satisfaits des prestations offertes par la banque.



Au-delà de sa politique active d'écoute et de mesure de la satisfaction de sa clientèle, Société Générale Maroc est engagé dans un processus de certification de ses prestations, mobilisant ses collaborateurs autour d'objectifs concrets pour offrir une qualité de service optimale et homogène « de bout en bout ».

C'est ainsi que Société Générale Maroc est certifiée selon deux schémas de certification complémentaires :

- ISO 9001, qui atteste de la conformité du système pour atteindre la satisfaction client ;
- La certification AFNOR de ses engagements de services, qui permet de s'assurer du respect des promesses faites au client.

En 2017, Société Générale Maroc a réussi le passage vers version 2015 de la norme ISO 9001. Cette dernière intègre de nouvelles exigences telles que l'analyse de risques et la gestion des connaissances.

Les engagements de service à la clientèle sont aussi audités annuellement par l'équipe AFNOR, dans le cadre du suivi de la certification. Cette dernière porte sur 16 engagements forts et concrets, conçus pour assurer auprès de la clientèle des Particuliers et des Professionnels, le plus haut standard de qualité de service, notamment en matière de :

- qualité de l'accueil ;
- disponibilité du Centre de Relations Clients ;
- rapidité dans la délivrance des chèquiers et dans le traitement des chèques remis à l'encaissement ;
- rapidité lors de la création et du renouvellement des cartes bancaires ;
- fiabilité et disponibilité des services sur guichets automatiques ;
- rapidité dans le traitement des réclamations.

La création de systèmes qualité par la mise en œuvre de la norme ISO 9001 ou par la création de son référentiel propre « Engagements de services » permet à Société Générale Maroc de garantir un bon niveau de maîtrise de ses processus et de conforter sa position de référence en matière de qualité de service.

Au global, le succès de la démarche de certification est une preuve de l'implication et de l'engagement de l'ensemble des équipes Société Générale Maroc, que ce soit au niveau du siège, des agences ou du Centre de Relation Clients, pour améliorer leurs performances collectives et satisfaire au mieux la clientèle.

VIII. Stratégie de développement

Présent au Maroc depuis plus de 100 ans, Société Générale Maroc est le premier groupe financier ayant un actionnaire de référence international. Il s'appuie sur son activité de banque universelle qui se positionne au 4^{ème} rang sur le marché marocain et offre une gamme diversifiée de produits et de services couvrant plusieurs domaines d'activité (banque traditionnelle, assurance, leasing, gestion d'actifs, location longue durée,...) à travers ses 12 filiales³⁷ spécialisées dont certaines sont leaders sur leurs marchés.

SGMA a engagé, dans le cadre de son dernier plan stratégique 2013-2015, des transformations profondes notamment en matière de mise à niveau des dispositifs conformité et contrôle permanent, de la refonte de la filière Risque et du développement de ses leviers business via une meilleure segmentation des marchés et une amélioration des produits et services.

Le nouveau plan stratégique triennal 2016-2018 se veut une continuité des orientations des dernières années, mais propose également de nouveaux éléments permettant de faire face à d'importants défis auxquels la banque est confrontée notamment l'évolution moins favorable de l'environnement économique, la nécessité de s'adapter et d'anticiper les mutations technologiques, une plus grande exigence en termes de conformité et de réglementation et un pilotage plus fin en matière de gestion des risques.

Ainsi, les principales stratégies présentées dans ce plan se déclinent en trois piliers fondamentaux :

1. **Le renforcement de son modèle de banque universelle orientée client**, Cela se concrétisera notamment, à travers :
 - Une meilleure structuration des filières Retail et Non Retail : plus distinctes et mieux animées ;
 - Une différenciation encore plus qualitative de proposition de valeur pour les cibles de clientèle à

³⁷ Hors Sogéfinancement. Cette dernière est toujours dans le périmètre de consolidation de SGMA à hauteur de 99,99% bien que n'étant plus en activité.



- potentiel ;
 - De nouveaux leviers de croissance tirés des synergies avec les métiers spécialisés ainsi que les filiales ;
 - Un pilotage plus efficient via l'upgrade de la Datawarehouse.
2. **La mise en place de la banque relationnelle de demain** : SGMA doit tirer parti des évolutions technologiques et comportementales pour enrichir la relation avec ses clients et faire évoluer son modèle relationnel. Ainsi, le développement de la banque omnicanale sera un des enjeux du plan stratégique, tout en maintenant l'agence au cœur de la relation client.
 3. **La transformation de son modèle opérationnel** (industrialisation des systèmes d'informations, ...) ainsi que l'optimisation et la simplification de son organisation et de ses processus.

Réseau de distribution

Dans le cadre de la poursuite de la stratégie de développement du réseau, de nouvelles agences ont été ouvertes en 2017, portant le dispositif d'exploitation à plus de 413 agences. De nouveaux centres de contact et de service qui visent à conforter la proximité de Société Générale Maroc vis-à-vis de tous ses clients, en leur offrant un meilleur accueil, de l'écoute et du conseil personnalisé.

Ce renforcement du réseau d'agence s'est accompagné de la consolidation du parc de guichets automatiques bancaires et automates de changes (498 à travers tout le Maroc au 31/12/2017).

Au-delà des canaux de contact classiques, Société Générale Maroc a maintenu et renforcé son dispositif de banque multi-canal à travers notamment :

- Sogétel, le Centre de Relation Clients par téléphone et les différents sites Internet de la banque ne cessent de gagner en réceptivité pour s'illustrer comme des modes de contact en forte progression. Ils représentent en effet une façon simple et rapide d'obtenir des informations, des conseils, des simulations de crédits personnalisées ou encore de réaliser des transactions bancaires à distance, même au-delà des horaires d'ouvertures de la banque
- Application Mobile Société Générale Maroc lancée en avril 2016 et ayant fait l'objet d'une montée de version avec de nombreuses nouvelles fonctionnalités (ouverture des services de virements vers les tiers, de paiements de factures, de recharge de cartes prépayées, de mise à disposition sur GAB, de téléchargement de RIB et relevés de compte, ...)

Réseau	2015	2016	2017
Guichets permanents (Agences) ³⁸	408	409	413 ³⁹
DAB et GAB	479	484	498
Bureaux de représentation à l'étranger	2	3	3

Source : Société Générale Marocaine de Banques
Guichet permanent : guichet bancaire classique
DAB : Distributeur automatique de billets
GAB : Guichet automatique bancaire

³⁸ Hors agences banque privée

³⁹ Y compris Agences de Dar Al Amane



PARTIE V.



Situation financière : Comptes de Société Générale Marocaine de Banques



Données selon les chiffres consolidés en normes IFRS

I. Présentation des comptes consolidés IFRS 2015-2017

I.a. Périmètre de consolidation des exercices 2015, 2016 et 2017

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré de mouvement sur la période 2014-2016 :

Périmètre de consolidation 2017

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	99,99%	99,99%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	18,77%	20,26%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Périmètre de consolidation 2016

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	99,99%	99,99%	Intégration globale
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	99,99%	99,99%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	20,88%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Périmètre de consolidation 2015

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	Bancaire	100,00%	100,00%	Intégration globale
INVESTIMA	Société de participation	48,04%	48,04%	Intégration globale
SOGECAPITAL BOURSE	Intermédiation en bourse	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOGECAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	99,94%	99,94%	Intégration globale
SOGECAPITAL PLACEMENT	Gestion d'actifs	99,96%	99,96%	Intégration globale
SOGELEASE	Leasing	99,99%	99,99%	Intégration globale
SG TANGER BANQUE OFFSHORE	Bancaire	99,92%	99,92%	Intégration globale
SOGEFINANCEMENT	Crédit à la consommation	99,99%	99,99%	Intégration globale
ATHENA COURTAGE	Courtage d'assurance	96,93%	96,93%	Intégration globale
FONCIMMO	Activité immobilière	99,99%	99,99%	Intégration globale
SOGECONTACT	Centre d'appel	99,83%	99,83%	Intégration globale
LA MAROCAINE VIE	Assurance	25,82%	25,82%	Mise en équivalence
CREDIT EQDOM	Crédit à la consommation	19,97%	20,88%	Mise en équivalence
ALD AUTOMOTIVE	Location Longue Durée	15,00%	15,00%	Mise en équivalence

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



I.b. Compte de résultat consolidé aux normes IFRS

En MMAD	2015	2016	Var15/16	2017	Var16/17
+ Intérêt et produits assimilés	4 473	4 143	-7%	4 014	-3%
- Intérêts et charges assimilées	1 268	1 041	-18%	909	-13%
MARGE D'INTERET	3 205	3 101	-3%	3 105	0%
+ Commissions (Produits)	968	995	3%	1127	13%
- Commissions (Charges)	132	136	3%	194	43%
MARGE SUR COMMISSIONS	836	859	3%	933	9%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29	-6	-119%	17	>100%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	75	60	-20%	46	-23%
+ Produits des autres activités	44	28	-36%	34	19%
- Charges des autres activités	51	29	-42%	39	31%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 139	4 014	-3%	4 096	2%
<i>Dont PNB SGMB</i>	3 675	3 492	-5%	3 568	2%
<i>PNB SGMB en % du PNB consolidé</i>	89%	87%	-2 pbs	87%	0 pbs
- Charges générales d'exploitation	1 766	1 763	0%	1 878	7%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	151	160	6%	181	13%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 222	2 091	-6%	2 037	-3%
- Coût du risque	1 193	867	-27%	600	-31%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 029	1 223	19%	1 437	17%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	52	5%	49	-6%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	19	>100%	30	60%
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 078	1 294	20%	1 516	17%
- Impôt sur les résultats	371	438	18%	543	24%
RESULTAT NET	707	856	21%	973	14%
- Intérêts minoritaires	14	7	-50%	2	-71%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	693	849	23%	971	14%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



➤ Évolution du PNB

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
+ Intérêt et produits assimilés	4 473	4 143	-7%	4 014	-3%
- Intérêts et charges assimilées	1 268	1 041	-18%	909	-13%
MARGE D'INTERET	3 205	3 101	-3%	3 105	0,1%
+ Commissions (Produits)	968	995	3%	1 127	13%
- Commissions (Charges)	132	136	3%	194	43%
MARGE SUR COMMISSIONS	836	859	3%	933	9%
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29	-6	-119%	17	>100%
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	75	60	-20%	46	-23%
+ Produits des autres activités	44	28	-36%	34	19%
- Charges des autres activités	51	29	-42%	39	31%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 139	4 014	-3%	4 096	2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Contribution des différentes filiales consolidées au PNB retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
SGMB	3 675	3 492	-5%	3 568	2%	88,8%	87,0%	87,2%
SOGLEASE	272	303	11%	333	10%	6,6%	7,6%	8,1%
ATHENA courtage	66	70	6%	77	10%	1,6%	1,7%	1,9%
GESTAR	38	47	24%	49	4%	0,9%	1,2%	1,2%
OFFSHORE	32	49	53%	49	0%	0,8%	1,2%	1,2%
INVESTIMA	27	14	-48%	5	-64%	0,7%	0,3%	0,1%
SOGEBOURSE	9	25	178%	7	-72%	0,2%	0,6%	0,2%
SOGEMPLACEMENT	7	4	-43%	5	25%	0,2%	0,1%	0,1%
SOGCONTACT	5	5	0%	5	0%	0,1%	0,1%	0,1%
FONCIMMO	6	4	-33%	-4	-200%	0,1%	0,1%	-0,1%
SOGEFINANCEMENT	2	0	-100%	0	-	0,1%	0,0%	0,0%
LMV	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT EQDOM	-	-	-	-	-	-	-	-
ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-	-	-
PNB GLOBAL	4 139	4 013	-3,0%	4 094	100%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques



Entre 2015 et 2017, la contribution de SGMB au PNB global représente en moyenne 3 578 MMAD, soit 87,7% de la contribution globale des filiales.

Analyse 2015-2016

Le PNB enregistré en 2016 a connu une légère baisse par rapport à 2015 et s'établit à 4 014 MMAD et tient compte d'un ajustement sur exercices antérieurs relatif aux intérêts courus non échus pour un montant de 218 MMAD. Il s'agit d'une correction liée à la mise en place du module de cohérence comptable (rapprochement automatique des encours comptables avec les encours de gestion) et qui a relevé un écart non justifié.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt enregistre une baisse de 104 MMAD (-3%) passant de 3 205 MMAD à 3 101 MMAD. Cette baisse s'explique par :

- ✓ Le recul des intérêts et produits assimilés de 7% (-330 MMAD) suite à une baisse des taux de sortie ;
- ✓ La diminution des charges d'intérêts de 18% (-227 MMAD) grâce à la baisse du coût de la ressource. Néanmoins, cette baisse ne compense que partiellement l'effet taux sur les crédits.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commission enregistre une hausse de 23 MMAD (+3%) passant de 836 MMAD à 859 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de commissions-produits de 27 MMAD.

Les commissions-produits enregistrent une hausse de 3% qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ Commissions sur frais de tenue de compte +10,7 MMAD ;
- ✓ Gains sur opérations de change et instruments financiers +16,2 MMAD.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Entre 2015 et 2016, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une baisse passant de 29 MMAD à -6 MMAD.

Analyse 2016-2017

En 2017, le PNB a évolué à la hausse de 2% pour s'établir à 4 096 MMAD contre 4 014 MMAD en 2016.

➤ Marge d'intérêt :

La marge d'intérêt constatée en 2017 est relativement stable par rapport à celle de 2016 et atteint 3 105 MMAD. Cette situation est due principalement aux effets suivants :

- ✓ Le recul des intérêts et produits assimilés de 3% (-129 MMAD) suite à un effet lié à une baisse importante des taux ;
- ✓ La diminution des charges d'intérêts de 13% (-132 MMAD) grâce à une optimisation des coûts des ressources courant l'exercice 2017.

➤ Marge sur commissions :

La marge sur commission augmente de 74 MMAD (+9%) passant de 859 MMAD à 933 MMAD. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de commissions-produits de 132 MMAD, la mise en place d'une nouvelle tarification ainsi que la hausse des commissions de tenue de compte et des flux en devises.

Les commissions-produits enregistrent une hausse de 13% qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ Evolution des commissions de services (transfert et moyen de paiement principalement) ;
- ✓ Hausse des commissions sur l'activité de courtage par ATHENA COURTAGE.

➤ Gains/pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :



Entre 2016 et 2017, le poste gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistre une hausse passant de -6 MMAD à 17 MMAD.

Coefficient d'exploitation bancaire

Le coefficient d'exploitation bancaire de Société Générale Marocaine de Banques évolue comme suit, sur les trois dernières années :

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Encours brut de crédit (1)	73 107	74 292	2%	78 322	5%
Produit net bancaire (2)	4 139	4 014	-3%	4 096	2%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>1 766</i>	<i>1 763</i>	<i>-0,2%</i>	<i>1 878</i>	<i>6,5%</i>
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>151</i>	<i>160</i>	<i>6%</i>	<i>181</i>	<i>13%</i>
Frais généraux (3)	1 917	1 923	0,3%	2 059	7,1%
Coefficient d'exploitation (3) / (2)	46,32%	47,92%	160 pbs	50,27%	235 pbs
Coût d'exploitation (3)/(1)	2,62%	2,59%	-3 pbs	2,63%	4 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015-2016 :

Le coefficient d'exploitation ressort à 47,92% en 2016 contre 46,32% en 2015. Cette hausse s'explique par la baisse de 3% du PNB (-125 MMAD) et la légère hausse des frais généraux de 0,3% (+7 MMAD).

Le coût d'exploitation ressort à 2,59% en 2016 contre 2,62% en 2014. Cette baisse du coût d'exploitation s'explique par la hausse de l'encours brut de crédit de 2% (+1 185 MMAD).

Analyse 2016-2017 :

Le coefficient d'exploitation s'établit à 50,27% en 2017 contre 47,92% en 2016. Cette augmentation est due à une hausse plus importante des frais généraux de 7,1% (+136 MMAD) en comparaison avec le PNB qui s'accroît de 2% (+82 MMAD), et ce en raison de principalement de la constatation :

- d'une charge fiscale exceptionnelle d'un montant de 37 MMAD, dont 34,5 MMAD ont été constitués sur la base d'un redressement fiscal concernant les années 2015, 2016 et 2017 à raison de :

- 12,5 MMAD en 2015 (montant payé courant l'exercice 2017) ;
- 11,7 MMAD en 2016 (montant payé en mai 2018) ;
- le reliquat concerne une provision sur l'exercice 2017 non encore payé.

- des frais de la banque participative qui s'établissent à 16 MMAD ;

- des dotations aux amortissements qui progressent de 21 MMAD traduisant la politique d'investissement et de modernisation des infrastructures IT.

Le coût d'exploitation ressort à 2,63% en 2017 contre 2,59% en 2016. Cette hausse du coût d'exploitation s'explique par une augmentation des frais généraux plus importante que celle de l'encours brut de crédit.

➤ Résultat Brut d'Exploitation

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
PRODUIT NET BANCAIRE	4 139	4 014	-3%	4 096	2%
Charges générales d'exploitation	1 766	1 763	-0,2%	1 878	7%
<i>dont charges de personnel</i>	<i>970</i>	<i>1 019</i>	<i>5%</i>	<i>1 056</i>	<i>4%</i>
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	151	160	6%	181	13%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 222	2 091	-6%	2 037	-3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :



Entre 2015 et 2016, le résultat brut d'exploitation enregistre une baisse de 131 MMAD (-6%). Cette baisse s'explique principalement par le recul de 125 MMAD du PNB (-3%).

Les charges de personnel ont augmenté de 49 MMAD (5%) pour s'établir à 1 019 MMAD en 2016 contre 970 en 2015.

Analyse 2016 – 2017 :

Entre 2016 et 2017, le résultat brut d'exploitation recule de 53 MMAD (-3%). Cette baisse s'explique principalement par les éléments suivants :

- La hausse du PNB de 82 MMAD (+2%) ;
- La hausse des charges générales d'exploitation de 115 MMAD (+7%).

Les charges de personnel ont augmenté de 37 MMAD (+4%) pour s'établir à 1 056 MMAD en 2017 contre 1 019 en 2016. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges salariales (fixes, variables, ancienneté, retraite).

➤ Coût du risque

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Dotations aux provisions	2 314	2 494	8%	691	-72%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 143	2 288	7%	551	-76%
Provisions engagements par signature	133	189	42%	130	-31%
Autres provisions pour risques et charges	38	17	-56%	10	-41%
Reprises de provisions	1 442	2 018	40%	152	-92%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 337	1 926	44%	26	-99%
Reprises de provisions engagements par signature	57	72	27%	114	60%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	49	21	-58%	11	-47%
Variation des provisions	321	392	22%	61	-84%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	143	67	-53%	45	-32%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	167	324	94%	33	-90%
Récupérations sur prêts et créances amorties	17	7	-62%	21	216%
Autres pertes	28	7	-74%	4	-50%
Coût du risque	1 193	867	-27%	600	-31%
Encours en souffrance brut	10 141	10 850	7%	10 714	-1%
Coût du risque / Encours en souffrance brut	12%	8%	-	6%	-
Encours brut	73 107	74 292	2%	78 322	5%
Coût du risque / Encours brut	2%	1%	-	1%	-

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

Le coût du risque poursuit son trend baissier et recul de 325 MMAD en 2016 par rapport à 2015 pour s'établir à 867 MMAD. Cette baisse s'explique essentiellement par la non dégradation significative du portefeuille clients ou d'entrée directement en défaut venant du sain de nouvelles contreparties avec des engagements importants. Le coût du risque correspond en majorité à des compléments de provisions sur des dossiers déjà identifiés en défaut en 2015, ou à des contreparties passant du sensible ou défaut, la situation s'étant dégradée.

Dans ce cadre, les provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 2 143 MMAD à 2 288 MMAD entre 2015 et 2016 et les reprises de provisions augmentent de 1 337 MMAD à 1 926 MMAD sur la même période. L'augmentation des reprises est liée aux fruits de la nouvelle organisation du recouvrement se matérialisant par un certain nombre de récupérations, soit suite à des actions de recouvrement amiable, soit à des actions de mise en jeu de garanties.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées diminue de 76 MMAD passant de 143 MMAD à 67 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées évoluent à la hausse de 157 MMAD passant de 167 MMAD en 2015 à 324 MMAD en 2016.



Analyse 2016 – 2017 :

Le coût du risque évolue à la baisse (-267 MMAD) pour s'établir à 600 MMAD. Cette situation s'explique essentiellement par la diminution de nouveaux dossiers importants à provisionner et aux efforts de recouvrement courant 2017.

Les provisions pour dépréciation des prêts et créances passent de 2 288 MMAD à 551 MMAD entre 2016 et 2017 et les reprises de provisions baissent de 1 926 MMAD à 26 MMAD sur la même période. Le recul des reprises est lié à un reclassement important en 2016 entre pré-douteux et douteux vers le compromis.

Le montant des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées diminue de 22 MMAD passant de 67 MMAD à 45 MMAD. Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées suivent la même tendance et passent de 324 MMAD en 2016 à 33 MMAD en 2017 (-291 MMAD).

➤ Résultat d'exploitation

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 222	2 091	-6%	2 037	-3%
Coût du risque	1 193	867	-27%	600	-31%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 029	1 223	19%	1 437	17%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015-2016

Entre 2015 et 2016, le résultat d'exploitation augmente de 19% passant de 1 029 MMAD à 1 223 MMAD sur la période, sous l'effet d'une diminution plus importante du coût du risque (-27%) par rapport à celle du résultat brut d'exploitation (-6%).

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 861 MMAD en 2016 contre 1 172 en 2015 et du risque opérationnel qui atteint 6 MMAD en 2016 contre 21 MMAD en 2015.

Analyse 2016-2017

Entre 2016 et 2017, le résultat d'exploitation évolue à la hausse de 17% passant de 1 223 MMAD à 1 437 MMAD sur la période, sous l'effet d'une diminution plus importante du coût du risque (-31%) par rapport à celle du résultat brut d'exploitation (-3%).

Le coût du risque est constitué du risque de contrepartie qui s'établit à 583 MMAD en 2017 contre 861 en 2016 et du risque opérationnel qui atteint 17 MMAD en 2017 contre 6 MMAD en 2016.



Contribution des différentes filiales consolidées au résultat d'exploitation retraité des flux intragroupe

Entité Consolidée En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
SGMB	734	846	15%	1 028	22%	71,3%	69,2%	71,5%
SOGELEASE	143	186	30%	251	35%	13,9%	15,2%	17,5%
ATHENA courtage	63	68	8%	75	10%	6,1%	5,6%	5,2%
OFFSHORE	29	48	66%	44	-8%	2,8%	3,9%	3,1%
GESTAR	27	44	63%	46	5%	2,6%	3,6%	3,2%
INVESTIMA	26	13	-50%	4	-69%	2,5%	1,1%	0,3%
SOGEPLACEMENT	7	1	-86%	1	0%	0,7%	0,1%	0,1%
SOGEFINANCEMENT	2	-1	-150%	-1	0%	0,2%	-0,1%	-0,1%
SOGEBOURSE	3	24	ns	6	-75%	0,3%	2,0%	0,4%
FONCIMMO	2	1	ns	-9	-1000%	0,2%	0,1%	-0,6%
SOGECONTACT	-7	-7	0%	-8	14%	-0,7%	-0,6%	-0,6%
LMV	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT EQDOM	-	-	-	-	-	-	-	-
ALD AUTOMOTIVE	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 029	1 223	19%	1 437	17%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

➤ **Résultat net part du groupe**

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 222	2 091	-6%	2 037	-3%
Coût du risque	1 193	867	-27%	600	-31%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 029	1 223	19%	1 437	17%
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	52	5%	49	-6%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	19	ns	30	60%
RESULTAT AVANT IMPOT	1 078	1 294	20%	1 516	17%
- Impôt sur les résultats	371	438	18%	543	24%
RESULTAT NET	707	856	21%	973	14%
Intérêts minoritaires	14	7	-50%	2	-71%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	693	849	23%	971	14%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

Le RNPG enregistre une augmentation de 23% au titre de l'exercice 2016 pour s'établir à 849 MMAD. Cette hausse s'explique par l'amélioration du résultat d'exploitation qui enregistre une augmentation de 194 MMAD (+19%) entre 2015 et 2016.

Analyse 2016 – 2017 :

Le RNPG évolue à la hausse de 14% au titre de l'exercice 2017 pour s'établir à 971 MMAD. Cette augmentation s'explique par l'amélioration du résultat d'exploitation qui s'accroît de 214 MMAD (+17%) entre 2016 et 2017.



➤ Contribution des filiales à la formation du RNPG

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque filiale à la formation du RNPG au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 :

Entité Consolidée	2015	2016	Var 2015/2016	2017	Var 2016/2017	Part 2015	Part 2016	Part 2017
SGMB	413	518	25%	599	16%	59,6%	61,0%	61,7%
SOGLEASE	126	140	11%	213	52%	18,2%	16,5%	21,9%
ATHENA courtage	43	45	5%	50	11%	6,2%	5,3%	5,1%
CREDIT EQDOM	33	30	-9%	28	-7%	4,8%	3,5%	2,9%
OFFSHORE	27	37	37%	31	-16%	3,9%	4,4%	3,2%
GESTAR	17	34	100%	35	3%	2,4%	4,0%	3,6%
LMV	12	18	50%	16	-11%	1,7%	2,1%	1,6%
INVESTIMA	12	7	-42%	4	-43%	1,7%	0,8%	0,4%
SOGEMPLACEMENT	6	1	-83%	1	0%	0,9%	0,1%	0,1%
ALD AUTOMOTIVE	5	3	-40%	6	100%	0,7%	0,4%	0,6%
SOGEFINANCEMENT	2	-1	-150%	-1	0%	0,3%	-0,1%	-0,1%
SOGEBOURSE	2	23	1050%	6	-74%	0,3%	2,7%	0,6%
FONCIMMO	2	1	-50%	-9	-1000%	0,3%	0,1%	-0,9%
SOGCONTACT	-7	-7	0%	-8	-14%	-1,0%	-0,8%	-0,8%
RNPG Global	693	849	23%	971	14%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

➤ Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Résultat net consolidé	707	856	21%	973	14%
Fonds propres	9 737	10 255	5%	10 988	7%
Actifs	84 243	84 851	1%	88 917	5%
Return On Equity (ROE)	7,26%	8,35%	+109 pbs	8,85%	50 pbs
Return On Assets (ROA)	0,84%	1,01%	+17 pbs	1,09%	8 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Entre 2015 et 2017, les fonds propres de la banque évoluent à un TCAM de 6% passant de 9 737 MMAD à 10 988 MMAD. Pour leur part, les actifs évoluent à un TCAM de 3% s'établissent à 88 917 MMAD en 2017 contre 84 243 MMAD en 2015.

Après avoir enregistré une augmentation de 109 pbs entre 2015 et 2016, passant de 7,26% à 8,35%, la rentabilité des fonds propres (ROE) poursuit son trend haussier en 2017 pour s'établir à 8,85% et ce, en raison de la croissance du résultat net consolidé.

La rentabilité des actifs (ROA) enregistre une augmentation de 17 pbs entre 2015 et 2016, passant de 0,84% à 1,01%. Elle s'établit à 1,09% en 2017.



I.c. Bilan consolidé IFRS

Tableau de passage des capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres du 31/12/2015 au 31/12/2017 se présente comme suit :

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2015	2 050	5 831	1 693	53	9 628	109	9 737
Opérations sur capital		325	-325				
Palements fondés sur des actions							
Opérations sur actions propres							
Dividendes			-123		-123	-10	-133
Résultat de l'exercice			849		849	7	856
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				14	14	7	21
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)							
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				14	14	7	21
Divers			-226 ⁴⁰	-	-226	1	-226
Variation de périmètre							
Capitaux propres clôture 31.12.2016	2 050	6 156	1 868	67	10 142	114	10 255
Opérations sur capital		300	-300				
Palements fondés sur des actions							
Opérations sur actions propres							
Dividendes			-205		-206	-8	-214
Résultat de l'exercice			971		971	2	973
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-2	-2	0	-2
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)							
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-2	-2	0	-2
Divers		230	-247	-	-17	0	-17
Variation de périmètre			-8		-8		-8
Capitaux propres clôture 31.12.2017	2 050	6 687	2 077	65	10 880	108	10 987

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

⁴⁰ Tenant compte de l'ajustement sur exercices antérieurs relatif aux intérêts courus non échus et aux provisions pour créances en souffrance. L'impact global a été comptabilisé en diminution des réserves consolidées respectivement pour 137 MMAD et 113 MMAD compte tenu de la difficulté technique de le distinguer par année.



Analyse du bilan consolidé IFRS

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Actif	84 243	84 851	1%	88 916	5%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 543	4 975	96%	4 454	-10%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32	27	-17%	50	84%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 798	5 886	23%	4 947	-16%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	6 075	2 716	-55%	4 319	59%
Prêts et créances sur la clientèle	66 089	66 746	1%	70 259	5%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	676	487	-28%	526	8%
Actifs d'impôt différé	1 063	1 052	-1%	1 187	13%
Comptes de régularisation et autres actifs	489	372	-24%	538	45%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	452	476	5%	476	0,1%
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 679	1 711	2%	1 737	2%
Immobilisations incorporelles	285	342	20%	363	6%
Écarts d'acquisition	61	61	0%	61	0%
Passif	84 243	84 851	1%	88 916	5%
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-17%	5	80%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 049	4 302	-15%	4 189	-3%
Dettes envers la clientèle	57 903	59 069	2%	62 143	5%
Titres de créance émis	5 349	4 902	-8%	4 660	-5%
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couvert en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	931	841	-10%	1 293	54%
Passifs d'impôt différé	289	297	3%	279	-6%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 059	1 150	9%	1 274	11%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	532	646	22%	694	7%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3 390	3 387	-0,1%	3 392	0,1%
Capitaux propres	9 737	10 255	5%	10 987	7%
Capitaux propres part du groupe	9 628	10 142	5%	10 880	7%
<i>Capital et réserves liées</i>	7 881	8 207	4%	8 737	6%
<i>Réserves consolidées</i>	1 001	1 019	2%	1 106	9%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	53	67	26%	65	-2%
<i>Résultat de l'exercice</i>	693	849	23%	971	14%
Intérêts minoritaires	110	114	4%	108	-5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS



Analyse 2015 – 2016 :

Au terme de l'exercice 2016, le total actif consolidé s'est élevé à 84 851 MMAD en hausse de 608 MMAD par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 1 088 MMAD (+23%) des actifs financiers disponibles à la vente ;
- La baisse de 3 359 MMAD (-55%) des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ;
- La hausse de 2 433 MMAD (+96%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux.

Au terme de l'exercice 2016, le total passif consolidé s'est élevé à 84 851 MMAD en hausse de 608 MMAD par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 1 165 MMAD (+2%) des dettes envers la clientèle ;
- La baisse de 447 MMAD (-8%) des titres de créances émis qui s'explique par un moindre recours de la banque à l'émission de certificats de dépôts ;
- La baisse de 748 MMAD (-15%) des dettes envers les établissements de crédits et assimilés ;
- La hausse de 518 MMAD (+5%) des capitaux propres

Analyse 2016 – 2017 :

Au terme de l'exercice 2017, le total actif consolidé s'est élevé à 88 916 MMAD en hausse de 4 065 MMAD par rapport à l'exercice 2016. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La baisse de 522 MMAD (-10%) des valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux ;
- La baisse de 939 MMAD (-16%) des actifs financiers disponibles à la vente ;
- La hausse de 1 603 MMAD (+59%) des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ;
- La hausse de 3 513 MMAD (+5%) des prêts et créances sur la clientèle.

Au terme de l'exercice 2017, le total passif consolidé s'est élevé à 88 916 MMAD en hausse de 4 065 MMAD par rapport à l'exercice 2016. Cette hausse résulte principalement des évolutions suivantes :

- La hausse de 3 074 MMAD (+5%) des dettes envers la clientèle ;
- La hausse de 732 MMAD (+7%) des capitaux propres.

➤ **Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés**

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Comptes à vue	1 256	1 437	14,4%	861	-40,1%
Prêts	4 818	1 279	-73,4%	2 658	107,8%
Opérations de pension	-	-	-	800	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	6 075	2 716	-55,3%	4 319	59,0%
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	6 075	2 716	-55,3%	4 319	59,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont baissé de 55% entre 2015 et 2016, passant de 6 075 MMAD à 2 716 MMAD suite à la baisse des prêts JJ et des prêts à vue en devise.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 59% entre 2016 et 2017, passant de 2 716 MMAD à 4 319 MMAD suite à la hausse des prêts JJ avec des banques confrères +799 MMAD et des prêts JJ en devise +600 MMAD.



➤ **Prêts et créances sur la clientèle**

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Comptes ordinaires	9 092	7 927	-12,8%	7 451	-6,0%
Prêts consentis à la clientèle	57 069	59 244	3,8%	63 702	7,5%
Opérations de pension	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	6 945	7 121	2,5%	7 169	0,7%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	73 107	74 292	1,6%	78 322	5,4%
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 017	-7 546	7,5%	-8 064	6,9%
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	66 089	66 746	1,0%	70 259	5,3%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les prêts et créances sur la clientèle ont quant à eux évolué de 1% entre 2015 et 2016 s'établissant à 66,7 Mds MAD en 2016 contre 66,1 Mds MAD en 2015.

Les prêts et créances sur la clientèle ont évolué de 5% entre 2016 et 2017, s'établissant ainsi à 70,3 Mds MAD contre 66,7 Mds MAD en 2016. Cette hausse est due à une bonne performance des crédits à l'équipement avec la clientèle grande entreprise (+1,5 Md MAD) ainsi qu'à une bonne performance des crédits à la consommation et immobilier (+1,1 Md MAD).

➤ **Dettes envers les établissements de crédit et assimilés**

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Comptes à vue	586	440	-24,9%	791	79,9%
Emprunts	4 464	3 862	-13,5%	3 398	-12,0%
Opérations de pension	-	-	-	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 049	4 302	-14,8%	4 189	-2,6%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une baisse de 15% entre 2015 et 2016, passant de 5,0 Mds MAD à 4,3 Mds MAD due au remboursement d'un prêt de 1 300 MMAD auprès de BAM.

Les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 3% entre 2016 et 2017, passant de 4,3 Mds MAD à 4,2 Mds MAD en raison de la hausse des dépôts à vue des sociétés de financement.

➤ **Dettes envers la clientèle**

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Comptes ordinaires créditeurs	37 954	40 597	7,0%	43 566	7,3%
Comptes à terme	7 977	6 209	-22,2%	5 958	-4,0%
Comptes d'épargne à taux administré	8 934	9 288	4,0%	9 588	3,2%
Bons de caisse	3 039	2 974	-2,1%	2 531	-14,9%
Opérations de pension	-	-	-	500	-
Total des dettes envers la clientèle	57 903	59 069	2,0%	62 143	5,2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 2% entre 2015 et 2016 pour s'établir à 59,1 Mds MAD contre 57,9 Mds MAD en 2016, suite principalement à une évolution des comptes ordinaires créditeurs.



Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 5% entre 2016 et 2017 pour s'établir à 62,1 Mds MAD contre 59,1 Mds MAD en 2016, due principalement à une hausse des dépôts en comptes courant (+1,5 Md MAD) et des comptes sur carnet (+0,3 Md MAD).

➤ **Actifs financiers disponibles à la vente**

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Titres de créance négociables	3 948	4 765	20,7%	4 551	-4,5%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3 947	4 763	20,7%	4 498	-5,5%
Autres titres de créance négociables	0	3	606,2%	52	1737,3%
Obligations	4	76	1650,5%	5	-92,8%
Obligations d'état	-	-	-	-	-
Autres obligations	4	76	1650,5%	5	-92,8%
Actions et autres titres à revenu variable	889	1 082	21,6%	426	-60,6%
Dont titres cotés	663	15	-97,8%	4	-72,4%
Dont titres non cotés	226	1 067	372,0%	422	-60,5%
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	4 842	5 294	9,3%	4 982	-5,9%
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-43	-38	-12,4%	-36	-6,0%
Total des actifs disponibles à la vente nets de dépréciation	4 798	5 886	22,7%	4 947	-16,0%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Les actifs financiers disponibles à la vente ont augmenté de 23% entre 2015 et 2016, s'établissant à 5,9 Mds MAD vs 4,8 Mds MAD en 2015, suite à une hausse des bons de trésor en placement.

Les actifs financiers disponibles à la vente ont baissé de 16% entre 2016 et 2017, s'établissant à 4,9 Mds MAD contre 5,9 Mds MAD en 2016, conséquence de la cession des bons de trésor de 0,4 Md MAD et des FCP 0,5 Md MAD.

➤ **Impôts courants et différés**

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Actifs d'impôt exigibles	676	487	-28,0%	526	7,9%
Actifs d'impôts différés	1 063	1 052	-1,0%	1 187	12,8%
Actifs d'impôt courants et différés	1 739	1 540	-11,5%	1 713	11,2%
Passifs d'impôt exigibles	931	841	-9,7%	1 293	53,8%
Passifs d'impôt différés	289	297	3,0%	279	-6,1%
Passifs d'impôt courants et différés	1 220	1 138	-6,7%	1 572	38,2%

Source : Société Générale Marocaine de Banques

L'impôt exigible (Actif) baisse de 28% passant de 676 MMAD en 2015 à 487 MMAD en 2016 en raison d'un déclasserement important entre le douteux et le compromis, soit des reprises de provisions importantes sur les créances en douteux et des dotations imposables sur les créances en compromis.

L'impôt exigible (Actif) passe de 487 MMAD en 2016 à 526 MMAD en 2017, soit une hausse de 8% en raison de la baisse des reprises de provisions sur les créances douteuse (non imposables fiscalement).

L'impôt exigible (Passif) baisse de 10% pour s'établir à 841 MMAD en 2016 contre 931 MMAD en 2015. Ce recul est dû à l'impact du traitement des flux de provisions sur créances en impôt exigible qui est annulé en IFRS.



L'impôt exigible (Passif) passe de 841 MMAD en 2016 à 1 293 MMAD en 2017, soit une hausse de 54%..

➤ **Détail des dettes subordonnées en cours**

Date d'émission	Montant En KMAD	Mode de remboursement	Taux	Fixe / révisable	Date d'échéance
2009	50 000	In fine	5,60%	Fixe	2019
2009	50 000	In fine	5,00%	Révisable	2019
2009	377 300	In fine	5,60%	Fixe	2019
2009	680 700	In fine	4,84%	Révisable	2019
2009	842 000	In fine	5,60%	Fixe	2019
2012	324 200	In fine	5,98%	Fixe	2022
2012	175 800	In fine	5,98%	Fixe	2022
2015	238 200	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	130 000	In fine	4,77%	Fixe	2025
2015	431 800	In fine	3,51%	Révisable	2025
Total	3 300 000				

Source : Société Générale Marocaine de Banques

Tableaux du hors bilan consolidé IFRS

Engagement de financement (MMAD)	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Engagement de financements donnés					
Aux établissements de crédit					
A la clientèle	5 737	5 183	-10%	3 762	-27%
Ouverture de crédit ouvert					
Autre engagement en faveur de la clientèle					
Total des engagements de financement donnés	5 737	5 183	-10%	3 762	-27%
Engagement de financement reçus					
des établissements de crédits	1 088	1 068	-2%	1 119	5%
de la clientèle					
Total des engagements de financement reçus	1 088	1 068	-2%	1 119	5%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

En 2016, les engagements de financement donnés baissent de 10% passant de 5 737 MMAD en 2015 à 5 183 MMAD en 2016 et se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus baissent de 2% entre 2015 et 2016 passant respectivement de 1 088 MMAD à 1 068 MMAD.

Analyse 2016 – 2017 :

En 2017, les engagements de financement donnés baissent de 27% passant de 5 183 MMAD en 2016 à 3 762 MMAD en 2017 et se composent exclusivement d'engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus augmentent de 5% entre 2016 et 2017 passant respectivement de 1 068 MMAD à 1 119 MMAD.

➤ **Engagement de garantie**



Engagement de garantie (en MMAD)	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Engagements de garantie donnés					
D'ordre des établissements de crédit	3 970	4 415	11%	5 137	16%
D'ordre de la clientèle	9 157	8 972	-2%	10 038	12%
Cautions administratives et fiscal et autres cautions					
Autres garanties d'ordre à la clientèle					
Total des engagements de garantie donnés	13 126	13 387	2%	15 176	13%
Engagement de garantie reçus	7 375	8 436	14%	7 740	-8%
Total des engagements de garantie reçus	7 375	8 436	14%	7 740	-8%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 126 MMAD en 2015 à 13 387 MMAD en 2016, soit une hausse de 2%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont baissé de 2% pour s'établir à 8 972 MMAD. Par ailleurs les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont augmenté de 11% pour afficher un montant de 4 415 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont augmenté de 14% pour s'établir à 8 436 MMAD en raison de la hausse de 23% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 5 712 MMAD en 2015 à 7 034 MMAD en 2016 et de la baisse des engagements de garanties reçus de l'état et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 1 403 MMAD marquant ainsi une baisse de 260 MMAD par rapport à 2015.

Analyse 2016 – 2017 :

Les engagements de garantie donnés sont passés de 13 387 MMAD en 2016 à 15 176 MMAD en 2017, soit une hausse de 13%. Les engagements de garantie donnés à la clientèle ont augmenté de 12% pour s'établir à 10 038 MMAD. Par ailleurs les engagements de garantie donnés à des établissements de crédit ont évolué à la hausse de 16% pour s'établir à 5 137 MMAD.

Durant la même période, les engagements de garantie reçus, ont baissé de 8% pour s'établir à 7 740 MMAD en raison de la baisse de 19% observée sur les engagements de garantie reçus des établissements de crédit qui sont passés de 7 034 MMAD en 2016 à 5 730 MMAD en 2017 et de la hausse de 43% des engagements de garanties reçus de l'état et d'autres organismes de garantie qui sont passés de 1 403 MMAD en 2016 à 2 010 MMAD en 2017.

➤ Taux de couverture⁴¹

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Créances brutes en souffrances (1)	10 141	10 850	7%	10 714	-1%
Provisions (2)	7 017	7 546	8%	8 064	7%
Taux de couverture (2) / (1)	69,2%	69,5%	35 pbs	75,3%	572 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Le volume de créances en souffrance augmenté entre 2015 et 2017 en raison de nouvelles créances en défaut, qui sont classées en majorité en pré-douteux. Elles sont donc provisionnées à 20%, conformément à la directive 19 G de la Banque Centrale.

Détail des créances brutes en souffrance

⁴¹ Provisions sur créances en souffrance / créances en souffrance



Nature (en MMAD)	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Douteux	2 539	2 383	-6%	1 056	-56%
Pré douteux	999	1 272	27%	2 417	90%
Compromis	5 268	5 927	13%	6 019	2%
Sur opérations CB	1 335	1 268	-5%	1 223	-4%
Total	10 141	10 850	7%	10 714	-1%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

Les créances brutes en souffrance augmentent de 7% entre 2015 et 2016. Sur la même période, les provisions augmentent de 8%.

Le taux de couverture enregistre une hausse par rapport à 2015 (+35 pbs).

Analyse 2016 – 2017 :

Les créances brutes en souffrance baissent de 1% entre 2016 et 2017. Sur la même période, les provisions augmentent de 7%.

Le taux de couverture enregistre une hausse par rapport à 2016 (+572 pbs).

➤ Taux de contentieux⁴²

En millions de dirhams	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Créances brutes en souffrances (1)	10 141	10 850	7%	10 714	-1%
Encours brut de crédits (2)	73 107	74 292	2%	78 322	5%
Taux de contentieux (1) / (2)	13,9%	14,6%	73 pbs	13,7%	-93 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

En 2016, le taux de contentieux augmente de 73 bps pour s'établir à 14,6% contre 13,9% l'exercice précédent. Le volume global des crédits enregistre une augmentation de 2% moins importante que celle des créances en souffrance (+7%).

Analyse 2016 – 2017 :

En 2017, le taux de contentieux recule de 93 bps pour s'établir à 13,7% contre 14,6% l'exercice précédent. Le volume global des crédits enregistre une augmentation de 5% alors que les créances en souffrance baissent de 1%.

➤ Ratio de transformation de la banque

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Encours crédits bruts ⁴³	73 107	74 292	2%	78 322	5%
Encours ressources*	71 692	71 660	0%	74 384	4%
Encours crédits / Encours ressources	102%	104%	2 pbs	105%	1 pbs

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

(*) Les encours ressources sont composés des dettes envers les établissements de crédit et clientèle, des titres de créances émis, des dettes subordonnées et des fonds spéciaux de garantie.

Analyse 2015 – 2016 :

En 2016, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 104% contre 102% en 2015 suite à

⁴² Créances en souffrances / Encours brut de crédits

⁴³ Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation



l'augmentation de l'encours de crédits bruts.

Analyse 2016 – 2017 :

En 2017, le ratio encours crédits bruts / encours ressources s'établit à 105% contre 104% en 2016.

➤ **Évolution du ratio de solvabilité**

Coefficient minimum de solvabilité (en KMAD)	2015	2016	2017
Fonds propres de base	9 135 973	9 528 254	10 112 971
Total des fonds propres admissibles	12 186 969	12 140 015	12 067 087
Total des actifs pondérés	78 161 845	77 322 034	80 543 359
Ratio de fonds propres de base (T1)	11,69%	12,32%	12,56%
Ratio de solvabilité réglementaire	15,59%	15,70%	14,98%

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2017, le ratio de solvabilité de Société Générale Marocaine de Banques s'établit à 14,98% et le ratio de fonds propres de base s'établit à 12,56%.

➤ **Évolution du ratio LCR⁴⁴ (Liquidity Coverage Ratio)**

Le ratio LCR (social) de Société Générale Marocaine de Banques ressort à 116% à fin 2017 contre 127% à fin 2016. Ce ratio s'établit à 87% au 30/04/2018.

Tableaux de flux de trésorerie consolidé IFRS

⁴⁴ Dans le cadre des réformes Bâle III, le ratio de liquidité à court terme (LCR) est entré en vigueur le 1er juillet 2015. Cette norme impose aux banques à l'horizon 2019 d'atteindre un ratio de liquidité court terme de 100% (plafond de départ 60% avec une augmentation progressive de 10% par an). A terme ce ratio remplacera l'actuel coefficient minimum de liquidité.



En millions de dirhams	2015	2016	2017
Résultat avant impôts	1 078	1 294	1 516
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	151	160	179
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-0,02	-5,46	-2
Dotations nettes aux provisions	853	485	560
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-50	-52	-49
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-33	-42	-2
Perte nette / (gain net) des activités de financement		-	
Autres mouvements	-14	10	-30
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	906	554	655
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 476	2 813	-2 466
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 147	37	-1 243
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-494	-1 376	699
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-537	127	500
Impôts versés	-351	-417	-696
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 711	1 184	-3 205
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	274	3 033	-1 033
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	8	30	35
Flux liés aux immeubles de placement		0	
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-229	-175	-224
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-221	-144	-189
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-277	-134	-214
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	813	-3	5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	536	-137	-209
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-0,05	7,54	-18
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	589	2 759	-1 449
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 625	3 213	5 972
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 544	2 543	4 975
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 081	671	997
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 213	5 972	4 524
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 543	4 975	4 454
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	671	997	70
Variation de la trésorerie nette	589	2 759	-1 449

Source : Société Générale Marocaine de Banques – comptes consolidés IFRS

Analyse 2015 – 2016 :

➤ Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle



Au 31 décembre 2016, l'activité opérationnelle génère un excédent de trésorerie de 3 033 MMAD contre 274 MMAD à fin 2015, soit une baisse de 2,8 Mds MAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ la hausse de 2,9 Mds MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles sous l'effet conjuguée de :
 - la hausse de 5,3 Mds MAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - la baisse de 2,1 Mds MAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
 - la baisse de 0,9 Md MAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ;
 - la hausse de 0,7 Md MAD des flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers.
- ✓ la baisse de 0,4 Md MAD du total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements en raison de la baisse de 0,4 Md MAD des dotations nettes aux provisions ;
- ✓ la hausse de 0,2 Md MAD du résultat avant impôts.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement**

Au 31 décembre 2016, les flux nets de trésoreries liées aux opérations d'investissement s'établissent à -144 MMAD contre -221 MMAD en 2015.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement**

Au 31 décembre 2016, les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 673 MMAD passant de 536 MMAD en 2015 à -137 MMAD en 2016.

Analyse 2016 – 2017 :

➤ **Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle**

Au 31 décembre 2017, l'activité opérationnelle génère un déficit de trésorerie de 1 033 MMAD contre un excédent de trésorerie de 3 033 MMAD à fin 2016, soit une baisse de 4,1 Mds MAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ Le recul de 4,4 Mds MMAD des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles sous l'effet conjuguée de :
 - la baisse de 5,3 Mds MAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés ;
 - la baisse de 1,3 Mds MAD des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
 - la hausse de 2,1 Md MAD des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers.
- ✓ la hausse de 101 MMAD du total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements ;
- ✓ la hausse de 222 MMAD du résultat avant impôts.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement**



Au 31 décembre 2017, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à -189 MMAD contre -144 MMAD en 2016.

➤ **Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement**

Au 31 décembre 2017, les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement baissent de 72 MMAD passant de -137 MMAD en 2016 à -209 MMAD en 2017.





PARTIE VI. Perspectives



Avertissement

Les perspectives ci après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Ces perspectives sont présentées à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

SGMA a engagé, dans le cadre de son dernier plan stratégique 2013-2015, des transformations profondes notamment en matière de mise à niveau des dispositifs conformité et contrôle permanent, de la refonte de la filière Risque et du développement de ses leviers business via une meilleure segmentation des marchés et une amélioration des produits et services.

Le nouveau plan stratégique triennal 2016-2018 se veut une continuité des orientations des dernières années, mais propose également de nouveaux éléments permettant de faire face à d'importants défis auxquels la banque est confrontée notamment l'évolution moins favorable de l'environnement économique, la nécessité de s'adapter et d'anticiper les mutations technologiques, une plus grande exigence en termes de conformité et de réglementation et un pilotage plus fin en matière de gestion des risques.

Ainsi, les principales stratégies présentées dans ce plan se déclinent en trois piliers fondamentaux :

1. **Le renforcement de son modèle de banque universelle orientée client**, Cela se concrétisera notamment, à travers :
 - Une meilleure structuration des filières Retail et Non Retail : plus distinctes et mieux animées ;
 - Une différenciation encore plus qualitative de proposition de valeur pour les cibles de clientèle à potentiel ;
 - De nouveaux leviers de croissance tirés des synergies avec les métiers spécialisés ainsi que les filiales ;
 - Un pilotage plus efficient via l'upgrade de la Datawarehouse.
2. **La mise en place de la banque relationnelle de demain** : SGMA doit tirer parti des évolutions technologiques et comportementales pour enrichir la relation avec ses clients et faire évoluer son modèle relationnel. Ainsi, le développement de la banque omnicanale sera un des enjeux du plan stratégique, tout en maintenant l'agence au cœur de la relation client.
3. **La transformation de son modèle opérationnel** (industrialisation des systèmes d'informations, ...) ainsi que l'optimisation et la simplification de son organisation et de ses processus.

La trajectoire de SGMA se base sur l'hypothèse d'une reprise de l'activité crédits au Maroc.

Le Groupe Société Générale Maroc prévoit dans ce contexte un PNB⁴⁵ en 2018e de 4 128 MMAD et en 2019p de 4 399 MMAD. Ceci serait soutenu par une croissance du portefeuille de crédits et la volonté de SGMA de capitaliser sur son plan de développement et sur de nouveaux canaux de distribution.

Le Groupe prévoit également un RBE³⁷ en 2018e de l'ordre de 1 431 MMAD et de 1 530 MMAD en 2019p grâce à l'optimisation des outils et des actions de recouvrement et à l'amélioration du risque sur certains segments de clientèle.

Les variations dans les prévisions de 2018 sont liées à des changements d'hypothèses sur les effets taux / volumes des crédits principalement et une révision des hypothèses sur les charges d'exploitation.

Dans ce cadre, SGMA prévoit un programme d'investissement lié principalement aux projets suivants :

- Développement du réseau d'agences ;
- Accompagnement des projets Business ;
- Renforcement de la sécurité informatique ;
- Accompagnement des évolutions réglementaires.

➤ **Evolution des investissements sur la période 2018e-2019p**

En MMAD	2018 ^e	2019p
Montant des investissements	424	360

Source : Société Générale Marocaine de Banques

⁴⁵ Chiffres issus de la trajectoire financière du périmètre conso groupe incluant SGMA, Sogelease, Sogécapital Gestion, SG Off-Shore, Foncimm et Athena Courtage.





PARTIE VII. Facteurs de Risques



I. Risque de crédit

Politiques de crédit

L'objectif des politiques de crédit est de permettre un développement sain des engagements de la banque, basé sur une meilleure convergence entre les objectifs commerciaux et l'impératif d'une bonne maîtrise des risques.

Afin d'optimiser l'efficacité du processus décisionnel, toutes les entités de la SGMA impliquées dans ce processus doivent se soucier en permanence de la qualité des risques encourus et prendre toutes les mesures nécessaires pour les maîtriser conformément à cette politique de risque.

Les dossiers de crédits Retail peuvent être approuvés par la filière commerciale sans intervention de la filière risques dans le cadre de délégations de compétences octroyées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques, à condition que ces dossiers respectent scrupuleusement les règles consignées dans les politiques de crédits Retail détaillées par type de produit (PPI, PPC, PPO, crédits expresso, etc.), et par type de contrepartie (particuliers, professionnels, MRE, etc.), préparées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques.

Organisation

L'organisation de la filière Risque au sein du Groupe SGMA obéit aux principes généraux suivants:

- Indépendance de la filière Risque vis-à-vis de la filière Commerciale : La filière Risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts.
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : Les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes.
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : Les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.

Délégations de compétences

Afin d'accélérer les circuits de décision et de responsabiliser les équipes commerciales sur la prise et le suivi des risques, le Directoire accorde des délégations de compétences aux Directeurs Régionaux et responsables de filiales pour l'octroi de crédits.

Les délégations et sous-délégations de compétences sont régies par les principes généraux suivants :

- Critères de définition des délégations de compétences : Les délégations de compétences sont établies en fonction de six critères : La notation interne, le marché, le type de garantie, la maturité, l'ancienneté de la relation et la qualité du délégataire.
- Les délégations de compétences sont nominatives : Elles sont accordées intuitu personae par le Directoire aux Directeurs Adjoint, responsables de filiales et d'activités et aux Directeurs Régionaux et notifiées par lettres nominatives du Directoire à l'intérieur de limites maximales.
- Les délégations de compétences sont évolutives : Ces délégations de compétences ne sont pas définitives et peuvent être modifiées à tout moment en fonction du contexte et des performances des délégataires, voire supprimées en cas de manquement grave.
- Les délégations de compétences sont sujettes à sous-délégation : Les Directeurs Régionaux sont eux-mêmes autorisés à sous-déléguer sous leur entière responsabilité, et ceci par écrit, suivant le modèle en vigueur, au maximum 50% de leurs propres délégations de compétences, à certains de leurs collaborateurs, aux gérants d'agences ainsi qu'aux DCL, CCE, CCPRO et CCP. Ils ne peuvent cependant pas déléguer leurs limites d'arbitrage.
- RISQ est le dépositaire des délégations en vigueur : Les Directeurs Régionaux doivent communiquer à la Direction des Risques une copie des délégations accordées ainsi que des modifications qu'ils pourraient effectuer par la suite.
- Chaque délégation dûment acceptée par le délégataire doit être conservée chez les RRHL qui doivent en adresser copie à la Direction des risques.
- De la même manière, le Directeur des Risques accorde des délégations de compétences à ses collaborateurs (Adjoint, Responsable octroi, RRR) sur une base intuitu personae. Ces délégations, qui sont susceptibles



d'évoluer en fonction du contexte et de la performance des délégataires, peuvent également faire l'objet de sous-délégations. Ces délégations sont conservées au Secrétariat de la Direction des Risques.

Octroi de crédit

L'activité d'octroi de crédit est régie par les principes généraux suivants :

- **Qualité des dossiers de crédit** : Les propositions de crédit initiées en agence doivent respecter les normes en vigueur en termes de forme (respect des canevas) et de contenu (documents à rattacher à la proposition de crédit). Les responsables commerciaux sont tenus de vérifier l'application de ces normes et, en signant les dossiers soumis pour validation à RISQ, s'engagent sur la qualité des contreparties ou des transactions proposées et d'une manière générale, valident l'intégralité des informations contenues dans la demande de crédit.

Double validation Risque et Commerciale : Tout dossier de crédit Non Retail ou dossier Retail dérogeant à la politique d'octroi de la banque, doit être validé par au moins un décisionnaire de la filière Commerciale et au moins un décisionnaire de la filière Risque.

- **Les dossiers de crédit** doivent faire l'objet d'une revue a minima annuelle, y compris lorsque nos engagements sur un client ne comportent que des crédits à moyen terme. Cette revue doit intégrer une analyse fine des sûretés en place, dans le respect des principes d'évaluation et réévaluation retenus par la banque. Via des reportings spécifiques relatifs aux dossiers et notations échus, RISQ relance la ligne commerciale en cas de non renouvellement des dossiers à leur échéance administrative.
- **Notation interne des contreparties Non Retail** : Les contreparties Non Retail bénéficiaires de concours doivent faire l'objet d'une notation définie suivant les standards du groupe SG et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but d'aider à la prise de décision, de permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie, de déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi de concours et d'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné. Elle doit être mise à jour au minimum une fois par an et dès qu'un événement le justifie.
- **Prise de décision** : Toutes les décisions de crédit prises, quelle que soit l'autorité décisionnelle, doivent donner lieu à une notification écrite en explicitant les motifs éventuels de rejet.
- **En cas d'avis défavorable de la filière Risque** sur un dossier de crédit, ce dernier peut faire l'objet d'un arbitrage par la filière Commerciale dans le cadre de limites préalablement établies.
- **Décision sur les crédits Retail** : L'intervention de la filière Risque dans l'octroi des crédits Retail (principalement PPI et PPO), n'est pas requise dès lors que toutes les règles reprises dans les politiques de crédit proposées par la filière commerciale et validées par RISQ sont respectées. Tout écart par rapport auxdites règles implique le passage du dossier de crédit par la filière Risque au siège ou en région selon les délégations de compétence définies.
- **Limites de décision** : Tout agent du Groupe SGMA ne peut autoriser une transaction engendrant un risque de crédit que dans le cadre d'une délégation préalablement approuvée et notifiée par écrit.
- **Prise de garanties** : Le déblocage ou la mise en place de tous les dossiers de crédit est conditionné par le recueil des garanties réelles et usuelles prévues dans la notification de crédit ainsi que par la levée de l'ensemble des réserves. Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'une validation par le Directoire et d'une information au Directeur des Risques.

II. Risques de marché

Le risque marché se définit comme étant le risque de perte ou de dévalorisation des positions détenues pour compte propre en instruments négociés sur un marché. La formation de prix fréquents sur les marchés permet de constater facilement une perte réalisée ou potentielle.

III. Risque de change



Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait des fluctuations **des cours de devises sur le marché**.

L'avènement du marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené le Groupe à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux.

Selon les règles du Groupe Société Générale, ce risque est mesuré en Conditional Value at Risk (CVaR), qui répond mieux aux exigences de Bâle II. Il s'agit là d'un risque de contrepartie à la charge des clients. Afin de maîtriser ce risque, des limites sont fixées. Celles-ci sont de deux types: des limites en valeur nominale et des limites en « stress test ».

IV. Gestion des limites

Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise.

En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night.

V. Risque règlement-livraison

C'est le risque de non paiement des sommes en attente de réception. Il se mesure par la valeur des flux à recevoir. Il naît dans le cas d'opérations donnant lieu à échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de notre ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception (ou non) des fonds.

Ce risque est dû à l'intervalle de temps requis pour le transfert de fonds (décalage horaire, plages d'ouverture des systèmes de règlement locaux, organisation interne pour l'envoi des fonds et le pointage des paiements reçus). Afin de distinguer les risques afférents aux opérations à très court terme pour lesquelles une réactivité en cas de dépassement doit être immédiate, des risques afférents aux opérations à plus long terme, il est apparu nécessaire de les distinguer suivant la proximité de règlement :

- le risque de livraison immédiat est le risque instantané supporté sur une contrepartie ;
- le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment là, le risque de livraison différé se transforme donc en risque de livraison immédiat.

VI. Risque global de taux d'intérêt

Généralités

Les **Risques Structurels** concernent les risques de taux, de change et de liquidité du portefeuille bancaire. Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, la Banque adopte actuellement une approche statique (à production arrêtée du bilan) dans laquelle toutes les données sont mises à jour mensuellement. La Banque recourt à une modélisation des emplois et des ressources en s'appuyant sur :

- Le détail des contrats pour les produits échéances (en taux et en liquidité) ;
- Des règles d'écoulement pour les produits sans échéance.

La Banque dispose depuis 2007 d'un outil ALM (version actuelle : Ambit FOCUS 2014.1) pour le calcul des gaps (ou impasses) de liquidité et de taux, le calcul de la sensibilité aux chocs de taux sous différents scénarios, la production de reporting périodiques, les simulations (stress-scénarios), et plus largement pour l'analyse des risques structurels.

SG Maroc mesure et gère ses risques ALM :

- Au niveau de la Banque (Société Générale Marocaine de Banques) ;
- Au niveau consolidé pour la maison mère (périmètre légèrement différent incluant SG TANGER OFF SHORE, SOGELEASE, SOGEFINANCEMENT, SOGECAPITAL GESTION, ATHENA COURTAGE et FONCIMMO).

Gouvernance



- **Une cellule ALM au sein de la Direction Financière :**

Une Cellule ALM est rattachée à la Direction Financière de SG MAROC. Son rôle est d'identifier et de suivre les risques structurels et de proposer et mettre en œuvre des actions correctrices le cas échéant. Une politique formalisée en date du 30/06/2011 (transmise à BAM le 21/09/2011) décrit et définit la stratégie et les modalités de gestion des risques de taux, de liquidité et de change de la Banque.

L'établissement des reporting de gestion des risques structurels est du ressort de cette Cellule ALM. L'analyse des reporting est présentée au Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la Banque en matière de gestion globale du bilan (liquidité, taux et change).

- **Les instances de gouvernance en matière de risques structurels**

Les Organes Internes

Le Comité d'Audit définit et valide les orientations d'Audit en matière de gestion des Risques Structurels. Il convient de noter que le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de Surveillance de SG Maroc, auquel il rend compte périodiquement. A ce titre, le Comité d'Audit valide les limites de Risques Structurels de SG Maroc.

La mise en œuvre des orientations stratégiques et le respect des limites opérationnelles de suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité Financier de SG Maroc, et est rapporté à la maison-mère à travers des reporting trimestriels réguliers.

Un ensemble d'objectifs stratégiques et opérationnels a été fixé au Comité Financier :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle ;
- Améliorer le coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et gérer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;
- Maîtriser les ratios de liquidité ;
- Développer la démarche de gestion Actif – Passif ;
- Sensibilité au risque de taux encadrée par un seuil d'alerte et une limite globale, par groupe de maturité (court terme, moyen terme, long terme), et par devises MAD et EUR.

Les Organes Externes

Le risque structurel de taux fait également l'objet d'un reporting périodique à Bank Al Maghrib. Ce reporting spécifique est établi trimestriellement depuis décembre 2007 pour BAM selon un modèle défini par le régulateur. SG Maroc diffuse à BAM un reporting social et un reporting consolidé. La maison-mère (Groupe Société Générale / DEVL) fixe pour ses implantations des niveaux de limites de risques de taux. Sensibilité encadrée respectivement par un seuil d'alerte/limite de :

- **MAD :**

- Seuil d'alerte à ± 196 MMAD depuis juin 2015 contre ± 185 MMAD auparavant.
- Limite maximale à ± 392 MMAD depuis juin 2015 contre ± 278 MMAD auparavant.

- **EUR :** Nouveaux seuils et limites de sensibilité notifiés par le Groupe en mars 2015 (puis décentrés le 26/06/2015)

		Global	CT	MT	LT
Seuils	Sup	3,5	1,0	2,0	3,0
	Inf	1,5	0	0	0
Limites	Sup	5	0	0	0
	Inf	0,5	-2,0	-1,0	0,0

- **Les Méthodologies employées par SG Maroc**



Cette partie traite des méthodes relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité telles que mises en oeuvre par SG Maroc. L'ensemble du bilan des différents périmètres d'analyse fait l'objet d'une gestion en termes de Risques Structurels. Ainsi, pour la modélisation des comptes de bilan, on adopte les méthodes suivantes :

- Comptes à vue (Comptes chèques/comptes courants créditeurs) : modèle statistique. Des back-testing sont régulièrement effectués (mise à jour du modèle en décembre 2015) ;
- Comptes sur carnets : modèle statistique ;
- Comptes à terme : détail du contrat ;
- Découverts (Comptes chèques/comptes courants débiteurs) de la clientèle : sur 1 an à 5 ans (en fonction de la cotation risque du client) ;
- Découverts (Comptes courants débiteurs) des Etablissements de Crédit : sur 12 mois ;
- Gestion propre (Capital, réserves, comptes de régularisation actifs et passifs, comptes de compensation, débiteurs et créditeurs divers, etc.) : Normes Groupe.

Pour la modélisation des *options cachées* :

- *Remboursements anticipés* : non modélisé car (i) leur volume est faible et (ii) ce ne sont pas véritablement des remboursements anticipés. Ils correspondent souvent à des dossiers qui sont ré-ouverts avec un capital initial identique au Capital restant du dossier initial et des conditions de taux et de maturités identiques ou quasi-identiques.
- *Taux de passage du taux variable au taux fixe* : non modélisé.

VII. Risque global de taux d'intérêt

Le risque global de taux d'intérêt

Méthode d'évaluation et de surveillance du risque de taux d'intérêts

Cette méthode se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...20ans et plus de 20 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés (calcul de leur VAN) en utilisant les taux de la courbe des BDT marché secondaire (à la date d'arrêt).

Le différentiel de cette VAN, calculée avec les taux actuels auxquels on applique une variation non plus de 1%, mais de 1 point de base (0.01%) multipliée par 100, permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Le mode de calcul est enrichi par la prise en compte de l'effet coupon. Toutefois, l'approche repose sur le calcul de la sensibilité d'une couverture parfaite du gap (et non pas sur le calcul de la sensibilité du gap généré par les tombées des postes de bilan et de hors bilan).

Par ailleurs, pour plus de précision, la translation de courbe est de 1 point de base (0.01%) et est ensuite multipliée par 100. SG Maroc distingue la sensibilité CT (maturités inférieures à 1 an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 5 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 5 ans) par le Groupe SG :

Depuis mars 2010, ces bandes de maturités sont fixées de la sorte :

- Court terme : de [0 mois à 1 an].
- Moyen terme : [1 -5 ans] contre [1-7ans] auparavant.
- Long terme : de [5 ans à l'infini] contre [7 ans à l'infini].

Observations sur les limites de Risque Structurel de taux

Seuils d'alerte et limites fixés en matière de risque de taux d'intérêts global et modalités de leurs révisions :

- Le seuil d'alerte (resp. limite) Groupe SG et SG MAROC de la sensibilité du bilan aux variations des taux est fixée à 18 MEUR – équiv. à 196 MMAD (resp. 36 MEUR équiv. A 392 MMAD). Ces intervalles ont été notifiés par la maison mère (DEVL/ SG France) le 26/06/2015 (pour entrée en application le 30/06/2015).



- Dépassement de limites : tout dépassement de limite doit faire l'objet d'explications et donner lieu à un plan d'actions correctif. A cet égard, l'exercice 2015 a vu la mise en place d'un plan d'actions pour le respect des limites en EUR par SG Maroc et qui s'est traduit par un recul de la sensibilité générée par les dépôts collectés dans le cadre de la contribution libératoire fin 2014.

Depuis mars 2010 jusqu'à aujourd'hui, la sensibilité au taux MAD est inférieure aux seuils et limites de sensibilité globales (périmètre Consolidation groupe SG). La sensibilité au taux EUR est en respect des bornes notifiées par Groupe, et ce depuis fin décembre 2015.

Outils informatiques utilisés

La solution informatique utilisée pour l'ALM est le logiciel Ambit FOCUS 2014.1 – Sungard (suite à la mise à jour menée courant T3-2014) alimenté par des requêtes sur les systèmes métier Delta & KONDOR (pour SG Maroc), et données de gestions SG Tanger Off Shore, Sogelease et Sogéfinancement pour les filiales consolidées.

La solution permet une grande flexibilité en termes de stress-scénarii, de gestion des maturités (time- bands), de gestion des périmètres d'analyse...

VIII. Risques opérationnels

1. Cadre général de gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et systèmes de la Société Générale Maroc, et leur gestion fait donc partie intégrante des fonctions de management à tous les niveaux. Elle repose, dans une large mesure, sur le dispositif de contrôle interne, comprenant notamment le contrôle permanent exercé par l'ensemble des directions de la banque, auquel s'ajoutent les missions du contrôle périodique.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, ce dispositif implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisés, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

A ce titre, la direction CPRO a pour mission de piloter et de maintenir un dispositif de gestion des Risques Opérationnels conforme aux exigences internes et réglementaires. Aussi, les équipes en charge de la gestion du RO ont-elles pour missions essentielles de :

Encadrer et structurer le dispositif d'analyse et de prévention des risques opérationnels et de lutte anti-fraude, à travers :

- La mise en place d'une approche basée sur l'analyse des risques au sein de chaque entité :
 - Evaluation des risques et de l'efficacité du dispositif de contrôle associé dans le cadre de l'exercice réglementaire biennal de RCSA (Risk and Control Self Assessment) ou d'un processus donné ;
 - Réalisation de stress tests (analyse de scénarios) pour des événements de risques majeurs.
- La mise à jour de la cartographie des risques opérationnels de la Banque ;
- La définition, la mise en place et l'animation du dispositif de collecte des événements de risques opérationnels ;
- La définition et la mise en place, en liaison avec les managers de directions opérationnelles, des KRI (Key Risk Indicators) prospectifs et proactifs et alerter la direction de l'entité en cas d'anomalie notable ;
- L'accompagnement des métiers dans le déploiement et l'animation d'un dispositif de lutte contre la fraude et la mise en place d'une cartographie des fraudes ;

Gérer les risques opérationnels constatés / avérés. A ce titre, le Département RO a pour mission de :

- Centraliser la collecte des événements de risques opérationnels : RO purs, RO liés à du risque de crédit (RORC) ou à du risque de marché (RORM) ;
- S'assurer de leur déclaration au fil de l'eau ainsi que de leur exhaustivité en effectuant les recoupements nécessaires sur la base des rapports DIG et des remontées de la Supervision Managériale, et en entretenant une étroite concertation/coordination avec les Directions concernées, notamment la Direction des Risques, la



Direction du Recouvrement, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Systèmes d'Informations, la Direction des Moyens Généraux.

Animer le dispositif de prévention des risques opérationnels et de lutte anti-fraude, en :

- Suivant les plans d'action d'atténuation des risques résultant de l'exercice RCSA ou des recommandations du contrôle périodique ;
- Animant le dispositif des correspondants RO (synthèse des événements collectés sur la période, diffusion de bonnes pratiques, rappel des règles de collecte des événements) ;
- Mettant en place et animant un dispositif de développement de la « Culture Risque » opérationnel auprès des collaborateurs (diffusion de bonnes pratiques, intervention terrain, formation/information des managers).

2. Dispositifs d'identification et d'évaluation des risques Opérationnels

L'identification et l'appréciation du RO constituent les fondamentaux d'un système de gestion du risque opérationnel efficace, nécessaire pour permettre à la SGMA d'adapter sa stratégie en matière de gestion du risque et d'allouer ainsi les ressources de manière pertinente.

A ce titre, le dispositif d'évaluation quantitative et qualitative du RO repose sur un ensemble de dispositifs dynamiques et complémentaires, détaillés ci-après :

• **L'auto évaluation des risques et des contrôles (ou RCSA)**

Le RCSA (Risk & Control Self Assessment) est au coeur du dispositif de pilotage des risques opérationnels mis en place au niveau de la SGMA. Cet exercice a pour but d'apprécier et d'évaluer l'exposition intrinsèque des activités aux risques opérationnels, de mesurer l'exposition aux risques résiduels et de proposer des améliorations des dispositifs de prévention et de protection. Il est piloté par la Direction CPRO qui décline la méthodologie RCSA du Groupe sur son périmètre, et qui organise des ateliers avec les métiers à couvrir, afin de :

- identifier et évaluer les risques opérationnels intrinsèques auxquels chaque activité est exposée (i.e. risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place permettant de réduire ces risques (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- identifier les vulnérabilités des dispositifs de prévention et de protection ;
- mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité après prise en compte des dispositifs de prévention et de protection (hors couvertures d'assurance) ;
- identifier et mettre en oeuvre, le cas échéant, des plans d'actions correctrices ;
- faciliter/accompagner la mise en place d'indicateurs clé de risque pertinents (KRI – Key Risk Indicators).

A l'issue des ateliers conduits, une consolidation est réalisée par le RRO afin de permettre notamment de :

- synthétiser les risques intrinsèques majeurs et les risques résiduels au niveau de la SGMA,
- identifier les plans d'actions qui viennent réduire ces risques majeurs,
- présenter au Management le profil de risque des entités de la SGMA.

• **Les indicateurs clés de risque (ou KRI : Key Risk Indicators)**

Un indicateur clé de risque (KRI) est une donnée objective et mesurable devant permettre d'évaluer un ou plusieurs risques clé et ainsi d'améliorer leur pilotage.

- 1) objective et mesurable signifie : quantifiable, facilement reproductible, documentée et auditable.
- 2) devant permettre d'évaluer (directement ou indirectement) un ou plusieurs risques clairement identifiés à partir du référentiel commun des Risques Opérationnels ou du Référentiel RCSA :

- soit par catégorie ou sous-catégorie d'événement, représentant les manifestations concrètes possibles des Risques Opérationnels d'une entité ;



- soit par facteur de risques : c'est à dire un élément de l'environnement et/ou de l'organisation qui contribue à la survenance d'un Risque Opérationnel. Il est lui-même rattaché à la ou les sous-catégories d'événement adéquates.

Le KRI a pour objectif d'alerter le management, aux différents niveaux de l'organisation de SGMA, sur les activités porteuses de risques opérationnels. Il permet de suivre l'exposition aux Risques Opérationnels.

Le suivi régulier des KRI complète l'évaluation de l'exposition de la banque aux Risques Opérationnels, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque intrinsèque ou résiduel ou de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière, une action correctrice ou un plan d'action ;

La tendance exprimée par les KRI permet notamment d'alerter sur les sources de risque de pertes opérationnelles potentielles. En cas de KRI en alerte (*i.e. dépassement de seuil sur la période ou variation significative*), une analyse est faite et le cas échéant, des plans d'actions correctives sont définis, mis en oeuvre et suivis par les entités.

En effet, le suivi des KRI permet de mettre en place les dispositifs de contrôle interne adéquats et nécessaires pour se prémunir des risques opérationnels qui peuvent se traduire par des pertes potentielles ou avérées qui devront être déclarées et comptabilisées.

Ces KRI sont mesurés trimestriellement, et font l'objet d'une présentation aux Comités du Contrôle Permanent et aux Comités d'audit et des comptes. Ils sont également remontés aux correspondants RO au niveau du Groupe SG dans le cadre des reporting portant sur le suivi des risques opérationnels.

• **La collecte des pertes internes**

La collecte des événements internes de risques opérationnels répond principalement à un objectif d'amélioration et de renforcement du dispositif de contrôle afin de réduire les occurrences de pertes provenant de la réalisation d'événements de risques opérationnels.

Ainsi, l'analyse, l'identification, et la surveillance des événements internes de RO sont fondamentales pour assurer une bonne maîtrise de l'exposition aux risques opérationnels de la SGMA. Collecter des données fiables et exhaustives permet de connaître et de suivre le coût de ses risques opérationnels liés soit aux défaillances opérationnelles, soit aux événements externes. L'analyse des causes de pertes permet d'identifier et de mettre en place les actions correctrices nécessaires et de limiter ainsi la récurrence de ces pertes.

Les données de pertes internes sont également utilisées pour nourrir les autres composantes du dispositif de maîtrise des risques opérationnels (bonne identification des risques dans le RCSA, adéquation des contrôles de supervision managériale, identification de KRI, chiffrage des analyses de scénarios et contrôle de la pertinence de ce chiffrage). Au titre de la collecte des pertes opérationnelles, le Département RO de la Direction CPRO :

- assure le suivi transversal des pertes de risque opérationnel et la cohérence d'ensemble du dispositif de collecte des pertes internes ;
- transmet les fiches RO à la Direction Financière pour comptabilisation des provisions et des pertes à caractère RO ;
- met en place les plans d'action adéquats en concertation avec les métiers et en assure le suivi ;
- alimente la base de gestion tenue pour le suivi des événements RO déclarés et assure la remontée Groupe, via CAROLINE, des pertes dont le montant est supérieur à 100 KMAD ;
- contrôle le bon fonctionnement des processus de déclaration et de validation des pertes internes ;
- produit les reportings à destination du Comité d'audit et des Comités trimestriels du Contrôle Permanent.

• **Les Analyses de Scénario (AS)**

La Banque, en cohérence avec les règles du Groupe, modélise des scénarios de pertes opérationnelles à forte sévérité (stress-tests) afin d'en mesurer la probabilité de survenance et les impacts financiers. Ces analyses de



scénario ont également pour objectif de définir les actions de prévention ou de diminution d'impact qui s'avèrent nécessaires pour se prémunir contre des risques à fréquence faible mais pouvant avoir des conséquences non négligeables pour les activités de la Banque.

Les AS sont déroulées chaque année au sein de la Banque et prennent en considération les situations les plus extrêmes et les plus défavorables.

Ainsi, l'analyse des pertes internes, le suivi régulier des KRI, l'exercice d'auto-évaluation des Risques et des Contrôles, ainsi que les Analyses de Scénario constituent un dispositif d'évaluation de l'exposition de la Banque aux risques opérationnels complet qui apporte une mesure quantitative et qualitative du risque.





PARTIE VIII. Faits Exceptionnels



A la date d'établissement du présent dossier, Société Générale Marocaine de Banques ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

La norme IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'entrée en vigueur de la norme aura un impact de classification sur plusieurs instruments financiers. Pour Société Générale Maroc, les principaux instruments financiers suivants ont été retenus :

Les actifs disponibles à la vente :

- Les instruments de dettes seront valorisés en coût amorti ;
- Les instruments de capitaux propres seront valorisés en juste valeur.

Les provisions sur prêts et créances :

- Les provisions collectives et durables seront supprimées et des provisions supplémentaires seront constatées par type de contrepartie.





PARTIE IX. Litiges et Affaires Contentieuses



A la date d'établissement de la présente note d'information, Société Générale Marocaine de Banques n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses majeures susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.





PARTIE X. *Annexes*





Annexe 1 : Données comptables et financières



I. Etats de synthèse – comptes sociaux

BILAN

ACTIF (en milliers de MAD)	2015	2016	2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 542 467	4 975 139	4 453 517
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 855 803	7 389 037	9 202 106
. A vue	4 418 436	1 823 781	2 680 069
. A terme	5 437 367	5 565 256	6 522 037
Créances sur la clientèle	56 386 269	56 129 171	60 044 566
. Crédits de trésorerie et à la consommation	17 933 537	16 491 548	18 279 796
. Crédits à l'équipement	16 488 048	16 540 355	18 120 924
. Crédits immobiliers	17 448 641	18 838 918	19 467 407
. Autres crédits	4 516 043	4 258 350	4 176 439
Créances acquises par affacturage	523 882	745 421	903 459
Titres de transaction et de placement	4 508 847	5 423 330	4 504 961
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 919 364	4 864 467	4 452 097
. Autres titres de créance	88 083	57 443	52 808
. Titres de propriété	501 400	501 420	56
Autres actifs	832 233	587 454	643 046
Titres d'investissement		-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		-	-
. Autres titres de créance		-	-
Titres de participation et emplois assimilés	1 219 766	1 267 178	1 321 728
Créances subordonnées		-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location		-	-
Immobilisations incorporelles	265 833	323 193	342 005
Immobilisations corporelles	1 237 701	1 239 170	1 232 506
Total de l'Actif	77 372 801	78 079 093	82 647 894



BILAN (Suite)

PASSIF (en milliers de MAD)	2015	2016	2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 286 897	944 240	1 384 932
. A vue	484 072	146 813	1 007 969
. A terme	1 802 825	797 427	376 963
Dépôts de la clientèle	57 813 006	58 591 610	61 755 880
. Comptes à vue créditeurs	35 998 051	38 857 995	42 002 563
. Comptes d'épargne	8 934 212	9 288 073	9 587 878
. Dépôts à terme	9 628 368	7 698 083	7 270 766
. Autres comptes créditeurs	3 252 375	2 747 459	2 894 673
Titres de créance émis	3 352 350	4 059 368	3 772 260
. Titres de créance négociables	3 352 350	4 059 368	3 772 260
. Emprunts obligataires		-	-
. Autres titres de créance émis		-	-
Autres passifs	1 258 393	1 331 432	1 905 380
Provisions pour risques et charges	941 993	1 052 739	938 540
Provisions réglementées		-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	3 390 357	3 387 381	3 392 342
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves et primes liées au capital	5 831 471	6 156 801	6 687 321
Capital	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Actionnaires. Capital non versé (-)		-	-
Report à nouveau (+/-)	13	4	1
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	448 321	505 518	761 238
Total du Passif	77 372 801	78 079 093	82 647 894



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En KMAD	2015	2016	2017
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 041 430	4 805 792	4 916 736
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits	187 210	202 582	256 461
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	3 521 268	3 387 136	3 315 854
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	276 014	157 633	126 912
4. Produits sur titres de propriété	151 342	181 340	205 453
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		-	-
6. Commissions sur prestations de service	465 680	505 348	558 626
7. Autres produits bancaires	439 915	371 753	453 430
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 259 398	1 262 149	1 002 846
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	41 057	25 318	10 287
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	603 796	724 403	436 504
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	354 747	261 241	255 114
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		-	-
12. Autres charges bancaires	259 798	251 187	300 941
III.PRODUIT NET BANCAIRE	3 781 031	3 543 643	3 913 890
13. Produits d'exploitation non bancaire	38 665	67 102	92 033
14. Charges d'exploitation non bancaire	33 535	31 219	33 927
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 866 856	1 866 693	2 004 451
15. Charges de personnel	918 135	948 834	979 100
16. Impôts et taxes	46 734	42 377	45 864
17. Charges externes	623 542	657 900	733 102
18. Autres charges générales d'exploitation	104 774	9 692	38 083
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	173 671	189 890	208 302



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Suite)

(en milliers de MAD)	2015	2016	2017
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 624 439	2 612 741	2 323 059
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 250 433	2 126 368	2 123 562
21. Pertes sur créances irrécouvrables	218 814	350 910	60 724
22. Autres dotations aux provisions	155 192	135 463	138 773
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 446 695	1 625 751	1 723 835
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 237 302	1 535 260	1 602 606
24. Récupérations sur créances amorties	17 093	6 443	20 543
25. Autres reprises de provisions	192 300	84 048	100 686
VII.RESULTAT COURANT	742 561	725 843	1 368 321
26. Produits non courants	557	1 027	42
27. Charges non courantes	10 873	595	223
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	732 245	726 275	1 368 140
28. Impôts sur les résultats	283 924	220 757	606 902
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	448 321	505 518	761 238
TOTAL PRODUITS	6 527 346	6 499 672	6 732 647
TOTAL CHARGES	6 079 025	5 994 154	5 971 409
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	448 321	505 518	761 238



ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de MAD)	2015	2016	2017
1. (+) Intérêts et produits assimilés	3 984 492	3 747 351	3 699 221
2. (-) Intérêts et charges assimilées	999 600	1 010 962	701 905
MARGE D'INTERET	2 984 892	2 736 389	2 997 316
3. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location			
4. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
Résultat des opérations de crédit-bail et de location			
5. (+) Commissions perçues	534 076	573 786	632 199
6. (-) Commissions servies	31 624	32 674	36 798
Marge sur commissions	502 452	541 112	595 401
7. (±) Résultat des opérations sur titres de transaction	14 997	4 780	3 617
8. (±) Résultat des opérations sur titres de placement	14 429	- 4 545	19 147
9. (±) Résultat des opérations de change	214 936	197 527	205 771
10. (±) Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	244 362	197 762	228 535
11. (+) Divers autres produits bancaires	163 380	188 432	215 844
12. (-) Diverses autres charges bancaires	113 055	120 052	123 212
PRODUIT NET BANCAIRE	3 781 031	3 543 643	3 913 884
13. (±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	1 787	6 978
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	38 665	67 102	85 055
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	33 535	31 219	33 927
16. (-) Charges générales d'exploitation	1 866 856	1 866 693	2 004 451
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 920 305	1 714 720	1 967 539
17. (±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 214 852	-935 575	- 561 137
18.(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	37 108	-53 202	- 38 087
RESULTAT COURANT	742 561	725 843	1 368 315
RESULTAT NON COURANT	-10 316	432	-181
19. (-) Impôts sur les résultats	283 924	220 757	606 902
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	448 321	505 518	761 238
20. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	173 671	189 890	208 302
21. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
22. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	119 927	90 206	129 453
23. (+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	-
24. (+) Dotations non courantes	-	-	-
25. (-) Reprises de provisions	143 435	63 303	90 206
26. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	22 677	36 541
27. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	33 535	494	6 978
28. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-	-
29. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-	-
30. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	632 019	700 128	965 268
31. (-) Bénéfices distribués	266 500	123 000	205 000
(±) AUTOFINANCEMENT	365 519	577 128	760 268



HORS BILAN

HORS BILAN (en milliers de MAD)	2015	2016	2017
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	21 777 250	21 831 302	21 525 563
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 467 874	4 765 505	3 419 813
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 969 656	4 475 256	5 137 458
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 339 720	12 590 541	12 968 292
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	7 776 062	8 851 232	10 166 957
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 088 256	1 068 390	1 118 850
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 696 211	6 380 103	7 038 377
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	991 595	1 402 739	2 009 730
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de MAD)	2015	2016	2017
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	6 320 675	6 243 761	6 420 772
2. (+) Récupérations sur créances amorties	17 093	6 443	20 543
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	39 432	45 452	48 802
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	3 883 836	3 874 889	3 326 840
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	47 444	33 961	35 795
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	1 863 820	1 864 547	2 002 803
7. (-) Impôts sur les résultats versés	283 924	220 757	606 902
I. Flux de trésorerie nette provenant du compte de produits et charges	298 175	301 502	517 777
Variation des :			
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 260 902	-2 466 766	1 813 069
9. (+) Créances sur la clientèle	704 166	-35 559	4 073 433
10. (+) Titres de transaction et de placement	-2 904 447	914 483	- 918 369
11. (+) Autres actifs	-41 958	-244 779	- 164 660
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location			
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 192 922	-1 342 657	440 692
14. (+) Dépôts de la clientèle	2 688 367	778 604	3 164 270
15. (+) Titres de créance émis	-3 369 343	707 018	- 287 108
16. (+) Autres passifs	-199 459	180 809	464 710
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	293 824	2 156 395	- 1 020 909
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	591 999	2 457 897	- 503 132
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières			11 424
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 800	22 677	36 541
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	19 778	47 412	54 550
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	259 029	58 829	12 148
21. (+) Intérêts perçus			
22. (+) Dividendes perçus	150 146	181 340	205 242
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-126 861	97 776	186 509
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	800 000		
24. (+) Emission de dettes subordonnées			
25. (+) Emission d'actions			
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés			
27. (-) Intérêts versés			
28. (-) Dividendes versés	266 500	123 000	205 000
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	533 500	-123 000	- 205 000
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	998 638	2 432 672	- 521 622
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 543 829	2 542 467	4 975 139
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 542 467	4 975 139	4 435 517



ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2017		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2016		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT DES DEROGATIONS		
AU 31/12/2015		
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant



ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES		
DU 1ER JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant



CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2017

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	3 455 908		576 839	525 792	4 558 539	5 797 363
Valeurs reçues en pension		799 962			799 962	
- Au Jour Le Jour		799 962			799 962	
- A Terme						
Prêts de trésorerie			2 949 453	1 219 076	4 168 529	2 331 779
- Au Jour Le Jour			70 547	680 915	751 462	110 033
- A Terme			2 878 906	538 161	3 417 067	2 221 747
Prêts financiers			2 939 686		2 939 686	3 237 021
Autres créances		143 415	14 149	2 260	159 824	107 457
Intérêts courus à recevoir			31 474		31 474	33 663
Créances en souffrance						
Total	3 455 908	943 377	6 511 600	1 747 128	12 685 014	11 507 282



CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2016

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	4 118 245		852 843	826 274	5 797 363	3 400 094
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie			2 310 395	21 385	2 331 779	5 549 572
- Au Jour Le Jour			110 033		110 033	2 545 712
- A Terme			2 200 362	21 385	2 221 747	3 003 860
Prêts financiers			3 237 021		3 237 021	2 331 283
Autres créances		103 653	1 336	2 468	107 457	82 087
Intérêts courus à recevoir			33 663		33 663	46 469
Créances en souffrance						
Total	4 118 245	103 653	6 435 257	850 127	11 507 282	11 409 505



CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT 31 DECEMBRE 2015

en milliers de DH

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	1 553 699	2	673 815	1 175 578	3 400 094	2 930 795
Valeurs reçues en pension						
- Au Jour Le Jour						
- A Terme						
Prêts de trésorerie		3 079 295	2 079 430	390 847	5 549 572	<u>2 755 470</u>
- Au Jour Le Jour		2 150 000	24 432	371 280	2 545 712	<u>600 123</u>
- A Terme		929 295	2 054 998	19 567	3 003 860	<u>2 155 347</u>
Prêts financiers			2 331 283		2 331 283	<u>2 396 558</u>
Autres créances		74 898	7 189		82 087	89 670
Intérêts courus à recevoir			46 469		46 469	<u>73 500</u>
Créances en souffrance						
Total	1 553 699	3 154 195	5 138 186	1 563 425	11 409 505	8 245 993



CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2017

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2017	31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	880 986	913 720	12 329 960	483 197	14 607 863	13 373 453
- Comptes à vue débiteurs	80 986	2 312	5 854 030	483 197	6 420 524	6 970 519
- Créances commerciales sur le Maroc			3 114 015	0	3 114 015	2 870 320
- Crédits à l'exportation			68 847		68 847	106 882
- Autres crédits de trésorerie	800 000	911 409	3 293 068	0	5 004 477	3 425 732
CREDITS A LA CONSOMMATION				3 626 492	3 626 492	3 079 065
CREDITS A L'EQUIPEMENT	5 620 835		11 534 017	751 218	17 906 070	16 376 611
CREDITS IMMOBILIERS			2 920 336	16 475 515	19 395 850	18 775 486
AUTRES CREDITS			1 000 577	39 060	1 039 637	586 433
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			903 459		903 459	745 421
INTERETS COURUS A RECEVOIR				331 850	331 850	266 206
CREANCES EN SOUFFRANCE		4 118	2 347 711	784 973	3 136 802	3 671 917
- Créances pré-douteuses			366 766	497 444	864 210	961 299
- Créances douteuses		23	761 408	9 019	770 450	1 050 918
- Créances compromises		4 095	1 219 537	278 510	1 502 141	1 659 700
TOTAL	6 501 820	917 839	31 036 060	22 492 306	60 948 025	56 874 592



CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2016

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2016	31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	2 764 929	803 022	9 148 115	657 387	13 373 453	15 212 573
- Comptes à vue débiteurs	2 264 928	1 095	4 134 386	570 110	6 970 519	8 976 899
- Créances commerciales sur le Maroc			2 837 057	33 264	2 870 320	2 369 895
- Crédits à l'exportation			106 882		106 882	113 566
- Autres crédits de trésorerie	500 001	801 927	2 069 791	54 014	3 425 732	3 752 213
CREDITS A LA CONSOMMATION				3 079 065	3 079 065	2 659 306
CREDITS A L'EQUIPEMENT	4 198 944		12 065 608	112 059	16 376 611	16 244 928
CREDITS IMMOBILIERS			3 004 277	15 771 210	18 775 486	17 309 970
AUTRES CREDITS			239 518	346 915	586 433	931 459
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			745 421		745 421	523 882
INTERETS COURUS A RECEVOIR				266 206	266 206	443 449
CREANCES EN SOUFFRANCE		4 110	2 425 135	1 242 672	3 671 917	3 584 584
- Créances pré-douteuses			376 495	584 804	961 299	800 709
- Créances douteuses		22	809 655	241 241	1 050 918	1 138 451
- Créances compromises		4 088	1 238 985	416 627	1 659 700	1 645 424
TOTAL	6 963 873	807 132	27 628 074	21 475 513	56 874 592	56 910 151



CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2015

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/2015	31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	2 181 092	23 786	11 452 153	1 555 542	15 212 573	14 762 957
- Comptes à vue débiteurs	1 581 091	23 786	5 831 168	1 540 854	8 976 899	9 291 309
- Créances commerciales sur le Maroc			2 356 840	13 055	2 369 895	2 529 611
- Crédits à l'exportation			113 566		113 566	91 153
- Autres crédits de trésorerie	600 001		3 150 579	1 633	3 752 213	2 850 884
CREDITS A LA CONSOMMATION				2 659 306	2 659 306	2 478 909
CREDITS A L'EQUIPEMENT	3 399 198		12 274 904	570 826	16 244 928	15 655 776
CREDITS IMMOBILIERS			2 252 928	15 057 042	17 309 970	17 000 314
AUTRES CREDITS			368 224	563 235	931 459	1 090 038
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE			523 882		523 882	329 778
INTERETS COURUS A RECEVOIR				443 449	443 449	405 088
CREANCES EN SOUFFRANCE		84	2 361 998	1 222 502	3 584 584	4 483 125
- Créances pré-douteuses			482 107	318 602	800 709	1 500 021
- Créances douteuses		32	684 797	453 622	1 138 451	2 065 920
- Créances compromises		52	1 195 094	450 278	1 645 424	917 184
TOTAL	5 580 290	23 870	29 234 089	22 071 902	56 910 151	56 205 985



TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES 2017								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2017	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				1 100 433	1 100 936			
SOGELEASE	ACTIVITES FINANCIERES	250 600	100%	250 600	250 600	31/12/2016	800 210	17 841
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,94%	999	999	31/12/2016	24 557	23 449
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	56,61%	59 443	59 443	31/12/2016	212 994	16 905
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	100,00 %	14 999	14 999	31/12/2016	40 860	24 094
SOGECONTACT	CENTRE D'APPEL	300	100,00 %	300	300	31/12/2016	1 105	104
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,94%	999	999	31/12/2016	1 626	517
FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	100,00%	50 000	50 000	31/12/2016	52 996	-1 312
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	75,53%	182 002	182 002	31/12/2016	142 577	18 083
ATHENA COURTAGES	ASSURANCE	300	97,00%	291	291	31/12/2016	48 333	48 003
SG BANQUE OFFSHORE	BANQUE	500	99,92%	4 808	5 311	31/12/2016	94 594	17 574
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	60,00%	30 000	30 000	31/12/2016	51 860	-746
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	167 025	19,97%	502 990	502 990	31/12/2016	310 869	30 403
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2016	13 201	4 522
B - Autres titres de participation				127 884	118 734			
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000		392	392	31/12/2015	81 355	-217
FINEA	ACTIVITES FINANCIERES	180	0,32%	224	224	31/12/2016	207 631	48 047
LESIEUR AFRIQUE	INDUSTRIE MINIERE	276 315	0,03%	758	758	31/12/2016	738	
CELLULOSE DU MAROC	AGRO ALIMENTAIRE	700 484	0,95%	8 749	0	31/12/2015	-204 520	-15 831
GPBM SCI	INDUSTRIE DE PAPIER	19 005	6,67%	1 267	1267	31/12/2015		
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1840	31/12/2015		
RECOURS	SOCIETE DE RECouvreMENT	2 500		250	0	31/12/2015		
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	44 513		22	22	31/12/2015	613 893	65 375
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE			6 530	6530	31/12/2015	28 986	-4 474
SG ATS	ACTIVITES INFORMATIQUES	2		2	2	31/12/2015	4 444	2 098
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES			54 221	54 221	31/12/2015	82 982	-46 667
SAHAM SSISTANCE	ASSURANCE			0	0	31/12/2015	129 554	31 847
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1229	31/12/2015	112 100	10 389
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2015	278 223	8 529
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2015	246 694	127 709
ECOPARC DE BERRECHID	ZONE INDUSTRIELLE	55 000	0,02%	11 000	11 000	31/12/2015		
SOGEPIB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2016	24 086	4 571
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5339	5339	31/12/2015	-90 482	31 919
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	1000		990	990	31/12/2015		
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	1000	31/12/2015		
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES			999	999	31/12/2015		
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000		300	300	31/12/2013	7 527	-372
BVC	ACTIVITES FINANCIERES	387 518	3%	11 765	11765			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			154	3	31/12/2015		
SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	0,06%	59	59	31/12/2015		
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999	31/12/2015		
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999	31/12/2015		
SOGEPOS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000	13,20%	4 622	4 622	31/12/2016	43 258	7 898
FCP INVEST EQUILIBRE				999	999			
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES			900	900	31/12/2015		
SGABS		500	0,05%	25	25			
C - Emplois assimilés				102 059	102 059			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724			
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS			101 335	101 335			
Total Général				1 330 375	1 321 728			



TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES 2016								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2016	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				1 101 229	1 101 229			
SOGLEASE	ACTIVITES FINANCIERES	250 600	100%	250 600	250 600	31/12/2016	800 210	17 841
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,90%	999	999	31/12/2016	24 557	23 449
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	56,61%	59 443	59 443	31/12/2016	212 994	16 905
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2016	40 860	24 094
SOGCONTACT	CENTRE D'APPEL	300	100%	300	300	31/12/2016	1 105	104
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,90%	999	999	31/12/2016	1 626	517
FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	100%	50 000	50 000	31/12/2016	52 996	-1 312
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCE	231 750	78,53%	182 002	182 002	31/12/2016	142 577	18 083
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2016	48 333	48 003
SG BANQUE OFFSHORE	BANQUE	500		5 037	5 037	31/12/2016	94 594	17 574
SOGEFINANCEMENT	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	60%	30 000	30 000	31/12/2016	51 860	-746
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	1 670 250	18,77%	502 990	502 990	31/12/2016	310 869	30 403
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2016	13 201	4 522
B - Autres titres de participation				117 316	108 170			
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	392	31/12/2015	81 355	-217
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	180	0,32%	224	224	31/12/2015	207 631	48 047
MANAGEM	INDUSTRIE MINIERE	850 772		4 447	4 447	31/12/2013	19 591	
LESIEUR AFRIQUE	AGRO ALIMENTAIRE	276 315	0,03%	758	758	31/12/2013	738	
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE DE PAPIER	700 484	0,95%	8 749	-	31/12/2015	-204 520	-15 831
GPBM SCI	ACTIVITES FINANCIERES	19 005	6,67%	1 267	1 267	31/12/2015		
INTERBANK	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2015		
RECOURS	SOCIETE DE RECOURVEMENT	2 500		250	-	31/12/2015		
SANOFI PHARMA MAROC	INDUSTRIES CHIMIQUES	44 513		22	22	31/12/2015	613 893	65 375
SETTAPARK	ZONE INDUSTRIELLE	40 000	16,33%	6 530	6 530	31/12/2015	28 986	-4 474
SG ATS	ACTIVITES INFORMATIQUES	2 200	0,09%	2	2	31/12/2015	4 444	2 098
PME CROISSANCE	ACTIVITES FINANCIERES	435 435	13,80%	40 237	40 237	31/12/2015	82 982	-46 667
ISAAF-MONDIALE ASSISTANCES	ASSURANCE	-		-	-	31/12/2015	129 554	31 847
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229	31/12/2015	112 100	10 389
MAROCLEAR	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2015	278 223	8 529
BOURSE DE CASABLANCA						31/12/2015		
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2015	246 694	127 709
ECOPARC DE BERRECHID	ZONE INDUSTRIELLE	55 000	0,02%	11 000	11 000	31/12/2015		
SOGEPB	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2015	24 086	4 571
ACMAR	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	5 339	31/12/2015	-90 482	31 919
EXP Service	ACTIVITES INFORMATIQUES	90 000		-	-	31/12/2013	34 642	-1 868
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		990	990	31/12/2015		
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	1 000	31/12/2015		
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES			999	999	31/12/2015		
PORTNET	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000		300	300	31/12/2013	7 527	-372
BVC	ACTIVITES FINANCIERES	387 518		11 765	11 765			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			147	-	31/12/2015		
SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	0,06%	59	59	31/12/2015		
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999	31/12/2015		
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		999	999	31/12/2015		
SOGEPoS	ZONE INDUSTRIELLE	35 000	13,20%	4 622	4 622	31/12/2015	43 258	7 898
FCP SG CASH Garantie	ACTIVITES FINANCIERES			900	900	31/12/2015		
C - Emplois assimilés				57 779	57 779			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724			
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS			57 055	57 055			
Total Général				1 276 324	1 267 178			



TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES 2015								
Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en % 31/12/2015	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
A - Participations dans les entreprises liées				1 101 231	1 101 231			
SOGELEASE	ACTIVITES FINANCIERES	140 000	100%	250 600	250 600	31/12/2014	454 726	25 282
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,92%	999	999	31/12/2014	17 886	16 782
INVESTIMA	GESTION VALEURS MOBILIERES	105 000	48,04%	59 443	59 443	31/12/2014	205 575	17 421
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMEDIATION BOURSIERE	15 000	99,99%	14 999	14 999	31/12/2014	16 765	-775
SOGECAPITAL PLACEMENT	CENTRE D'APPEL	300	99,83%	300	300	31/12/2014	1 659	-632
FONCIMMO	GESTION D'ACTIFS	1 000	99,94%	999	999	31/12/2014	1 957	855
LA MAROCAINE VIE	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS	50 000	99,99%	50 000	50 000	31/12/2014	53 399	-1 650
ATHENA COURTAGE	ASSURANCE	300	25,82%	182 002	182 002	31/12/2014	452 255	47 547
SG BANQUE OFFSHORE	ASSURANCE	300	97%	291	291	31/12/2014	42 294	41 938
SOGEFINANCEMENT	BANQUE	500	99,92%	5 608	5 608	31/12/2014	8 815	2 940
CREDIT EQDOM	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2014	55 806	3 307
ALD AUTOMOTIVE	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	19,97%	502 990	502 990	31/12/2014	1 503 019	166 835
B - Autres titres de participation				96 847	85 911			
DAR AD-DAMANE	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	15,00%	3 000	3 000	31/12/2014	104 539	20 000
CMM	ACTIVITES FINANCIERES	231 750					1 493 946	465 195
MANAGEM	ACTIVITES FINANCIERES	75 000	0,63%	392	391	31/12/2013	82 659	1 211
LESIEUR AFRIQUE	ACTIVITES FINANCIERES	850 772	0,32%	224	224	31/12/2013	153 106	24 599
CELLULOSE DU MAROC	INDUSTRIE MINIERE	276 315		4 447	4 447	31/12/2013	19 591	
GPBM SCI	AGRO ALIMENTAIRE	700 484	0,03%	758	758	31/12/2013	738	
INTERBANK	INDUSTRIE DE PAPIER	19 005	0,95%	8 748	0	31/12/2013	100 998	192 127
RECOURS	ACTIVITES FINANCIERES	11 500	6,67%	1 267	1 267	31/12/2013		
SANOFI PHARMA MAROC	ACTIVITES FINANCIERES	2 500	16,00%	1 840	1 840	31/12/2013	24 995	11 350
SETTAPARK	SOCIETE DE RECOUVREMENT	44 513		250	0	31/12/2013		
SG ATS	INDUSTRIES CHIMIQUES			22	22	31/12/2013	491 239	59 317
PME CROISSANCE	ZONE INDUSTRIELLE			6 530	6 530		39 101	899
ISAAF-MONDIALE ASSISTANCES	ACTIVITES FINANCIERES			1	0			
SMAEX	ACTIVITES FINANCIERES			28 833	28 833		84	3
MAROCLEAR	ASSURANCE			0	0	31/12/2013	-	-
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	ACTIVITES FINANCIERES	37 450	3,28%	1 229	1 229	31/12/2013	93 305	12 668
ECOPARC DE BERRECHID	ACTIVITES FINANCIERES	20 000	0,17%	351	351	31/12/2013	257 738	
SOGEPB	ACTIVITES FINANCIERES	98 200	11,20%	11 000	11 000	31/12/2013	246 694	127 709
ACMAR	ZONE INDUSTRIELLE	55 000	0,02%	11 000	11 000			
EXP Service Maroc	ZONE INDUSTRIELLE	18 000	5,00%	900	900	31/12/2013	24 029	4 999
FCP SG Cash Plus	ACTIVITES FINANCIERES	50 000	10,00%	5 339	5 339	31/12/2013	84 845	32 443
SG EPARGNE PLUS	ACTIVITES INFORMATIQUES	90 000		2 700	1 015	31/12/2013	34 642	1 868
FCP SG COURT TERME OBLIG	ACTIVITES FINANCIERES	1 000		990	990			
PORTNET	ACTIVITES FINANCIERES			1 000	925			
SWIFT INDICE	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	ACTIVITES INFORMATIQUES	6 000		300	273	31/12/2013	5 463	372
FCP SG OPTIMAL PLUS	ACTIVITES FINANCIERES			149	0			
F.C.P. SG ACTIONS PLUS	ACTIVITES FINANCIERES	1 000	0,06%	59	59			
SOGEPoS	ACTIVITES FINANCIERES			999	999			
FCP SG CASH Garantie	ZONE INDUSTRIELLE	35 000	13,20%	4 622	4 622	31/12/2013	36 711	1 915
C - Emplois assimilés	ACTIVITES FINANCIERES			900	900			
C/C SCI GPBM	ACTIVITES FINANCIERES			724	724			
C/C FONCIMMO	COMMERCE BIENS IMMOBILIERS			31 900	31 900			
Total Général				1 230 702	1 219 766			



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2017 AU 31/12/2017 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
créances en souffrance										
Immobilisations données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2016 AU 31/12/2016 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructurés										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant



IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

DU 01/01/2015 AU 31/12/2015 en milliers de DH

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Cumul des provisions	Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amo.	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions		
Immobilisations données en crédit-bail et En location avec option d'achat										
CB sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- CB mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- CBI en cours										
- CBI loué										
- CBI non loué après résiliation										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
créances en souffrance										
imo données en location simple										
biens mobiliers en location simple										
biens immobiliers en location simple										
loyers courus à recevoir										
loyers restructures										
loyers impayés										
loyers en souffrance										
total										

Néant



En MAD		Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles relatif à l'exercice 2017							
Nature Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements. Et/ou prov début de l'ex.	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immo. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	833 303 420,10	79 125 663,53		912 429 083,63	512 234 787,23	60 314 647,51		572 549 434,74	339 879 649
- Droit au bail	140 565 948,00			140 565 948,00					140 565 948
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	692 737 472,10	79 125 663,53		771 863 135,63	512 234 787,23	60 314 647,51		572 549 434,74	199 313 701
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 233 994 655,93	146 135 292,71	16 756 866,62	3 363 373 083,02	1 992 700 228,55	147 986 954,03	11 950 829,03	2 128 736 353,21	1 234 636 729
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 451 093 151,50	53 196 500,19	12 998 977,04	1 491 290 674,65	730 220 707,61	48 226 149,21	9 689 461,66	768 757 395,16	722 533 279
- Terrain d'exploitation	115 893 516,78	1 503 950,41		117 397 470,19					117 397 470
- Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 335 199 634,72	51 692 546,78	12 998 977,04	1 373 893 204,46	730 220 707,61	48 226 149,21	9 689 461,66	768 757 395,16	605 135 809
- Immeubles d'exploitation, Logements de fonction									
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	437 193 663,36	26 859 784,46	1 994 962,24	462 058 485,58	288 927 790,68	35 126 806,36	831 367,53	323 223 229,51	138 835 256
- Mobilier de bureau d'exploitation	253 316 597,97	4 296 868,22		257 613 466,19	184 739 676,95	11 439 338,16		196 179 015,11	61 434 451
- Matériel de bureau d'exploitation									
- Matériel informatique	183 790 364,36	22 554 366,70	1 994 962,24	204 349 768,84	104 143 408,11	23 687 468,21	831 367,53	126 999 508,79	77 350 260
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	86 701,02	8549,54		95 250,56	44 705,62			44 705,62	50 545
- Autres matériels d'exploitation									
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES EXPL	1 044 855 422,83	60 950 385,35	1 762 927,34	1 104 042 880,84	798 890 557,57	59 116 560,81	1 430 000,18	856 577 118,21	247 465 763
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPL	300 852 418,24	5 128 622,71		305 981 040,95	174 661 172,70	5 517 437,64		180 178 610,34	125 802 431
- Terrains hors exploitation	25 398 269,00			25 398 269,00				-	25 398 269
- Immeubles hors exploitation	76 955 407,30			76 955 407,30	45 356 127,99	2 826 437,56		48 182 565,55	28 772 842
- Mobilier et matériel hors exploitation	19 138 096,09	1 138 824,92		20 276 921,01	18 749 975,52	469 112,73		19 219 088,25	1 057 833
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	179 360 645,85	3 989 797,79		183 350 443,64	110 555 069,19	2 221 887,75		112 776 956,54	70 573 487
Total	4 067 298 076,03	225 260 356,24	16 756 866,62	4 275 802 165,65	2 504 935 015,78	208 301 601,54	11 950 829,37	2 701 285 787,95	1 574 516 378



PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU 1er JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

en MAD

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
29/08/2017	LOCAL COMMERCIAL - Agence OASIS	8 582 577,40	6 036 347,25	2 546 229,79	31 500 000,00	28 652 275,75	
29/08/2017	MATERIEL INFORMATIQUE - Agence OASIS	55 637,72	55 637,72				
29/08/2017	INSTALLATIONS INFORMATIQUES - Agence OASIS	1 356,59	855,33	501,26			
29/08/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - Agence OASIS	1 103 539,18	802 545,97	300 993,21			
02/05/2017	APPARTEMENT DE FONCTION - RUE DE MARCHE MAARIF 1	700 000,00	700 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	
11/10/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - APPARTEMENT DE FONCTION - RUE DE MARCHE MAARIF 2	700 000,00	700 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	
11/10/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - APPARTEMENT DE FONCTION - RUE DE MARCHE MAARIF 2	16 045,12	16 045,12				
03/08/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - BIN ELOUIDANE	666 400,00	495 357,33	171 042,67	1 100 000,00	928 957,33	
03/08/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - BIN ELOUIDANE	25 650,00	25 650,00				
12/09/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - QUARTIER RACINE EL KHAIR	2 350 000,00	1 757 757,08	592 242,92	3 700 000,00	3 076 324,38	
12/09/2017	AGENCEMENT AMENAGEMENT ET INSTALLATION - QUARTIER RACINE EL KHAIR	616 336,46	584 903,76	31 432,70			
29/12/2017	MATERIEL INFORMATIQUE	1 939 324,52	775 729,81	1 163 594,71	2 146 645,28	983 050,07	
TOTAL		16 756 866,62	11 950 829,37	4 806 037,25	41 346 645,28	36 540 608,03	0



Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire

Au 31/12/2017		en milliers de DH		
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
10	26 189 500	19 134 110	7 002 440	53 000

Au 31/12/2016		en milliers de DH		
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
10	23 631 383	17 206 883	6 371 500	53 000

Au 31/12/2015		en milliers de DH		
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		crédits par décaissement	crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
7	15 961 944	10 426 931	5 532 013	3 000



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Établissements de crédits et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs			187 968	354 614	542 582	124 817
Valeurs données en pension	0					
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunt de trésorerie	0			721 122	721 122	712 859
- au jour le jour				453 134	453 134	
- à terme				267 987	267 987	712 859
Emprunts financiers					0	10 314
Autres dettes	11	109 505	11 679		121 219	91 839
Intérêts courus à payer			10		10	4 411
TOTAL	11	109 505	199 657	1 075 735	1 384 933	944 240



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Établissements de crédits et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs			100 728	24 088	124 817	298 714
Valeurs données en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunt de trésorerie				712 859	712 859	1 623 585
- au jour le jour						
- à terme				712 859	712 859	1 623 585
Emprunts financiers	1 053		9 261		10 314	115 635
Autres dettes		79 428	12 411		91 839	217 590
Intérêts courus à payer			4 411		4 411	31 373
TOTAL	1 053	79 428	126 811	736 947	944 240	2 286 897



DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de dirhams

Dettes	Établissements de crédits et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs			238 136	60 578	298 714	252 649
Valeurs données en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunt de trésorerie	1 300 000			323 585	1 623 585	600 000
- au jour le jour						
- à terme	1 300 000			323 585	323 585	
Emprunts financiers	3 517		19 692	92 426	115 635	156 372
Autres dettes		206 268	11 323		217 590	59 118
Intérêts courus à payer	23 253		8 086	34	31 373	25 836
TOTAL	1 326 770	206 268	277 237	476 622	2 286 897	1 093 975



DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2017	31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	361 191	204 213	14 193 680	27 243 479	42 002 563	38 857 995
COMPTE D'EPARGNE				9 587 877	9 587 877	9 288 073
DEPOTS A TERME			840 349	6 351 507	7 191 856	7 603 191
AUTRES COMPTES CREDITEURS	74	42 406	875 400	1 976 792	2 894 672	2 747 459
INTERETS COURUS A PAYER				78 912	78 912	94 892
TOTAL	361 265	246 619	15 909 429	45 238 567	61 755 880	58 591 610

DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2016	31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	8 235	358 541	12 661 508	25 829 711	38 857 995	35 997 878
COMPTE D'EPARGNE				9 288 073	9 288 073	8 934 212
DEPOTS A TERME		15 803	593 121	6 994 266	7 603 191	9 492 084
AUTRES COMPTES CREDITEURS	74	34 696	847 608	1 865 081	2 747 459	3 252 548
INTERETS COURUS A PAYER				94 892	94 892	136 284
TOTAL	8 309	409 040	14 102 238	44 072 023	58 591 610	57 813 006



DEPOTS DE LA CLIENTELE						
DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/2015	31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	3 297	176 930	11 546 694	27 270 957	35 997 878	33 935 801
COMPTE D'EPARGNE				8 934 212	8 934 212	8 522 990
DEPOTS A TERME		1 087 000	971 743	7 433 341	9 492 084	9 512 572
AUTRES COMPTES CREDITEURS	74	21 745	1 022 252	2 208 477	3 252 548	3 020 454
INTERETS COURUS A PAYER				136 284	136 284	132 822
TOTAL	3 371	1 285 675	13 540 689	42 983 271	57 813 006	55 124 639



PROVISIONS 2017							
En milliers de dirhams							
PROVISIONS	Encours 31/12/2016	Dotations	Reprises	Reprise devenues disponible	Ecart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2017
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	5 780 379	1 978 816	32 558	1 508 279		731	6 219 090
Créances sur les établissements de crédit et assimilés							
Créances sur la clientèle	5 756 409	1 977 882	32 558	1 502 081		731	6 200 383
Titres de placement	14 818	935		6 198			9 554
Titres de participation et emplois assimilés	9 153					0	9 153
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1 052 739	284 453	5 645	163 008		- 230 000	938 539
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	229 142	120 819		67 967			281 994
Provisions pour risques de change							
Provisions pour risques généraux	626 806	129 453		90 206		- 230 000	436 054
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires							
Provisions pour autres risques et charges	196 791	34 181	5 645	4 835			220 492
Provisions réglementées							
TOTAL GENERAL	6 833 119	2 263 270	38 204	1 671 286		- 229 269	7 157 629



PROVISIONS 2016							
En milliers de dirhams							
PROVISIONS	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Reprise devenues disponible	Ecart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2016
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	5 233 739	1 950 483	323 939	1 080 180		272	5 780 379
Créances sur les établissements de crédit et assimilés							
Créances sur la clientèle	5 222 571	1 953 856	323 939	1 078 352		272	5 756 409
Titres de placement	232	14 627		41		0	14 818
Titres de participation et emplois assimilés	10 940			1 787		0	9 152
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	941 995	325 975	7 302	207 929		1	1 052 739
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	199 205	162 907		132 969		1	229 144
Provisions pour risques de change							
Provisions pour risques généraux	598 117	90 206		61 516			626 807
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires							
Provisions pour autres risques et charges	144 673	72 862	7 302	13 444			196 789
Provisions réglementées							
TOTAL GENERAL	6 175 734	2 276 458	331 241	1 288 109		276	6 833 119



PROVISIONS 2015							
En milliers de dirhams							
PROVISIONS	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Reprise devenues disponible	Ecart de conversion	Autres variations	Encours 31/12/2015
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR	4 360 206	2 081 489	167 214	1 040 373	-3	-367	5 233 739
Créances sur les établissements de crédit et assimilés							
Créances sur la clientèle	4 349 165	2 081 311	167 214	1 040 325		-367	5 222 571
Titres de placement		57					57
Titres de participation et emplois assimilés	11 040	121		48	-3		11 110
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	839 882	324 136	27 995	194 027		1	941 995
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	95 973	133 003		29 770		1	199 205
Provisions pour risques de change							
Provisions pour risques généraux	621 577	119 927		143 387			598 117
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires							
Provisions pour autres risques et charges	122 332	71 206	27 995	20 870			144 673
Provisions réglementées							
TOTAL GENERAL	5 200 088	2 405 625	195 209	1 234 400	-3	-366	6 175 734



VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE

AU 31 /12/2017

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	200		
Autres titres	1 264 264		
Hypothèques	60 906 949		
Autres valeurs et sûretés réelles	27 059 370		
TOTAL	89 230 783		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 600		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	0		
TOTAL	38 600		



VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE

AU 31 /12/2016

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	200		
Autres titres	1 827 791		
Hypothèques	31 855 539		
Autres valeurs et sûretés réelles	16 826 886		
TOTAL	50 510 416		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 600		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	38 600		



VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIE			
AU 31 /12/2015			
en milliers de DH			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	200		
Autres titres	859 547		
Hypothèques	26 154 561		
Autres valeurs et sûretés réelles	12 534 394		
TOTAL	39 548 702		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 600		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	38 600		



REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				
AU 31 DECEMBRE 2017				
Montant du capital: 2 050 000 000 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé -				
Valeur nominale des titres : 100 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,5%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy 92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 780 020	11 794 356	57,53%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	3 075 186	3 060 850	14,93%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%



REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				
AU 31 DECEMBRE 2016				
Montant du capital: 2 050 000 000 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé -				
Valeur nominale des titres : 100 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Société DEVECO SOUSS	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
SOCIETE GENERALE	Tour Société Générale 17.Cours Valmy 92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 687 418	11 780 020	57,46%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	3 167 788	3 075 186	15,00%
Total		20 500 000	20 500 000	20 500 000



REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				
AU 31 DECEMBRE 2015				
Montant du capital: 2 050 000 000 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé -				
Valeur nominale des titres : 100 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
SOCIETE GENERALE	C/°CARROSSERIE M'ZALI 197, BD DE LA GIRONDE - CASABLANCA	5 644 794	5 644 794	27,54%
Société DEVECO SOUSS	Tour Société Générale 17.Cours Valmy 92.972 PARIS LA DEFENSE France	11 687 416	11 687 418	57,01%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	—	3 167 790	3 167 788	15,45%
Total		20 500 000	20 500 000	100,00%



DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2017	
I – DATATION	
. Date de clôture (1)	
	29/12/2017
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	
	20 JANVIER 2018
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables



DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2016	
I – DATATION	
. Date de clôture (1)	30 DECEMBRE 2016
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31 MARS 2017
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables



DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS 2015	
I – DATATION	
. Date de clôture (1)	31 DECEMBRE 2015
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	20 JANVIER 2016
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II - EVENEMENT NES POSTERIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables



II. ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES - IFRS -

NORMES COMPTABLES APPLIQUEES PAR LE GROUPE :

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1er janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1er janvier 2008.

1.1 CONSOLIDATION :

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers.

L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Les cas d'exception sont :

- La détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- L'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- Le caractère significatif.

Regroupement d'entreprises:

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement :

Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Droit de vote > 40%
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence :

Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- Droit de vote compris entre 15% et 40%
- Part dans la situation nette > 0.5% des capitaux propres de l'activité agrégée
- Total bilan > 0.1% de celui de l'activité agrégée.

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité d'entités ad hoc.



2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés quant à sa localisation suite à l'inventaire physique, il faut la passer en charge.

Évaluation initiale :

Le coût d'acquisition du bien comporte :

Le prix d'achat,

- + Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,
- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables.
- + Les frais de transports,
- + Les frais de transit,
- + Les frais de réception,
- + Les frais d'assurance ...
- + Les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question.

Sont à exclure du coût d'acquisition :

- Les droits de mutation,
- Les honoraires et commissions,
- Les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.



Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition étaient forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. Aussi, d'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation étaient incorporés dans le coût des immobilisations.

A partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'inventaire physique des immobilisations SGMA, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction.
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :



Les principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros Oeuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations technique (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction font parties des immobilisations corporelles.

4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- La recherche : les dépenses sont passées en charge.
- Le développement : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
 - La disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
 - La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Evaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- Juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- Réévaluation régulières
- Tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif



Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont déjà traitées dans les comptes sociaux en deux phases :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5 CONTRATS DE LOCATION :

Contrat de location :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un accord, comportant une transaction, n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements, peut être considéré comme un contrat de location (financement ou simple) et doit être comptabilisé comme tel.

Classification des contrats de location :

Contrat de location-financement :

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.



- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

Comptabilisation :

Location financement :

Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminée chacune au commencement du contrat.

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable, appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques de Banques dans le cadre de la consolidation, est conforme aux IFRS.

6 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Prêts et créances :

Ils sont définis comme étant des non dérivés à paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif.

Les obligations non cotés sur un marché actif sont classées en prêt est créances.

Exceptions :

- Avec l'intention d'être vendus immédiatement ou à court terme sont à classer en actifs détenus à des fins de transaction.



- Désignés à l'origine comme étant à la juste valeur par résultat.
- Désignés à l'origine comme étant disponibles à la vente.

Taux d'intérêts effectif (TIE) : C'est le taux qui égalise les cash flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt.

Dépôts :

Les dépôts sont traités en IFRS de façon symétrique aux crédits.

Les problématiques rencontrées sont donc similaires :

Evaluation initiale :

Si le dépôt est rémunéré à des conditions hors marché, il devra faire l'objet d'une décote.

Evaluation ultérieure :

Les coûts et les commissions directement associés à la mise en place du dépôt doivent être étalés via le taux d'intérêt effectif du dépôt.

Crédit restructuré :

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque.

Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

L'abandon d'intérêt est comptabilisé exhaustivement au moment de la renégociation et la rémunération contractuelle initiale est conservée tout au long de la vie du crédit.

Options retenues :

Prêts et créances :

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, est considérée comme non significative.

Dépôts :

Les dépôts sont maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Crédit restructuré :

Pour le chiffrage de l'impact, les dossiers retenus observent un seuil de 1,5 MMAD.

La décote est calculée sur les crédits restructurés pour des raisons de difficulté financière telle que défini dans la norme. Elle est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisé au taux d'origine du prêt.

La décote est jugée non significative.

7 TITRES :

Les titres sont classés suivant 4 catégories:

- Titres à la juste valeur par résultat (titres de trading, option juste valeur).
- Titres disponibles à la vente (AFS)
- Titres détenus jusqu'à échéance (HTM)
- Prêt et créances



Titres à la juste valeur par résultat :

Titres de trading :

Ce sont des actifs financiers acquis dans le but principal de dégager un bénéfice des fluctuations à court terme de leur prix ou des marges d'un arbitragiste.

Tout actif financier dont le rythme de transaction est fréquent doit faire partie du portefeuille de transaction.

Le transfert hors la catégorie trading n'est pas autorisé.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat

Titres option juste valeur :

Il est possible de désigner initialement et irrévocablement tout instrument financier (actif ou passif) dans la catégorie « trading », quelle que soit sa nature et l'intention de gestion initiale.

Mode comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur par contrepartie du compte résultat.

Dépréciation :

Un actif comptable est déprécié s'il est probable que sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée :

- Appréciation au minimum annuelle de l'existence d'un indicateur objectif,
- Dépréciation inscrite en compte de résultat,
- Dépréciation peut être statistique mais ne peut être générale.

A la fin de chaque période l'entreprise doit statuer sur la présence d'indications objectives de dépréciation de ses actifs financiers.

Pour cette catégorie de titre (titres de transaction), il n'y a pas de dépréciation à constater.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM) :

Ce sont des actifs à échéance fixée et à paiements fixés ou déterminables, que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Les placements ne peuvent être classés comme HTM si :

- Ils sont destinés à être détenus pour une période indéfinie, sauf si le versement des intérêts est prévu pour une période définie.
- Ils sont susceptibles d'être vendus en raison des évolutions des conditions du marché, des besoins de liquidité...
- L'émetteur a le droit de régler à un montant nettement inférieur à la valeur comptable.
- Il existe une ou des clauses pouvant remettre en cause la détention jusqu'à la maturité.

Les actions sont exclues de cette catégorie.

L'intention et la capacité doivent être évaluées à chaque clôture d'exercice :

- Interdiction de couvrir les titres HTM contre le risque de taux.
- L'entité doit disposer des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à l'échéance.

Si une entité du groupe Société Générale Marocaine de Banques vend à l'extérieur (ou reclassifie) un montant non négligeable de HTM, le groupe doit reclasser l'intégralité des titres détenus jusqu'à l'échéance et ne peut plus classer ses actifs financiers dans cette catégorie pendant 2 ans (règle du tainting).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.



Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Titres disponible à la vente (AFS) :

Ce sont des actifs financiers autres que :

- Des actifs de trading
- Des HTM
- Des prêts et créances émis par l'entreprise.

Mode de comptabilisation :

Evaluation à la juste valeur à moins qu'elle ne puisse être évaluée de manière fiable.

La différence entre le coût et la juste valeur est comptabilisée séparément en capitaux propres jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte résultat :

- Produit d'intérêts : pour le montant correspondant au coût amorti de la période
- Résultat net sur actifs disponibles à la vente : pour le montant correspondant aux dividendes, aux dépréciations durables sur titres à revenu variable, aux résultat de cession.
- Coût du risque pour les dépréciations durables (titres à revenus fixes et variables) et réappréciation sur titres à revenu fixe.
- Et la ligne de capitaux propres « variation de valeur sur actifs disponibles à la vente » pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Dépréciation :

Provisionnement pour la partie négative constatée en fonds propres.

Prêts et créances :

Ce sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché non actif autres que ceux que l'entité décide de classer en catégorie juste valeur par résultat ou AFS.

Les actifs financiers pour lesquels le détenteur peut ne pas recouvrer l'intégralité de son investissement initial pour une raison autre que la détérioration du risque crédit ne peuvent pas être enregistrés dans cette catégorie (exclusion des parts OPCVM).

Mode de comptabilisation :

Evaluation au coût amorti sur la base du taux effectif initial, qui inclut les frais d'acquisition et les éventuelles surcotes/décotes.

Le coût amorti est affecté en « produits d'intérêts assimilés », les dépréciations et les reprises des provisions lors de la cession ainsi que les moins values de cession, sont enregistrées en « coût du risque ».

Les plus values de cession sont enregistrées en « gains ou pertes ».

Dépréciation :

Dépréciation de façon à prendre en compte les seuls flux jugés recouvrables. C'est l'écart entre la valeur au bilan et la valeur actualisée, au taux effectif initial, des flux futurs probables.

Options retenues :

Divers options sont retenues par le groupe Société Générale Marocaine de Banques :

- Valorisation des bons de trésor selon la courbe du marché secondaire.
- Détermination de la valeur des titres non cotés sur la base de la situation nette des entités concernées.



- La valeur retenue pour la valorisation des titres cotés est le cours boursier.
- Etalement actuariel des surcotes et décotes
- Calcul des dépréciations durables dans le cas où une baisse durable et significative est constatée (baisse de 30% de la moyenne mobile des cours sur 12 mois par rapport au prix de revient). Toutefois, si la baisse n'est pas continue sur les 12 mois, une appréciation qualitative est effectuée au cas par cas.

8 PROVISIONS :

8.1 Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

Selon la norme IAS 37 le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critère de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

8.2 Provision sur créances

8.2.1 Provision individuelle :

Doivent faire l'objet d'une provision toutes les créances présentant, individuellement ou collectivement, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation (risque avéré). Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'existence d'un risque de crédit, sont proposées par la norme :

- Difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur
- Une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances.
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actif financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe.

Perte de valeur :

L'impairment se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

Options retenues :

Les provisions sont constituées sur des créances ayant connu un indice objectif de dépréciation sur la base de leur valeur recouvrable estimée, actualisée au taux d'origine des crédits.

Les critères d'identification des créances en souffrance adoptés par Bank Al-Maghrib sont maintenus.



Les provisions concernant les créances en souffrance présentant des montants significatifs sont estimées individuellement par l'entité de recouvrement :

- Clients compromis ayant un risque net > 2.5 MMAD.
- Clients compromis ayant une provision > 5 MMAD

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions pour les créances en souffrance non significatives.

8.2.2 Provision collective :

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

La norme ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement. Le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque d'un groupe de créances, et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie attendus du groupe constitué.

Options retenues :

La base de dépréciation du portefeuille des prêts et créances concerne les créances sensibles (selon les cotations internes à la banque).

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

8.3 IFRIC 21 «Taxes »:

Cette interprétation de la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels» précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1^{er} janvier 2016.

9 GOODWILL :

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

Options retenues :

L'amortissement des Goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/06.



10 AVANTAGES AU PERSONNEL :

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- Avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- Avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- Avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées .
- Indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisation définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés, la norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime, à moins que les services rendus lors des exercices ultérieurs aboutissent à un niveau de droits à prestations sensiblement supérieurs à celui des exercices antérieurs
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques (telles que la rotation du personnel et la mortalité) et financières (telles que les augmentations futures des salaires, les changements dans les coûts médicaux futurs et certains changements dans les régimes généraux et obligatoires). Les hypothèses financières doivent être basées sur les attentes du marché à la date de clôture de l'exercice au cours duquel les obligations doivent être réglées
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime du montant comptable de l'obligation. Certains droits à remboursements qui ne sont pas qualifiés d'actifs du régime sont traités de la même façon que les actifs du régime, sauf qu'on les présente en tant qu'actifs distincts, et non en déduction de l'obligation

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.



11 Dérivés :

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture. L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

12 IMPOTS DIFFERES :

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- Les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- Le résultat social et le résultat fiscal ;
- Le résultat social et le résultat IAS

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite.

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.



BILAN CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS

En millions de dirhams	2015	2016	2017
Actif	84 243	84 851	88 915
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 543	4 975	4 453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32	27	50
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 798	5 886	4 947
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	6 075	2 716	4 319
Prêts et créances sur la clientèle	66 089	66 746	70 259
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	676	487	525
Actifs d'impôt différé	1 063	1 052	1 186
Comptes de régularisation et autres actifs	489	372	538
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	452	476	475
Immeubles de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 679	1 711	1 737
Immobilisations incorporelles	285	342	363
Ecarts d'acquisition	61	61	61
Passif	84 243	84 851	88 915
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	5
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 049	4 302	4 189
Dettes envers la clientèle	57 903	59 069	62 143
Titres de créance émis	5 349	4 902	4 660
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	931	841	1 293
Passifs d'impôt différé	289	297	279
Comptes de régularisation et autres passifs	1 059	1 150	1 274
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Provisions Techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	532	646	694
Subventions et fonds assimilés	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3 390	3 387	3 392
Capitaux propres	9 737	10 255	10 987
Capitaux propres part du groupe	9 628	10 142	10 879
<i>Capital et réserves liées</i>	7 881	8 207	8 737
<i>Réserves consolidées</i>	1 001	1 019	1 106
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	53	67	65
<i>Résultat de l'exercice</i>	693	849	970
Intérêts minoritaires	110	114	108



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS

En MMAD	2015	2016	2017
+ Intérêt et produits assimilés	4 473	4 143	4 014
- Intérêts et charges assimilées	1 268	1 041	909
MARGE D'INTERET	3 205	3 101	3 105
+ Commissions (Produits)	968	995	1 127
- Commissions (Charges)	132	136	193
MARGE SUR COMMISSIONS	836	859	933
+/- Gains ou Pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29	-6	16
+/- Gains ou Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	75	60	46
+ Produits des autres activités	44	28	34
- Charges des autres activités	51	29	39
PRODUIT NET BANCAIRE	4 139	4 014	4 096
<i>Dont PNB SGMB</i>	3 675	3 492	3 568
<i>PNB SGMB en % du PNB consolidé</i>	89%	87%	87%
Charges générales d'exploitation	1 766	1 763	1 878
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	150	160	180
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 222	2 091	2 037
- Coût du risque	1 193	867	600
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 029	1 223	1 436
+/- Quote part du résultat net des entreprises mises en équivalence	50	52	49
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	19	30
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	1 078	1 294	1 516
- Impôt sur les résultats	371	438	543
RESULTAT NET	707	856	972
Intérêts minoritaires	14	7	2
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	693	849	971



TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En MMAD	2015	2016	2017
Résultat avant impôts	1 078	1 294	1 516
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	151	159	179
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-0,02	-5	-2
Dotations nettes aux provisions	853	485	560
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-50	-52	-49
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-33	-42	-2
Perte nette / (gain net) des activités de financement			
Autres mouvements	-14	10	-30
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	906	554	655
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 476	2 813	-2 466
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 147	37	- 1 242
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-494	-1 376	699
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-537	127	500
Impôts versés	-351	-417	- 696
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 711	1 184	-3 204
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	274	3 033	-1 033
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	8	30	35
Flux liés aux immeubles de placement			
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-229	-175	-223
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-221	-144	-188
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-277	-134	-213
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	813	-3	5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	536	-137	-209
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-0,05	8	-17
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	589	2 759	-1 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 625	3 213	5 972
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 544	2 543	4 975
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 081	671	997
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 213	5 972	4 523
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 543	4 975	4 453
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	671	997	70
Variation de la trésorerie nette	589	2 759	1 448



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2015	2 050	5 831		1 693	53	9 628	110	9 737
Opérations sur capital		325		-325				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-123		-123	-10	-133
Résultat de l'exercice				849		849	7	856
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					14	14	7	21
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					14	14	7	21
Divers				-226(*)		-226		-226
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31.12.2016	2 050	6 157		1 868	67	10 142	114	10 255
Opérations sur capital		300		-300				
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-205		-205	-8	-214
Résultat de l'exercice				970		970	2	972
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-2	-2	74	-1
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-2	-2	0	-1
Divers		230		-247		-17		-17
Variation de périmètre				-8		-8		-8
Capitaux propres clôture 31.12.2017	2 050	6 687		2 076	65	10 879	107	10 987

(*) Montant retraité de l'impact de la régularisation des intérêts courus non échus des exercices antérieurs et des intérêts contractuels pour respectivement MDH 137 et MDH 113.



Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créance négociables	4 550 904	4 765 411	3 947 714
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	4 498 486	4 762 558	3 947 310
Autres titres de créance négociables	52 418	2 853	404
Obligations	5 498	76 497	4 370
Obligations d'Etat			
Autres Obligations	5 498	76 497	4 370
Actions et autres titres à revenu variable	425 985	1 081 931	889 493
dont titres cotés	4 095	14 827	663 433
dont titres non cotés	421 890	1 067 104	226 060
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	4 982 387	5 923 839	4 841 577
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	- 35 578	-37 867	-43 222
Total des actifs disponibles à la vente nets de dépréciations	4 946 809	5 885 972	4 798 355



Immobilisations

En milliers de dirhams	31/12/2017			31/12/2016			31/12/2015		
	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC	VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC
Terrains et constructions	1 631 553	- 580 377	1 051 176	1 495 823	-534 515	961 308	1 500 477	-511 481	988 996
Equip. Mobilier, installation	1 508 973	- 1 111 941	397 032	1 448 390	-1 046 955	401 435	1 381 406	-989 307	392 099
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	288 995	-	288 995	348 351	-	348 351	298 378	-	298 378
Total Immobilisations corporelles	3 429 521	- 1 692 318	1 737 203	3 292 564	-1 581 470	1 711 094	3 180 261	-1 500 788	1 679 473
Logiciels informatiques acquis	721 581	-606 804	114 777	650 039	-545 341	104 698	549 677	-491 220	58 457
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisation incorporées	248 612	-	248 612	237 257	-	237 257	226 769	-	226 769
Total Immobilisations incorporelles	970 192	- 606 804	363 388	887 296	-545 341	341 955	776 445	-491 220	285 226
Total Immobilisations	4 399 713	- 2 299 122	2 100 591	4 179 860	-2 126 811	2 053 049	3 956 706	-1 992 008	1 964 699



Provisions pour risques et charges au 31/12/2017 (en KMAD)

	31/12/2016	Dotations	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	31/12/2017
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	289 652	130 038	- 114 307	-	1	305 384
Provision pour engagements sociaux	289 340	36 184	-15 418	-	12 370	322 476
Autres provisions pour risques et charges	67 017	8 055	-7 396	- 3 641	1 764	65 800
Provisions pour risques et charges	646 009	174 277	- 137 121	- 3 641	14 135	693 660

Provisions pour risques et charges au 31/12/2016 (en KMAD)

	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Impact réserves	31/12/2016
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	172 466	188 718	-71 534	-	2	289 652
Provision pour engagements sociaux	288 047	26 209	-17 408	-	-7 508	289 340
Autres provisions pour risques et charges	71 006	16 758	-13 444	-7 301	-	67 017
Provisions pour risques et charges	531 519	231 685	-102 386	-7 301	-7 508	646 009

Provisions pour risques et charges au 31/12/2015 (en KMAD)

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Impact réserves	31/12/2015
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	95 970	133 003	56 507	-	-	172 466
Provision pour engagements sociaux	275 069	14 413	18 856	-	17 421	288 047
Autres provisions pour risques et charges	81 949	37 922	48 865	-	-	71 006
Provisions pour risques et charges	452 988	185 338	124 228	-	17 421	531 519



Marge d'intérêt (en KMAD)

	31/12/2015			31/12/2016			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 016 055	768 332	3 247 723	3 917 046	707 079	3 209 967	3 802 548	620 332	3 182 216
Comptes et prêts/emprunts	3 607 715	739 307	2 868 408	3 524 365	685 254	2 839 111	3 419 311	606 527	2 812 784
Opérations de pensions	4 398	20 172	-15 774	170	9 244	-9 074	95	794	-699
Opérations de location-financement	403 942	8 853	395 089	392 511	12 581	379 930	383 142	13 011	370 131
Opérations interbancaires	456 980	499 361	-42 381	225 500	333 994	-108 494	211 842	288 723	-76 881
Comptes et prêts/emprunts	180 967	497 440	-316 473	69 244	331 215	-261 971	84 764	288 723	-203 959
Opérations de pensions	276 013	1 921	274 092	156 256	2 779	153 477	127 078		127 078
Emprunts émis par le Groupe									
Instruments de couverture de résultats futurs									
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux									
Portefeuille de transactions									
Titres à revenu fixe									
Opérations de pensions									
Prêts/emprunts									
Dettes représentées par un titre									
Actifs disponibles à la vente									
Actifs détenus jusqu'à échéance									
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 473 035	1 267 694	3 205 341	4 142 546	1 041 073	3 101 473	4 014 390	909 055	3 105 335



Commissions nettes au 31/12/2017 (en KMAD)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	944 011	-193 697	750 314
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	469 073	-36 484	432 588
sur titres	31 601	-4 478	27 123
de change	443 337	-152 734	290 603
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	183 087		183 087
Produits nets de gestion d'OPCVM	13 094	-	13 094
Produits nets sur moyen de paiement	114 578		114 578
Assurance	2 118		2 118
Autres	53 297		53 297
Produits nets de commissions	1 127 098	-193 697	933 401

Commissions nettes au 31/12/2016 (en KMAD)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	841 846	-109 075	732 771
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	440 694	-8 106	432 587
sur titres	25 951	-5 608	20 343
de change	375 201	-95 361	279 841
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	153 138	-26 451	126 687
Produits nets de gestion d'OPCVM	14 912	-	14 912
Produits nets sur moyen de paiement	104 641	-26 391	78 250
Assurance	4 080	-	4 080
Autres	29 505	-60	29 445
Produits nets de commissions	994 983	-135 526	859 458



Commissions nettes au 31/12/2015 (en KMAD)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	831 141	-131 623	699 518
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	420 126	-30 227	389 899
sur titres	20 308	-3 492	16 816
de change	390 706	-97 904	292 802
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	136 851	-	136 851
Produits nets de gestion d'OPCVM	9 799	-	9 799
Produits nets sur moyen de paiement	95 845	-	95 845
Assurance	2 806	-	2 806
Autres	28 401	-	28 401
Produits nets de commissions	967 992	-131 623	836 368



Coût du risque (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions	-690 968	-2 493 683	-2 313 891
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-551 110	-2 288 207	-2 142 967
Provisions engagements par signature	-130 038	-188 718	-133 002
Autres provisions pour risques et charges	-9 820	-16 758	-37 922
Reprises de provisions	151 503	2 017 970	1 441 989
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	26 159	1 925 691	1 336 619
Reprises de provisions engagements par signature	114 307	71 534	56 505
Reprise des autres provisions pour risques et charges	11 037	20 745	48 865
Variation des provisions	-60 972	-391 691	-320 624
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-45 349	-66 885	-142 690
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-32 559	-324 014	-167 216
Récupérations sur prêts et créances amorties	20 577	6 509	17 276
Autres pertes	-3 641	-7 301	-27 994
Coût du risque	-600 437	-867 405	-1 192 526



Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Comptes à vue	860 757	1 436 656	1 256 301
Prêts	2 657 883	1 279 365	4 818 476
Opérations de pension	799 962	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	4 318 602	2 716 022	6 074 777
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-	-
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	4 318 602	2 716 022	6 074 777

Dettes envers les établissements de crédits et assimilés (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Comptes à vue	790 803	439 695	585 833
Emprunts	3 398 359	3 861 807	4 463 645
Opérations de pension	-	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	4 189 162	4 301 502	5 049 478

Prêts et créances sur la clientèle (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires	7 451 222	7 926 503	9 092 355
Prêts consentis à la clientèle	63 702 495	59 244 130	57 069 206
Opérations de pension	-	-	-
Opérations de location-financement	7 168 675	7 121 168	6 945 224
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	78 322 391	74 291 801	73 106 785
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-8 063 700	-7 545 928	-7 017 390
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	70 258 692	66 745 873	66 089 395



Dettes envers la clientèle (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	43 565 789	40 597 299	37 953 538
Comptes à terme	5 957 973	6 209 142	7 976 647
Comptes d'épargne à taux administré	9 587 880	9 288 073	8 934 212
Bons de caisse	2 530 973	2 974 090	3 038 940
Opérations de pension	500 095	-	-
Total des dettes envers la clientèle	62 142 708	59 068 604	57 903 337

Engagements de financements (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financements donnés			
Aux établissements de crédit	-	-	-
A la clientèle	3 762 195	5 183 354	5 737 492
Ouverture de crédit ouvert	-	-	-
Autre engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
Total des engagements de financement donnés	3 762 195	5 183 354	5 737 492
Engagements de financements reçus			
des établissements de crédit	1 118 850	1 068 390	1 088 256
de la clientèle	-	-	-
Total des engagements de financement reçus	1 118 850	1 068 390	1 088 256

Engagements de garanties (en KMAD)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de garantie donnés			
D'ordre des établissements de crédit	5 137 457	4 414 886	3 969 656
D'ordre de la clientèle	10 038 112	8 972 215	9 156 606
Cautions administratives et fiscales et autres cautions			
Autres garanties d'ordre à la clientèle			
Total des engagements de garantie donnés	15 175 569	13 387 101	13 126 262
Engagements de garantie reçus	7 739 751	8 436 363	7 374 902
Total des engagements de garantie reçus	7 739 751	8 436 363	7 374 902





Annexe 2 : Fiche de notation



Fitch Affirms SGMB and Eqdom; Outlook Stable

Fitch Ratings-London-07 March 2018: Fitch Ratings has affirmed Morocco-based Societe Generale Marocaine de Banques' (SGMB) and Eqdom's National Long- and Short-Term Ratings and Support Ratings. A full list of rating actions is at the end of this rating action commentary.

KEY RATING DRIVERS

NATIONAL AND SUPPORT RATINGS

SGMB

SGMB's ratings are based on Fitch's belief that there is a high probability of support from majority shareholder Societe Generale (SG; A/Stable), if required. This reflects SG's strong ability (as indicated by the bank's rating) and willingness to provide support to SGMB. SGMB's Support Rating is constrained by Morocco's Country Ceiling of 'BBB'.

In Fitch's view, SG has ample resources to support SGMB, whose liabilities accounted for just 0.5% of SG's at end-1H17. Fitch views SGMB as a strategically important subsidiary for SG. Retail banking is one of SG's three strategic business lines (international retail banking and financial services). SGMB is SG's largest subsidiary in Africa and is seen as the group's entry point to the continent.

SGMB has a reasonable franchise in Morocco (fourth-largest bank and largest foreign-owned bank with about a 6% market share in deposits) and SG's commitment to the country has not diminished in the past few years despite SGMB's weak performance. Ownership has remained unchanged, with SG holding 57.4% of the capital and the balance being mainly held by a Moroccan family.

SGMB is strongly integrated into SG. SG tightly controls its Moroccan subsidiary, at which senior management responsibilities are broadly shared with SG members. SG oversees SGMB's credit, country, market, operational and liquidity risks, and the subsidiary benefits greatly from SG's organisation, procedures, systems and tools. In addition, SGMB shares the same branding as its parent.

Fitch understands from management that SGMB has never required any extraordinary support from SG. However, ordinary support in the day-to-day activities is well-entrenched, for instance in the form of counter-guarantees that allow SGMB to meet regulatory requirements on large exposures, and through

short-term liquidity lines.

EQDOM

Eqdom's ratings are based on a high probability of support from ultimate majority shareholder (SG) in case of need. Eqdom's main shareholders are SG Financial Services Holding, 100%-owned by SG, and SGMB (AAA(mar)/Stable; 57.4%-controlled by SG). Their stakes in Eqdom are 34.9% and 18.8%, respectively.

Fitch believes SG has ample resources to support Eqdom, whose assets accounted for less than 0.1% of SG's at end-1H17.

Fitch believes that Eqdom is of limited strategic importance to SG given its small size and negligible contribution to SG's operating profit. Nevertheless, SG is aiming to develop synergies between its specialised financial services and its retail banking subsidiaries globally, and Morocco is no exception.

Eqdom is the second-largest consumer finance company in Morocco, with an overall 21% market share (more than half with civil servants, its historical core client base) and SG's commitment to the country has not diminished in the past few years despite a more challenging operating environment, including for consumer finance companies. Ownership has remained unchanged, with SG's subsidiaries owning a total direct stake of 56.8% of capital at end-1H17.

Fitch views Eqdom's integration into SG as only moderate. Eqdom benefits from significant independence in its day-to-day management. Nevertheless, SG and SGMB together control Eqdom's board, with the CEO an SG executive. Eqdom benefits from SG's credit risk tools and procedures and from funding support from SGMB. Integration with SGMB has been growing since 2013 to adapt to the more challenging domestic environment.

Eqdom also receives funding support from SGMB. As a consumer finance company, it is wholesale-funded. Its non-equity funding is sourced from domestic medium-term debt issues and bank loans (a third of which are from SGMB). Refinancing needs are manageable and liquidity risk is mitigated by the potential support from SGMB.

RATING SENSITIVITIES

SUPPORT RATINGS

SGMB

A downgrade of SGMB's Support Rating could result from a reduction in SG's stake in SGMB, reduced strategic importance to or lower integration with SG. SGMB's Support Rating would also be downgraded if SG's Long-Term IDR was downgraded by at least four notches, which is very unlikely. Finally, SGMB's



Support Rating would also be downgraded if Morocco's Country Ceiling was revised down by at least two notches, which Fitch also views as unlikely.

EQDOM

A downgrade of Eqdom's Support Rating could result from a reduction in SG's stake in Eqdom, reduced strategic importance to or lower integration with SG. Eqdom's Support Rating would also be downgraded if SG's Long-term IDR was downgraded. Finally, Eqdom's Support Rating would also be downgraded if Morocco's Country Ceiling was revised down by at least two notches, which Fitch also views as unlikely.

NATIONAL RATINGS

SGMB

A downgrade of SGMB's National Ratings could result from a reduction in SG's stake in SGMB, reduced strategic importance to or lower integration with SG, or a three-notch downgrade of SG's Long-Term IDR, which Fitch does not expect.

EQDOM

A downgrade of Eqdom's National Ratings could result from a reduction in SG's stake in Eqdom, reduced strategic importance to or lower integration with SG. A one-notch downgrade of SG's Long-Term IDR would lead to a one-notch downgrade of Eqdom's National Long-Term Rating. An upgrade of Eqdom's National Ratings could result from greater levels of integration with SGMB or an increase in SG's ownership stake in Eqdom. A one-notch upgrade of SG's Long-Term IDR would result in an upgrade of Eqdom's National Ratings.

The rating actions are as follows:

Societe Generale Marocaine de Banques

National Long-Term Rating: affirmed at 'AAA(mar)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+(mar)'

Support Rating: affirmed at '2'

Eqdom

National Long-Term Rating: affirmed at 'AA(mar)'; Outlook Stable

National Short-Term Rating: affirmed at 'F1+(mar)'

Support Rating: affirmed at '2'

Contacts:

Primary Analyst

Janine Dow

Senior Director

+44 20 3530 1464

Fitch Ratings Limited





Annexe 3 : Modèle de bulletin de souscription



BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES S.A

Destinataire : [] Date : []

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Dénomination ou Raison sociale : Nom du teneur de compte :
 N° de compte : Dépositaire :
 Téléphone : Fax :
 Code d'identité¹ : Qualité souscripteur² :
 Nationalité du souscripteur : Nom et Prénom signataire :
 Siège social : Fonction :
 Adresse (si différente du siège social) : Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

	Tranche A Cotée	Tranche B Non Cotée	Tranche C Cotée	Tranche D Non Cotée
Plafond	800 000 000 MAD			
Nombre de titres	8 000 obligations subordonnées			
Valeur Nominale / prix d'émission	100 000 MAD			
Taux	Taux fixe	Taux fixe	Révisable annuellement	Révisable annuellement
	Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 3,25% , augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,00% et 4,10%	Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans calculé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 3,25% , augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,00% et 4,10%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 2,38% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,03% et 3,18% pour la première année	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 04/06/2018, soit 2,38% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,03% et 3,18% pour la première année
Prime de Risque	[75-85] pbs	[75-85] pbs	[65-80] pbs	[65-80] pbs
Maturité	10 ans			
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors Bourse)
Remboursement	In fine			
Période de souscription	Du 19 au 21 inclus			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B			



MODALITES DE SOUSCRIPTION

	Tranche A	Tanche B	Tanche C	Tanche D
Nombre de titres demandés				
Montant global en dirhams				
Taux souscrit				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations subordonnées Société Générale Marocaine de Banques à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française avec priorité aux tranches A et B.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Société Générale Marocaine de Banques qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Société Générale Marocaine de Banques pour chaque tranche.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription, sur le site de l'AMMC et à la bourse de Casablanca »

1 Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM

2 Qualité du souscripteur : A) OPCVM B) Compagnies financières C) Etablissements de crédit, D) Entreprises d'assurance et de réassurance
E) Caisse de Dépôt et de Gestion F) Organismes de retraite et de pension

